



PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 93 - DECEMBRE 2013**

# SOMMAIRE

## Le Préfet de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur

### Agence Régionale de Santé (ARS)

Arrêté N °2013289-0008 - Arrêté prononçant la caducité de l'autorisation relative à la création d'un accueil de jour de 7 places accordée par arrêté modificatif conjoint n ° 2008-205-7 du 23 juillet 20008 modifiant l'arrêté conjoint n ° 2007-172-15 du 21 juin 2007 portant autorisation de création d'un EHPAD "Le Mont Soleil" à Espinasses	1
Décision N °2012354-0008 - Décision portant autorisation de fonctionnement de LBM multi- sites JS BIO sis 10/12, rue Montaigne-13012 MARSEILLE	3
Décision N °2013025-0031 - Décision portant autorisation de fonctionnement du LBM multi- sites LABIO sis 4, avenue du 8 Mai-13090 AIX EN PROVENCE-	9
Décision N °2013028-0011 - Décision modificative portant autorisation de fonctionnement du LBM multi- sites BIOMEDICA sis Le Grand Vallat- Place de l'Horloge-13690 SAUSSET LES PINS-	14
Décision N °2013031-0007 - DÉCISION portant autorisation de fonctionnement du LBM Multi- sites exploité par la SELAS LABAZUR PROVENCE sise à BRIGNOLES (83)	17
Décision N °2013067-0004 - Décision portant autorisation de fonctionnement du LBM multi- sites BIOMEDICA sis Le Grand Vallat- Place de l'Horloge-13690 SAUSSET LES PINS-	22
Décision N °2013113-0009 - DÉCISION portant modification de l'autorisation de fonctionnement du LBM Multi- sites exploité par la SELAS des Laboratoires BILLIEMAZ sise à TOULON	26
Décision N °2013113-0010 - DÉCISION portant autorisation de fonctionnement du LBM Multi- sites exploité par la SELAS LABAZUR PROVENCE sise à BRIGNOLES (83)	34
Décision N °2013114-0002 - DÉCISION portant modification de l'autorisation de fonctionnement du LBM Multi- sites exploité par la SELAS des Laboratoires BILLIEMAZ sise à TOULON	38
Décision N °2013141-0005 - Décision portant autorisation de fonctionnement du LBM multi- sites LABIO sis 4, avenue du 8 Mai-13090 AIX EN PROVENCE-	45
Décision N °2013143-0009 - Décision portant autorisation de fonctionnement du LBM multi- sites LBM de L'Hélicoptère sis Avenue du 8 mai-13700 MARIIGNAN- E	50
Décision N °2013162-0009 - Décision modifiant le fonctionnement du LBM multi- sites LABORATOIRE MALLIA sis 30, Bd Philippe Jourde-13620 CARRY LE ROUET-	54
Décision N °2013164-0007 - Décision modificative portant autorisation de fonctionnement du LBM multi- sites LABIO sis 4, avenue du 8 Mai-13090 AIX EN PROVENCE-	58
Décision N °2013170-0002 - DÉCISION portant modification de l'autorisation de fonctionnement du LBM Multi- sites exploité par la SELARL DE DIRECTEURS ET DIRECTEURS ADJOINTS DE LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MÉDICALE BIO- SIAGNE sise à DRAGUIGNAN (83)	62

Décision N °2013199-0005 - Décision portant autorisation de fonctionnement du LBM de l'EFS Alpes Méditerranée sis Marseille	70
Décision N °2013211-0009 - DÉCISION portant modification de l'autorisation de fonctionnement du LBM Multi- sites exploité par la SELAS des Laboratoires BILLIEMAZ sise à TOULON	73
Décision N °2013253-0006 - Décision modifiant le fonctionnement du LBM multi- sites LABORATOIRE MALLIA sis 30, Bd Philippe Jourde-13620 CARRY LE ROUET-	80
Décision N °2013280-0005 - Décision portant modification de fonctionnement du LBM multi- sites LBM de l'HELICOPTERE sis Avenue du 8 Mai 1945-13700 MARIGNANE-	86
Décision N °2013281-0005 - Décision portant modification de l'autorisation de fonctionnement du LBM multi- sites JS BIO sis 10/12, rue Montaigne-13012 MARSEILLE-	90
Décision N °2013290-0011 - Décision portant modification de l'autorisation de fonctionnement du LBM multi- sites JS BIO sis 10/12, rue Montaigne-13012 MARSEILLE-	95
Décision N °2013295-0023 - DÉCISION portant modification de l'autorisation de fonctionnement du LBM Multi- sites exploité par la SELAS des Laboratoires BILLIEMAZ sise à TOULON	100
Décision N °2013319-0005 - DÉCISION portant modification de l'autorisation de fonctionnement du LBM Multi- sites exploité par la SELARL SYCAR à SAINT MAXIME (83)	107
Décision N °2013322-0007 - Décision portant attribution de la licence de transfert n ° 13#001075 à la pharmacie "SELARL PHARMACIE DU FORUM" gérée par Monsieur Jean- Philippe Girardon dans la commune d'ARLES (13200)	110
<b>Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)</b>	
Arrêté N °2013337-0005 - Arrêté du 3 décembre 2013 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence Alpes Côte d'Azur	113
Arrêté N °2013337-0006 - Arrêté du 3 décembre 2013 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence Alpes Côte d'Azur, en matière de responsable de budgets opérationnels de programme, de responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État et d'ordonnateur secondaire délégué	121
Arrêté N °2013337-0007 - Arrêté du 3 décembre 2013 portant subdélégation de signature aux agents de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Provence- Alpes- Côte d'Azur, en tant que responsables de budgets opérationnels de programme et responsables d'unité opérationnelle, en matière d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État.	127
Arrêté N °2013337-0008 - Arrêté du 3 décembre 2013 portant subdélégation de signature en matière de marchés publics aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence Alpes Côte d'Azur	135
<b>Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)</b>	
Arrêté N °2013337-0009 - ARRETE RELATIF A LA COMPOSITION DU JURY D'EXAMEN DES CANDIDATURES AU REGIME D'ALLOCATIONS POUR LA DIVERSITE DANS LA FONCTION PUBLIQUE, SESSION 2013-2014	143

Délégation Territoriale  
des Hautes-Alpes

Direction des Politiques de Prévention  
et d'Actions Sociales  
des Hautes-Alpes

**ARRETE DOMS/RO/PA N° 2013-103**

Réf : DT05-0713-3341-D

prononçant la caducité de l'autorisation relative à la création d'un accueil de jour de 7 places accordée par arrêté modificatif conjoint N° 2008-205-7 du 23 juillet 2008 modifiant l'arrêté conjoint N° 2007-172-15 du 21 juin 2007 portant autorisation de création d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) "Le Mont Soleil" sur la commune d'Espinasse.

**N° FINESS EJ : 050004399 et N° FINESS ET : 050004589**

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé  
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Le président du Conseil général**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la sécurité sociale, et notamment le livre 1<sup>er</sup>, Titre 7, Chapitre 4 ;

**VU** le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L312-1, L313-1, L313-12 et D 313-7-2 ;

**VU** l'arrêté conjoint N° 2007-172-15 en date du 21 juin 2007 portant autorisation de création d'un EHPAD "Le Mont Soleil" sur la commune d'Espinasse, géré par la SAS "Le Mont Soleil" ;

**VU** l'arrêté conjoint N° 2008-205-7 du 23 juillet 2008 portant modification de l'arrêté conjoint N° 2007-172-15 du 21 Juin 2007 portant autorisation de création d'un EHPAD "Le Mont Soleil" sur la commune d'Espinasse, géré par la SAS "Le Mont Soleil" ;

**VU** la convention tripartite du 30 août 2011 et ses avenants signés entre Monsieur le directeur de l'EHPAD "Le Mont Soleil" à Espinasse, Monsieur le directeur général de l'ARS PACA et Monsieur le président du Conseil général ;

**CONSIDERANT** l'absence de début d'exécution de l'autorisation de l'accueil de jour de 7 places de l'EHPAD "Le Mont Soleil" à Espinasse ;

**SUR PROPOSITION** du délégué territorial des Hautes-Alpes de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du directeur général des services du Conseil général des Hautes-Alpes ;

.../...



## ARRENTENT

**ARTICLE I :** En application des articles L 313-1 et D 313-7-2 du code de l'action sociale et des familles il est prononcé la caducité de l'autorisation relative à la création d'un accueil de jour de 7 places à l'EHPAD "Mont Soleil" accordée par arrêté modificatif conjoint N° 2008-205-7 du 23 juillet 2008 susvisé.

**ARTICLE II :** l'arrêté N°2008-205-7 du 23 juillet 2008 susvisé est modifié comme suit :

La capacité totale de l'EHPAD "Le Mont Soleil" à Espinasses N° FINESS 050004589, géré par la SAS MONT SOLEIL, N° FINESS 050004399 est de 70 places dont 5 places d'accueil temporaire.

Les caractéristiques de cet établissement sont répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Maison de retraite : **Catégorie** : 200

**65 places :**

**Discipline d'Equipement :** 924 *Accueil en maison de retraite*  
**Type d'Activité :** 11 *Hébergement complet internat*  
**Clientèle :** 711 *Personnes âgées dépendantes*

**5 places :**

**Discipline d'Equipement :** 657 *Accueil temporaire pour personnes âgées*  
**Type d'Activité :** 11 *Hébergement complet internat*  
**Clientèle :** 711 *Personnes âgées dépendantes*

Le reste demeure sans changement.

**ARTICLE III :** un recours contentieux peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai franc de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE IV :** Le délégué territorial des Hautes-Alpes de l'Agence régionale de santé, le directeur général des services du Conseil général et le directeur de l'EHPAD "Le Mont Soleil" sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Conseil général des Hautes-Alpes et de la Préfecture de la région de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 16 OCT. 2013

Le directeur général  
de l'Agence régionale de santé,

Paul CASTEL

Le président du Conseil général,

Jean-Yves DUSSERRE

Direction Patients Offre de soins Autonomie  
Mission qualité et sécurité  
des activités pharmaceutiques et biologiques

Réf : POSA-1212-3964-D

### DECISION

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites  
exploité par la SELAS « JS BIO » dont le siège social est situé au 10/12, rue Montaigne-  
13012 MARSEILLE-**

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

**Vu** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

**Vu** l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

**Vu** le décret n° 92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

**Vu** le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

**Vu** la décision du directeur général de l'ARS PACA du 19 novembre 2012 portant autorisation de fonctionnement du LBM multi-sites, enregistré sous le n° 13-281, dont le siège est situé au 10/12, rue Montaigne-13012 MARSEILLE-(N° FINESS ET : 130042450), et qui est exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « JS BIO », agréée sous le n° 117, dont le siège social est situé au 10/12, rue Montaigne-13012 MARSEILLE-(N° FINESS EJ : 130042443) ;

**Vu** la décision du directeur général de l'ARS PACA du 28 novembre 2012 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites (N° FINESS ET : 830017968), dont le siège est situé au 9, boulevard de Strasbourg-83000 TOULON-, et qui est exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ », dont le siège social est situé au 9, Boulevard de Strasbourg-83000 TOULON-(N° FINESS EJ : 830018057) ;

**Vu** la demande du 27 novembre 2012, parvenue dans mes services le 5 décembre 2012, et complétée par courriel du 13 décembre 2012, présentée par Monsieur José SAMPOL, Pharmacien biologiste, Président de la SELAS « JS BIO », relative à l'acquisition, par ladite SELAS, du laboratoire de biologie médicale sis 63, avenue de la Corse-13007 MARSEILLE-(N° FINESS ET : 130040587) qui est exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « SOCIETE des LABORATOIRES

BILLIEMAZ », dont le siège social est situé au 9, boulevard de Strasbourg-83000 TOULON-, étant précisé que cette opération devra prendre effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;

**Vu** copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2012 des associés de la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » décidant, entres autres, la cession, sous conditions suspensives, du fonds libéral de laboratoire de biologie médicale « DIADEME » sis 63, avenue de la Corse-13007 MARSEILLE- exploité par la SELAS « JS BIO » ;

**Vu** copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 2012 des associés de la SELAS « JS BIO » décidant, entres autres, l'acquisition, sous conditions suspensives, du fonds libéral du laboratoire de biologie médicale « DIADEME » sis 63, avenue de la Corse-13007 MARSEILLE- exploité par la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » ;

**Vu** copie de cession du fonds libéral du LBM « DIADEME », sous condition suspensive, établie le 27 novembre 2012 entre la société « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ », Le Cédant, et la société « JS BIO », Le Cessionnaire ;

**Vu** copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2012 des associés de la SELAS « JS BIO » décidant, entres autres, d'agréer la cession d'une action de la SELAS « JS BIO » appartenant à la société « JS MANAGEMENT » au profit de Madame Hélène SAVY-DADOUN, Médecin, et d'agréer cette dernière en qualité de nouvelle associée de la SELAS « JS BIO » ;

**Vu** copie de l'acte de cession d'une action au profit de Madame Hélène SAVY-DADOUN ;

**Vu** la nouvelle répartition du capital social des droits de vote de la SELAS « JS BIO » à l'issue de l'opération ;

**Considérant** que la liste des biologistes associés internes de la SELAS « JS BIO », la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote, la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2, L 6222-3, L 6222-6, L 6223-1, L 6223-4, L 6223-5 L 6223-6 du code de la santé publique et ainsi qu'article 7-III-1° et 2° de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 ;

#### DECIDE :

**Article 1er :** En conséquence, sont enregistrées les modifications apportées à l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n° 13-281, (N° FINESS ET : 130042450), exploité par la SELAS « JS BIO », agréée sous le n° 117, dont le siège social est situé au 10/12, rue Montaigne-13012 MARSEILLE-(N° FINESS EJ : 130042443) concernant l'acquisition du fonds libéral de laboratoire de biologie médicale situé au 63, avenue de la Corse-13007 MARSEILLE-(N° FINESS ET : 130040587), exploité par la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ », dont le siège social est situé au 9, boulevard de Strasbourg-83000 TOULON- ainsi que la désignation de Madame Hélène SAVY-DADOUN, Médecin biologiste, en qualité de nouvelle associée professionnelle de la société.

Cette opération modifie les annexes suivantes :

- La répartition du capital social et des droits de vote de la société SELAS « JS BIO » sont telles que présentées dans l'annexe n° 1
- La liste des sites exploités par la SELAS « JS BIO » en annexe n° 2
- Les biologistes coresponsables et les biologistes médicaux de la SELAS « JS BIO » sont tels que présentés en annexe n° 3.

Par ailleurs, il est rappelé que par application des dispositions de l'article L. 6122-10 du code de la santé publique, est renouvelée au LBM « JS BIO » (Ex LABM DRAI-OBADIA) sis 10/12, rue Montaigne-13012 MARSEILLE- l'autorisation pour l'activité de soins d'assistance médicale pour la procréation biologique(AMP) : traitement de sperme en vue d'une insémination artificielle pour une durée de 5 ans, renouvellement prenant effet à compter du 10 avril 2009.

**Article 2 :** Cette décision prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**Article 3 :** Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites SELAS « JS BIO » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

**Article 4 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 5 :** Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

Fait à Marseille, le 19 décembre 2012

Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint

**Norbert NABET**



## ANNEXE N° 1

DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELAS « JS BIO » EJ 130042443

Décembre 2012

## REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE

Montant du C.S. 4 579 699 E

	IDENTITE DES ASSOCIES	NOMBRE D' ACTIONS
1	José SAMPOL, Pharmacien, Président de la société,	1
2	Ayichatou FASSASSI épouse JARRETOU, Pharmacien, Directeur Général,	751 045
3	Jean-Christophe ROIG, Médecin, Directeur Général,	751 045
4	Lionel BERNABEU, Médecin, Directeur Général,	751 045
5	Olivier RIDOUX, Pharmacien, Directeur Général,	751 045
6	Elisabeth JARROUX épouse ROTH, Pharmacien,	45 078
7	Claire FERRAND épouse ANTRAS, Pharmacien,	86
8	Olivier GOUX, Médecin,	86
9	Françoise TURREL, Pharmacien,	86
10	Jean-Marc LANGLAIS, Médecin,	86
11	Gabriel CONTESTIN, Pharmacien,	86
12	Igal CASSUTO, Pharmacien,	86
13	Brigitte MIROUX, Pharmacien,	86
14	Amélie AUZIAS, Pharmacien,	6 921
15	Jacqueline OLIVES épouse GERIN, Pharmacien,	86
16	Bernard MARGA, Pharmacien,	86
17	Patrick BARTHELEMY, Pharmacien,	86
18	Olivier BEREZIAT, Médecin,	86
19	Brigitte CHAMAYOU, Pharmacien,	86
20	Gilles BONICELLI, Pharmacien,	86
21	Orianne CORTESI, Pharmacien,	86
22	Hélène SAVY-DADOUN, Médecin,	1
<b>Total des Associés professionnels internes</b>		<b>3 057 384</b>
23	Karine MAERFELD	344 000
24	Bruno SUDAN	22 446
25	Véronique LEMARQUIS	74 992
26	Jérôme MASLIN	13 671
27	Patricia GUEDJ	20 491
28	Laurence LACROIX SERTHELON	3 418
29	Mireille PAPADACCI-D'AGOSTINO	3 073
30	Patrick DARODES DE TAILLY	17 088
31	Madame Anne BILLIEMAZ	156 994
<b>Total des associés professionnels externes</b>		<b>656 173</b>
32	FIP Néoveris VII	241 574
33	Holding Françoise TURREL	42 914
34	JS Management	581 654
<b>Total des associés externes</b>		<b>866 142</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 579 699</b>

**ANNEXE N° 2**

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELAS « JS BIO » EJ 130042443**

**Décembre 2012**

Les sites exploités et ouverts au public par la SELAS « JS BIO » sont désormais les suivants :

<b>1</b>	10/12, rue Montaigne-13012 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130042550
<b>2</b>	La Rouvière-Bâtiment A-83, Bd du Redon-13009 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039423
<b>3</b>	1, Impasse du Stade-13080 LUYNES-	N° FINESS ET : 130039449
<b>4</b>	193, rue Breteuil-13006 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039431
<b>5</b>	157, Place des Quinconces-84200 CARPENTRAS-	N° FINESS ET : 840018063
<b>6</b>	Centre médical Sévigné-Rue Rabutin Chantal-13009 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041031
<b>7</b>	23/25, rue des Trois Frères Barthélémy-13006 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041247
<b>8</b>	66, Traverse Saint Jean du Désert-13012 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041270
<b>9</b>	7, Avenue de Saint Julien-13012 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041395
<b>10</b>	2, rue du Clos-13390 AURIOL-	N° FINESS ET : 130040025
<b>11</b>	2, Avenue Manéou-13790 ROUSSET SUR ARC-	N° FINESS ET : 130040041
<b>12</b>	Centre cardio-vasculaire de Valmante-100, Traverse de la Gouffonne- 13009 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130040751
<b>13</b>	14, Avenue Emmanuel Agostini-13260 CASSIS-	N° FINESS ET : 130040769
<b>14</b>	5, Boulevard Lyautey-13470 CARNOUX EN PROVENCE-	N° FINESS ET : 130040777
<b>15</b>	Place de l'Eglise-13360 ROQUEVAIRE-	N° FINESS ET : 130040785
<b>16</b>	87, Boulevard Rabatau-13008 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130040793
<b>17</b>	63, Avenue de la Corse-13007 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130040587

ANNEXE N° 3

DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELAS « JS BIO » EJ 130042443

Décembre 2012

1	<b>Identité des biologistes coresponsables</b>	Monsieur José SAMPOL, Pharmacien ,
2		Madame Ayichatou FASSASSI épouse JARRETOU, Pharmacien,
3		Monsieur Jean-Christophe ROIG, Médecin,
4		Monsieur Lionel BERNABEU, Médecin,
5		Monsieur Olivier RIDOUX, Pharmacien,
6		Madame Elisabeth JARROUX épouse ROTH, Pharmacien,
7		Monsieur Igal CASSUTO, Pharmacien,
8		Madame Claire FERRAND épouse ANTRAS, Pharmacien,
9		Madame Françoise TURREL, Pharmacien,
10		Monsieur Xavier GOUX, Médecin,
11		Madame Jacqueline OLIVES épouse GERIN, Pharmacien,
12		Madame Brigitte MIROUX épouse ALLARD, Pharmacien,
13		Madame Amélie AUZIAS, Pharmacien,
14		Monsieur Gabriel CONTESTIN, Pharmacien,
15		Monsieur Jean-Marc LANGLAIS, Médecin,
16		Monsieur Patrick BARTHELEMY, Pharmacien,
17		Monsieur Bernard MARGA, Pharmacien,
18		Monsieur Olivier BEREZIAT, Médecin,
19		Monsieur Gilles BONICELLI, Pharmacien,
20		Madame Brigitte CHAMAYOU, Médecin,
21		Mademoiselle Oriane CORTESI, Pharmacien,
22		Madame Hélène SAVY-DADOUN, Médecin,

Direction Patients, offre de soins Autonomie  
Mission qualité et sécurité  
des activités pharmaceutiques et biologiques

Réf : POSA-0113-0450-D

### DECISION

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « LABIO » dont le siège social est situé Immeuble CENTRAIX-4, avenue du 8 Mai-13090 AIX EN PROVENCE-**

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

**Vu** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

**Vu** l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

**Vu** le décret n° 92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

**Vu** le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

**Vu** ma décision en date du 6 novembre 2012 modifiant, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012, le fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-310, dont le siège est situé Immeuble CENTRAIX-4, avenue du 8 Mai-13090 AIX EN PROVENCE-, laboratoire exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « LABIO », agréée sous le n°78, dont le siège social est situé Immeuble CENTRAIX-4, avenue du 8 Mai-13090 AIX EN PROVENCE-(N° FINESS EJ : 130042435) ;

**Vu** l'arrêté du 7 décembre 2009 du préfet du département des Bouches du Rhône portant modification de fonctionnement du laboratoire d'analyses de biologie médicale CHAMLIAN sis 9, boulevard de la Blancarde-13004 MARSEILLE-, enregistré sous le n°13-303, (N° FINESS ET : 130019052), dont le directeur est Mademoiselle Valérie CHAMLIAN, Médecin biologiste, laboratoire exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « SOCIETE MEDITERRANEENNE DE BIOLOGIE MEDICALE », par abréviation « S.M.B.M. », agréée sous le n°77, dont le siège social est situé au 9, boulevard de la Blancarde-13004 MARSEILLE- (N° FINESS EJ : 130019045) ;



**Vu** la demande transmise par courriel du 21 janvier 2013 présentée par la société d'avocats « GIRAULT CHEVALIER HENAINE Associés », représentant les parties, relative à l'acquisition du LBM CHAMLIAN par la SELARL « LABIO », cette opération devant prendre effet le 28 février 2013 ;

**Vu** copie du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2012 des associés de la SELARL « LABIO » décidant :

- d'approuver le projet de fusion par voie d'absorption de la SELARL « S.M.B.M. » par la SELARL « LABIO »,
- l'ouverture d'un établissement secondaire situé au 9, boulevard de la Blancarde-13004 MARSEILLE,
- d'agréer Mademoiselle Valérie CHAMLIAN en qualité de nouvel associé, de biologiste coresponsable du LBM multi-sites exploité par la SELARL « LABIO »,
- d'autoriser la cession d'une part sociale détenue par la société (EURL) « JAIM » au profit de Monsieur Pierre BENHAIM, Pharmacien biologiste,
- et d'agréer Monsieur Pierre BENHAIM en qualité de nouvel associé, de cogérant de la société et de biologiste coresponsable ;

**Vu** copie du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2012 des associés de la SELARL « S.M.B.M. » autorisant la cession de 375 parts sociales consentie par Madame Valérie CHAMLIAN au profit de la société(EURL) « JAIM », approuvant le projet de fusion par voie d'absorption de la société « S.M.B.M. » par la SELARL « LABIO » et décidant d'inscrire Monsieur Pierre BENHAIM au Tableau de l'Ordre national des Pharmaciens ;

**Vu** copie du projet de fusion, sous conditions suspensives, établi le 31 décembre 2012 entre la SELARL « LABIO », représentée par Monsieur Thierry JACOB et la SELARL « S.M.B.M. », représentée par Madame Valérie CHAMLIAN et Monsieur Pierre BENHAIM ;

**Vu** projet de cession de la totalité des 375 parts sociales détenues par Madame Valérie CHAMLIAN au sein de la SELARL « S.M.B.M. » au profit de la société(EURL) « JAIM » représenté par son gérant et unique associé Monsieur Pierre BENHAIM ;

**Vu** copie de l'acte de cession d'une action, sous conditions suspensives, établi le 31 décembre 2012 entre la société(EURL) « JAIM » représentée par son associé unique Monsieur Pierre BENHAIM, « Le Cédant », et Monsieur Pierre BENHAIM, Pharmacien en cours d'inscription à l'Ordre national des Pharmaciens, Section G, « Le Cessionnaire » ;

**Considérant** que la liste des biologistes associés internes de la SELARL « LABIO », la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote, la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2 , L 6222-3, L 6222-6, L 6223-1, L 6223-4, L 6223-5 L 6223-6 du code de la santé publique et ainsi qu'article 7-III-1° et 2° de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 ;

#### **DECIDE :**

**Article 1er :** Est retirée l'autorisation de fonctionnement délivrée au laboratoire d'analyses de biologie médicale CHAMLIAN situé au 9, boulevard de la Blancarde-13004 MARSEILLE-, enregistré sous le n° 13-303, (N° FINESS ET : 130019052).

**Article 2 :** En conséquence, est autorisé le fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites sis Immeuble CENTRAIX-4, avenue du 8 Mai-13090 AIX EN PROVENCE-, enregistré sous le n° 13-310, (N° FINESS ET : 130042260), exploité par la SELARL « LABIO », agréée sous le n°78, dont le siège social est situé Immeuble CENTRAIX-4, avenue du 8 Mai-13090 AIX EN PROVENCE-(N° FINESS EJ : 130042435).

Cette opération modifie les annexes suivantes :

- La répartition du capital social et des droits de vote de la SELARL « LABIO » sont telles que présentées en annexe n° 1
- La liste des sites exploités par la SELARL « LABIO » telle que présentée en annexe n° 2.
- Les biologistes-co-responsables, directeurs généraux et les biologistes médicaux associés de la SELARL « LABIO » sont tels que présentés en annexe n° 3.

**Article 3 :** Cette décision prendra effet à compter du 28 février 2013.

**Article 4 :** Ces modifications seront portées au fichier national des établissements sanitaires et sociaux(FINESS).

**Article 5 :** Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites SELARL « LABIO » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

**Article 6 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 7 :** Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

Fait à Marseille, le 25 janvier 2013

**Le directeur général de l'Agence régionale**

Pour le Directeur de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
et par délégation  
Le Directeur Général adjoint

**Norbert NABET**

**Paul CASTEL**

**ANNEXE N° 1**

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELARL « LABIO » EJ 130042435**

**Janvier 2013**

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE**

**Montant du C.S. 17 610E**

	<b>IDENTITE DES ASSOCIES</b>	<b>NOMBRE DE PARTS SOCIALES</b>
1	JACOB Thierry	1000
2	STANKIEVITCH-WINNICKI Anne	1
3	ROLLET Françoise	1
4	COTTEZ Dominique	1
5	DUCROS Christophe	1
6	SEBAOUN David	667
7	ZANIKI Patrick	1
8	VERNET Vincent	1
9	CHAMLIAN Valérie	44
10	BENHAIM Pierre	1
11	EURL « JAIM », Tiers porteur,	43
	<b>TOTAL</b>	<b>1 761</b>

**ANNEXE N° 2**

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELARL « LABIO » EJ 130042435**

**Janvier 2013**

Les sites exploités et ouverts au public par la SELARL « LABIO » sont les suivants :

1	Immeuble CENTRAIX-4, avenue du 8 Mai-13090 AIX EN PROVENCE-	N° FINESS ET : 130042260
2	4, boulevard des Deux Ormes-13090 AIX EN PROVENCE-	N° FINESS ET : 130042278
3	155, avenue de la Touloubre-13540 PUYRICARD-	N° FINESS ET : 130042286
4	12A, avenue de la Libération-13210 SAINT REMY DE PROVENCE-	N° FINESS ET : 130042294
5	255, avenue du Père Sylvain Giraud-13510 EGUILLES-	N° FINESS ET : 130042302
6	Rond point des Oliviers-13380 PLAN DE CUQUES-	N° FINESS ET : 130042310
7	177, boulevard de Saint Marcel-13011 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130043433
8	<b>9, boulevard de la Blancarde-13004 MARSEILLE-</b>	N° FINESS ET : 130043524

ANNEXE N° 3

DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES

SELARL « LABIO » EJ 130042435

Janvier 2013

Les biologistes coresponsables sont les suivants :

1	Immeuble CENTRAIX-4, avenue du 8 Mai-13090 AIX EN PROVENCE-	N° FINESS ET : 130042260
2	4, boulevard des Deux Ormes-13090 AIX EN PROVENCE-	N° FINESS ET : 130042278
3	155, avenue de la Touloubre-13540 PUYRICARD-	N° FINESS ET : 130042286
4	12A, avenue de la Libération-13210 SAINT REMY DE PROVENCE-	N° FINESS ET : 130042294
5	255, avenue du Père Sylvain Giraud-13510 EGUILLES-	N° FINESS ET : 130042302
6	Rond point des Oliviers-13380 PLAN DE CUQUES-	N° FINESS ET : 130042310
7	177, boulevard de Saint Marcel-13011 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130043433
8	<b>9, boulevard de la Blancarde-13004 MARSEILLE-</b>	N° FINESS ET : 130043524



Direction Patients Offre de soins Autonomie  
Mission qualité et sécurité  
des activités pharmaceutiques et biologiques

Réf : POSA-0113-0451-D

## DECISION

**modificative portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELARL « BIOMEDICA » dont le siège social est situé Le Grand Vallat-Place de l'Horloge-13690 SAUSSET LES PINS-**

**Le directeur général de l'Agence régionale de la santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

**Vu** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

**Vu** l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale, notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires ;

**Vu** l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

**Vu** le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de la santé Provence, Alpes, Côte d'Azur ;

**Vu** ma décision en date du 26 septembre 2012 portant, à compter du 17 décembre 2012, autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-343, dont le siège est situé Le Grand Vallat-Place de l'Horloge-13690 SAUSSET LES PINS-, (N° FINESS ET : 130040157), (Transfert des locaux du laboratoire du 60 au 120, rue Condorcet-13016 MARSEILLE-), laboratoire exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « BIOMEDICA », agréée le n° 65, dont le siège social est situé Le Grand Vallat-Place de l'Horloge-13690 SAUSSET LES PINS-(N° FINESS EJ : 130040140) ;

**Vu** le courriel du 7 décembre 2012 du gérant de la SELARL « BIOMEDICA » indiquant que l'ouverture des nouveaux locaux situés au 120, rue Condorcet est prévue fin janvier 2013, le retard étant dû aux travaux d'aménagement ;

**Vu** les courriels des 8 janvier 2013 (vol du matériel et vandalisme des locaux) et 21 janvier 2013 (date d'ouverture fixée au 4 février 2013) ;

✓

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : En conséquence, l'article 2 de la décision du 26 septembre 2012 est modifié comme suit : celle-ci prendra effet à compter du 4 février 2013.

Le reste sans changement.

**Article 2** : Ces modifications seront portées au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS).

**Article 3** : Toute modification apportée quant au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale doit être portée à la connaissance du directeur de l'ARS PACA.

**Article 4** : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 5** : Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région paca.

**Fait à Marseille, le 28 janvier 2013**

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé

**Paul CASTEL**

ANNEXE N° 1

DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES

SELARL « BIOMEDICA » EJ : 130040140

Janvier 2013

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE

ASSOCIES	NOMBRE D' ACTIONS	DROITS DE VOTE
<b>Associés professionnels internes</b>		
Gilles HALIMI Associé professionnel interne	764 parts	764
Laurence ANAYA Associé professionnel interne	61 parts	61
<b>Associés professionnels externes</b>		
SELAS ALPHABIO	319 parts	319
<b>Associé externe</b>		
SARL SOFIBIO	381 parts	381
<b>TOTAUX</b>	<b>1525</b>	<b>1525</b>

ANNEXE N° 2

DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES

SELARL « BIOMEDICA » EJ : 130040140

Janvier 2013

Les sites exploités et ouverts au public par la SELARL « BIOMEDICA » sont :

Le Grand Vallat-Place de l'Horloge-13690 SAUSSET LES PINS-	N° FINESS ET : 130040157
120, rue Condorcet-13016 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130040165

ANNEXE N° 3

DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES

SELARL « BIOMEDICA » EJ : 130040140

Janvier 2013

<b>Identité des biologistes coresponsables</b>	Monsieur Gilles HALIMI, Médecin,
	Mademoiselle Laurence ANAYA, Pharmacien,

Direction Patients Offre de soins Autonomie  
Mission qualité et sécurité  
des activités pharmaceutiques et biologiques

Réf : POSA-0113-0521-D

**DECISION**  
**portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale**  
**multi-sites exploité par la « SELAS LABAZUR ALPES SUD VAR » 12, bd Saint Louis 83170**  
**BRIGNOLLES**

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

**Vu** la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

**Vu** l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

**Vu** le décret n°92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoires d'analyses de biologie médicale ;

**Vu** le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Provence, Alpes, Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

**Vu** la décision du 19 novembre 2012 portant autorisation de modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « SELAS LABAZUR ALPES SUD VAR » ;

**Vu** la copie du procès verbal de l'assemblée générale du 17 décembre 2012 de la SELAS LABAZUR ALPES SUD VAR approuvant la division/conversion des actions de la société, actant les acquisitions d'actions au profit de messieurs DELAUNE et SANCHIS, constatant la démission de monsieur FLAVIER avec cession d'action au profit de la SAS BIOACCESS, autorisant la réalisation de la transmission universelle de patrimoine de la société BIOCONVERGENCE, agréant madame Magali SOURD en qualité de nouvelle associée avec acquisition d'actions et la désignant comme directeur général ;

**Vu** la copie du procès verbal de l'assemblée générale du 27 décembre 2012 de la SELARL BIOCONVERGENCE agréant la cessions de l'ensemble du capital social de la société au profit de la SELAS LABAZUR ALPES SUD VAR, laquelle procède à la dissolution de la société BIOCONVERGENCE et approuve la transmission universelle de patrimoine de la société au profit de la SELAS LABAZUR ALPES SUD VAR ;



**Vu** les arrêtés préfectoraux du 18 juin 2003 modifiant les fonctionnements des laboratoires d'analyses de biologie médicale n° 83-59 sis 8 B rue Barbaroux 83340 LE LUC et n° 83-168 sis 5 Place Clémenceau 83550 VIDAUBAN ;

**Considérant** que la liste des biologistes associés internes de la « SELAS LABAZUR ALPES SUD VAR », la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote, la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-2 , L 6222-3, L 6222-6, L 6223-1, L 6223-4, L 6223-5 L 6223-6 du code de la santé publique et ainsi qu'article 7-III-1° et 2° de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010.

**DECIDE :**

**Article 1 :** Les autorisations de fonctionnement des laboratoires d'analyses de biologie médicale suivants sont abrogées :

- 8 B, rue Barbaroux 83340 LE LUC n° Finess ET 830013967 code 610.
- 5, Place Clémenceau 83550 VIDAUBAN n° Finess ET 830005658 code 610.

**Article 2 :** La décision du 19 novembre 2012 est modifiée ainsi qu'il suit à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013.

**Article 3 :** Les modifications apportées au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites exploité par la société « SELAS LABAZUR ALPES SUD VAR » sise 12 bd Saint Louis à Brignoles 83170 sont les suivantes :

- Division et conversion des actions de la SELAS LABAZUR ALPES SUD VAR
- Nouvelle répartition du capital social et des droits de vote,
- Démission de monsieur Sébastien FLAVIER
- Intégration de madame Magali SOURD, messieurs Yvan SANCHIS et Emmanuel DELAUNE comme nouveaux associés,
- Acquisitions des laboratoires de biologie médicale transformés en site de la SELAS BIOCONVERGENCE.

Les opérations intervenues modifient les annexes suivantes :

- La répartition du capital social et des droits de vote de la société « SELAS LABAZUR ALPES SUD VAR » sont telles que présentées en annexe n°1.
- La liste des sites exploités par le laboratoire de biologie médicale « SELAS LABAZUR ALPES SUD VAR » en annexe 2.
- Les biologistes de la SELAS LABAZUR ALPES SUD VAR sont tels que présentés en annexe n°3.

Le laboratoire de biologie médicale est enregistré sous le n° 83-14.

**Article 4 :** Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites « SELAS LABAZUR ALPES SUD VAR » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

**Article 5 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 6** : Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

Fait à MARSEILLE, le 31 janvier 2013

Le directeur général de l'Agence régionale de  
santé Provence- Alpes- Côte- d'Azur,

Paul CASTEL



## ANNEXE N° 1

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELAS LABABAZUR ALPES SUD VAR EJ 830018644  
31 janvier 2013**

Associés	Actions catégorie A	Actions catégorie B	Droits de vote
Rémy PASCAL associé professionnel interne - Président	3 actions	1 action	286 043
Julien BONDAZ associé professionnel interne	3 actions	1 action	286 043
Emmanuel DELAUNE associé professionnel interne	3 actions	1 action	286 043
Christine LAPORTE associé professionnel interne	3 actions	1 action	286 043
Hervé REVERDY associé professionnel interne	3 actions	1 action	286 043
Jacques YVETOT associé professionnel interne	3 actions	1 action	286 043
Bernard LABIT associé professionnel interne	3 actions	1 action	286 043
Julien LECAT associé professionnel interne	3 actions	1 action	286 043
Yvan SANCHIS associé professionnel interne	3 actions	1 action	286 043
Magali SOURD associé professionnel interne	3 actions	1 action	286 043
<b>Total associés internes</b>	<b>30 actions A</b>	<b>10 actions B</b>	<b>2 860 430</b>
SELAS LABAZUR PROVENCE associé professionnel externe	4275633 actions	1425211	2850434
SELAS LABAZUR AIX OUEST associé professionnel externe	14964 actions	4988 actions	9976
SAS BIO ACCESS associé tiers externe	6 actions	2 actions	4
<b>Total associés externes</b>	<b>4 290 633 actions A</b>	<b>1 430 211 actions B</b>	<b>5 720 844</b>
<b>Total</b>	<b>5 720 844</b>		<b>5 720 844</b>

## ANNEXE N° 2

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELAS LABABAZUR SUD VAR EJ 830018644  
31 janvier 2013**

Les sites exploités et ouverts au public par la SELAS «LABAZUR PROVENCE » (n° FINESS EJ 830018644) sont :

- 12, bd de Saint Louis – 83170 BRIGNOLLES – n° FINESS ET 830018651
- Lieudit Saint-Pierre – 83136 GAREOULT – n° FINESS ET 830018677
- ZAC du Fray Redon – 83136 ROCBARON – n° FINESS ET 830018669

- ZAC de la Laouve – 83470 SAINT MAXIMIN – n° FINESS ET 830018719
- Rue Gutenberg - 83470 SAINT MAXIMIN – n° FINESS ET 830018701
- Quartier de l'Enclos – 83560 RIANIS – n° FINESS ET 830018693
- 35, bd Grisolles – 83670 BARJOLS – n° FINESS ET 830018685
- 4, av Paul Arène – 04200 SISTERON – n° FINESS ET 040004624
- 8 B rue Gabriel Barberoux 83340 LE LUC - n° FINESS ET 830020103
- 5 Place Clémenceau 83550 VIDAUBAN - n° FINESS ET 830020111

### ANNEXE N° 3

#### DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES SELAS LABABAZUR SUD VAR EJ 830018644 31 Janvier 2013

Les biologistes coresponsables sont :

- Monsieur Rémy PASCAL, pharmacien - président
- Madame Magali SOURD, médecin
- Madame Christine LAPORTE, pharmacien
- Madame Julien BONDAZ, pharmacien
- Monsieur Hervé REVERDY, pharmacien
- Monsieur Jacques YVETOT, médecin
- Monsieur Bernard LABIT, médecin

Les biologistes médicaux sont :

- Monsieur Julien LECA, pharmacien
- Monsieur Yvan SANCHIS, médecin
- Monsieur Emmanuel DELAUNE, médecin



**Direction Patients Offre de soins Autonomie  
Mission qualité et sécurité  
des activités pharmaceutiques et biologiques**

Réf : POSA-0313-1037-D

### **DECISION**

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité  
par la SELARL « BIOMEDICA » dont le siège social est situé Le Grand Vallat-Place de l'Horloge-  
13690 SAUSSET LES PINS-**

**Le directeur général de l'Agence régionale de la santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

**Vu** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

**Vu** l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale, notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires ;

**Vu** le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de la santé Provence, Alpes, Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

**Vu** la décision modificative en date du 28 janvier 2013 portant, à compter du 4 février 2013, autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n° 13-343, dont le siège est situé Le Grand Vallat-Place de l'Horloge-13690 SAUSSET LES PINS-, (N° FINESS ET : 130040157), laboratoire exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « BIOMEDICA », agréée le n° 65, dont le siège social est situé Le Grand Vallat-Place de l'Horloge-13690 SAUSSET LES PINS- (N° FINESS EJ : 130040140) ;

**Vu** l'arrêté en date du 10 janvier 1994 du directeur départemental des affaires sanitaires et sociales des Bouches du Rhône portant modification de fonctionnement du laboratoire d'analyses de biologie médicale « FILLIT » situé Place Belley-Immeuble de la Gare-13140 MIRAMAS-, enregistré sous le n° 13-481, (N° FINESS ET : 130017106), dont le directeur est Monsieur Jean-Louis FILLIT, Pharmacien biologiste, et qui est exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « L'ESPACE MAIRIE GARE », agréée sous le n° 81, dont le siège social est situé à l'Espace Mairie Gare-Immeuble de la Gare-Place Belley-13140 MIRAMAS- (N° FINESS EJ : 130017080)- ;

**Vu** la demande transmise, par courriels des 5 décembre 2012, 25 février et 26 février 2013, relative à l'acquisition du LBM FILLIT par la SELARL « BIOMEDICA » avec effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 ;



**Vu** copie du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2012 des associés de la SELARL « L'ESPACE MAIRIE GARE » décidant, suite au désir de Monsieur et de Madame FILLIT, d'autoriser la cession des 75 parts leur appartenant à la SELARL « BIOMEDICA » et d'agréer celle-ci en qualité de nouvel associé ;

**Vu** copie du protocole d'accord (compromis sur la cession du contrôle de sociétés) établi le 15 novembre 2012 entre Monsieur Jean-Louis FILLIT et Madame Sylvie ORDONO-FILLIT, d'une part et la SELARL « BIOMEDICA », représentée par son gérant, Monsieur Gilles HALIMI, d'autre part ;

**Vu** copie du projet du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2013 de la SELARL « BIOMEDICA » décidant d'autoriser la dissolution sans liquidation (transmission universelle de patrimoine) de la SELARL « L'ESPACE MAIRIE GARE », approuvant le projet de déclaration de dissolution sans liquidation de la SELARL « ESPACE MAIRIE GARE » et donnant tous pouvoirs au Gérant, Monsieur Gilles HALIMI pour finaliser cette opération ;

**Vu** copie de l'avis de dissolution sans liquidation en date du 1<sup>er</sup> mars 2013 ;

**Vu** copie de la déclaration de dissolution sans liquidation de la société « L'ESPACE MAIRIE GARE » en date du 24 février 2013 ;

**Vu** copie du projet d'assemblée générale extraordinaire du 2 avril 2013 des associés de la SELARL « BIOMEDICA » autorisant la dissolution sans liquidation de la SELARL « L'ESPACE MAIRIE GARE », décidant d'agréer la cession d'une part sociale appartenant à Monsieur Gilles HALIMI au profit de Monsieur Jean-Louis FILLIT, et de nommer Monsieur Jean-Louis FILLIT en qualité de cogérant de la société et de biologiste coresponsable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013 ;

**Vu** copie du projet de cession d'une part sociale entre Messieurs Gilles HALIMI et Jean-Louis FILLIT ;

**Considérant** que la liste des biologistes associés internes de la SELARL « BIOMEDICA », la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote, la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2, L 6222-3, L 6222-6, L 6223-1, L 6223-4, L 6223-5, L 6223-6 du code de la santé publique et ainsi qu'article 7-III-1° et 2° de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 ;

## **D E C I D E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est abrogée l'autorisation de fonctionnement délivrée au laboratoire d'analyses de biologie médicale « FILLIT » situé Place Belley-Immeuble de la Gare-13140 MIRAMAS-, transformé en site.

**Article 2** : En conséquence, est enregistrée l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n° 13-343, dont le siège est situé Le Grand Vallat-Place de l'Horloge-13690 SAUSSET LES PINS-(N° FINESS ET : 130040157) concernant :

- La désignation de Monsieur Jean-Louis FILLIT, Pharmacien biologiste, en qualité de nouvel associé, cogérant de la société et de biologiste coresponsable du LBM multi-sites,
- La cession d'une part sociale appartenant à Monsieur Gilles HALIMI au profit de Monsieur Jean-Louis FILLIT,

Les opérations afférentes sont portées aux annexes suivantes :

- . La répartition du capital social et des droits de vote de la SELARL « BIOMEDICA » sont telles que présentées en annexe n°1.
- . La liste des sites mentionnés en annexe n°2.

. Les biologistes coresponsables, directeurs généraux et les biologistes médicaux associés à la SELARL « BIOMEDICA » sont tels que présentés en annexe n°3.

**Article 3 :** Cette décision prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

**Article 4 :** Ces modifications seront portées au fichier national des établissements sanitaires et sociaux(FINESS).

**Article 5 :** Toute modification apportée quant au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELARL « BIOMEDICA » doit être portée à la connaissance du directeur de l'ARS PACA.

**Article 6 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 7 :** Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région paca.

Fait à Marseille, le 08 MARS 2013

Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint

Norbert NABET

**ANNEXE N° 1**

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELARL « BIOMEDICA » EJ : 130040140**

**Mars 2013**

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE**

	<b>IDENTITE DES ASSOCIES</b>	<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>	<b>DROITS DE VOTE</b>
<b>Associés professionnels internes</b>			
<b>1</b>	Gilles HALIMI Associé professionnel interne	763	763
<b>2</b>	Laurence ANAYA Associé professionnel interne	61	61
<b>3</b>	Jean-Louis FILLIT Associé professionnel interne	1	1
	<b>Sous-Total</b>	<b>825</b>	<b>825</b>
<b>Associé professionnel externe</b>			
<b>4</b>	SELAS « ALPHABIO »	319 parts	319
<b>Associé externe</b>			
<b>5</b>	SARL « SOFIBIO »	381 parts	381
	<b>TOTAUX</b>	<b>1525</b>	<b>1525</b>

**ANNEXE N° 2**

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELARL « BIOMEDICA » EJ : 130040140**

**Mars 2013**

Les sites exploités et ouverts au public par la SELARL « BIOMEDICA » sont les suivants :

<b>1</b>	Le Grand Vallat-Place de l'Horloge-13690 SAUSSET LES PINS-	N° FINESS ET : 130040157
<b>2</b>	120, rue Condorcet-13016 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130040165
<b>3</b>	Place Belley-Immeuble de la Gare-13140 MIRAMAS-	N° FINESS ET : 130043573

**ANNEXE N° 3**

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELARL « BIOMEDICA » EJ : 130040140**

**Mars 2013**

<b>Identité des biologistes coresponsables</b>	Monsieur Gilles HALIMI, Médecin,
	Mademoiselle Laurence ANAYA, Pharmacien,
	Monsieur Jean-Louis FILLIT, Pharmacien,

Direction Patients Offre de soins Autonomie  
Mission qualité et sécurité  
des activités pharmaceutiques et biologiques

Réf : POSA-0413-1761-D

### DECISION

**portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la « SELAS des Laboratoires BILLIEMAZ » société d'exercice libéral par actions simplifiée sise au 9, boulevard de Strasbourg, à (83000) TOULON.**

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

**Vu** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

**Vu** l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

**Vu** le décret n° 92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

**Vu** le décret du 17 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

**Vu** la décision n°21/03/2008 en date du 18 mars 2008, de la commission exécutive de l'agence régionale de l'hospitalisation, à Marseille, portant renouvellement de l'autorisation, pour une période de cinq ans à compter du résultat positif de la visite de conformité mentionnée à l'article L6122-4, en son article 1<sup>er</sup>, de pratiquer les activités biologiques d'assistance médicale à la procréation qui y sont précisées, en concordance avec la nouvelle liste des activités de soins prévue par l'article R2142-2° du code de la santé publique, accordée à la S.C.P. COHEN BILLIEMAZ – 20, rue Revel – 83000 TOULON CEDEX 20, représentée par la Directrice : activités exercées dans les locaux de la clinique Saint Michel, Place du 4 Septembre et/ ou 63, Avenue d'Orient – 83 057 TOULON CEDEX, et, en son article 2, de la mise en œuvre conjointement des activités biologiques avec la SA Clinique Saint Michel, sur le site d'implantation de la Clinique Saint Michel, sise, Place du 4 Septembre et/ ou 63, avenue d'Orient – 83 057 TOULON CEDEX, titulaire des autorisations pour les activités cliniques d'assistance médicale à la procréation ;

**Vu** la décision DGARS PACA du 19 décembre 2012 portant modification de l'autorisation de fonctionnement portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la « SELAS JS BIO » ;

**Vu** la décision DGARS PACA du 28 novembre 2012 portant modification de l'autorisation de fonctionnement portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la « SELAS des Laboratoires BILLIEMAZ » ;

**Vu** le procès verbal de l'assemblée général extraordinaire de la SELAS BILLIEMAZ en date du 7 décembre 2012 approuvant :

1/ La cession sous condition suspensive du fond de laboratoire de biologie médicale « DIADEME » sis 63, avenue de la corse à MARSEILLE 13007, exploité par la SELAS BILLIEMAZ ; portant le n° finess ET 13.004.058.7 ;

2/ Les cessions d'actions de catégorie B suivante :

\* la cession d'une action de la SELAS BILLIEMAZ par M. Claude THOMAS au profit de la SELAS JS BIO, et la radiation de celui-ci de la liste des biologistes médicaux et coassociés du LBM BILLIEMAZ exploité par la SELAS BILLIEMAZ ;

\* la cession d'une action de la SELAS BILLIEMAZ par Mme. Hélène SAVY-DADOUN au profit de la SELAS JS BIO, et la radiation de celle-ci de la liste des biologistes médicaux et coassociés du LBM BILLIEMAZ exploité par la SELAS BILLIEMAZ ;

\* la cession d'une action de la SELAS BILLIEMAZ appartenant à la SELAS JS BIO au profit de Monsieur Christophe ARZUR, et l'agrément celui-ci dans la liste des biologistes médicaux et coassociés du LBM BILLIEMAZ exploité par la SELAS BILLIEMAZ ;

\* la cession d'une action de la SELAS BILLIEMAZ appartenant à la SELAS JS BIO au profit de Mme Catherine CHAGNON, et l'agrément celle-ci dans la liste des biologistes médicaux et coassociés du LBM BILLIEMAZ exploité par la SELAS BILLIEMAZ ;

\* la cession d'une action de la SELAS BILLIEMAZ appartenant à la SELAS JS BIO au profit de Mme Karine MAERFELD, et l'agrément celle-ci dans la liste des biologistes médicaux et coassociés du LBM BILLIEMAZ exploité par la SELAS BILLIEMAZ ;

\* la cession d'une action de la SELAS BILLIEMAZ appartenant à la SELAS JS BIO au profit de Monsieur Clément FIESCHI, et l'agrément celui-ci dans la liste des biologistes médicaux et coassociés du LBM BILLIEMAZ exploité par la SELAS BILLIEMAZ ;

**Vu** les formulaires de cession de parts du capital social de la SELAS BILLIEMAZ en date du 7 juillet 2012 ;

**Vu** les certificats de radiation de M Claude THOMAS, et les certificats d'inscriptions de Ms ARZUR et FIESCHI et de Mme CHAGNON, émis par l'ordre national des pharmaciens ;

**Considérant** que la liste des biologistes associés internes de la « SELAS BILLIEMAZ », la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote, la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2, L 6222-3, L 6222-6, L 6223-1, L 6223-4, L 6223-5 L 6223-6 du code de la santé publique et ainsi qu'article 7-III-1° et 2° de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010.

## DECIDE :

**Article 1 :** les modifications à prendre en compte et détaillées ci après dans l'article 2, sont prévues d'entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013

**Article 2 :** Les modifications apportées au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites exploité par la société «SELAS BILLIEMAZ » sont les suivantes :

### *1/ La suppression d'un site exploité par la SELAS BILLIEMAZ :*

La cession sous condition suspensive du fond de laboratoire de biologie médicale « DIADEME » sis 63, avenue de la corse à MARSEILLE 13007, exploité par la SELAS BILLIEMAZ, portant le n° finess ET 13.004.058.7 ;

Modifiant ainsi la liste des sites exploités par la SELAS BILLIEMAZ ;

### *2/ Intégration de nouveaux biologistes médicaux et la démission de biologistes médicaux :*

\* la cession d'une action de la SELAS BILLIEMAZ par M. Claude THOMAS au profit de la SELAS JS BIO, et la radiation de celui-ci de la liste des biologistes médicaux et coassociés du LBM BILLIEMAZ exploité par la SELAS BILLIEMAZ ;

\* la cession d'une action de la SELAS BILLIEMAZ par Mme. Hélène SAVY-DADOUN au profit de la SELAS JS BIO, et la radiation de celle-ci de la liste des biologistes médicaux et coassociés du LBM BILLIEMAZ exploité par la SELAS BILLIEMAZ ;

\* la cession d'une action de la SELAS BILLIEMAZ appartenant à la SELAS JS BIO au profit de Monsieur Christophe ARZUR, et l'agrément celui-ci dans la liste des biologistes médicaux et coassociés du LBM BILLIEMAZ exploité par la SELAS BILLIEMAZ ;

\* la cession d'une action de la SELAS BILLIEMAZ appartenant à la SELAS JS BIO au profit de Mme Catherine CHAGNON, et l'agrément celle-ci dans la liste des biologistes médicaux et coassociés du LBM BILLIEMAZ exploité par la SELAS BILLIEMAZ ;

\* la cession d'une action de la SELAS BILLIEMAZ appartenant à la SELAS JS BIO au profit de Mme Karine MAERFELD, et l'agrément celle-ci dans la liste des biologistes médicaux et coassociés du LBM BILLIEMAZ exploité par la SELAS BILLIEMAZ ;

\* la cession d'une action de la SELAS BILLIEMAZ appartenant à la SELAS JS BIO au profit de Monsieur Clément FIESCHI, et l'agrément celui-ci dans la liste des biologistes médicaux et coassociés du LBM BILLIEMAZ exploité par la SELAS BILLIEMAZ ;

Modifiant ainsi la liste des biologistes coresponsables et associés professionnels internes, ainsi que la répartition du capital social de la SELAS BILLIEMAZ ;

Les opérations afférentes sont présentées dans les annexes suivantes :

- La répartition du capital social et des droits de vote de la société « SELAS BILLIEMAZ » sont telles que présentées en annexe n°1.
- La liste des sites exploités par la SELAS BILLIEMAZ est présentée en annexe n°2.
- Les biologistes co-responsables et biologistes médicaux de la « SELAS BILLIEMAZ » sont tels que présentés en annexe n°3.

**Article 3 :** Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites « « SELAS BILLIEMAZ » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

**Article 4 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 5 :** Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

**Fait à MARSEILLE, le 23 avril 2013**

Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
Le Secrétaire Général

**Jean-Luc DESMET**



**Annexe 1**  
**LBM MULTI-SITES SELAS BILLIEMAZ, sis à TOULON (83000) 9 Boulevard de Strasbourg,**  
**enregistré au FINESS (EJ) sous le numéro 830018057 ;**

Détenteurs	Professions	Parts sociales catégorie A	Parts sociales catégorie B	Droits de vote
Anne COHEN BILLIEMAZ	Pharmacien		10	10
Benoît BILLIEMAZ	Pharmacien	9		49680
Bernadette NALLINE	Pharmacien		1	1
Georges ABELLO	Pharmacien		1	1
Raymond DEVOUCOUX	Pharmacien		1	1
Mireille BILLAUD LAMARE	Pharmacien		1	1
Christine PELEGRIN	Pharmacien		1	1
Laurence LACROIX SERTHELON	Médecin		1	1
Delphine GIRARD LAMOULERE	Pharmacien		1	1
Mireille PAPADACCI-D'AGOSTINO	Médecin		1	1
Jacqueline HAMON	Pharmacien		1	1
Bruno SABATIER	Pharmacien		1	1
Claude HEINEMANN	Pharmacien		1	1
Bernard SENBEL	Médecin		1	1
Bruno ROURE	Médecin		1	1
Patrick DARODES DE TAILLY	Médecin		1	1
Anne Lise TOYER	Médecin		1	1
Armand FEBBRAIO	Médecin		1	1
Bruno SUDAN	Médecin		1	1
Véronique LEMARQUIS	Pharmacien		1	1
Jérôme MASLIN	Pharmacien		1	1
Karine MAERFELD	Pharmacien		1	1
Catherine CHAGNON	Pharmacien		1	1
Christophe ARZUR	Pharmacien		1	1
Clément FIESCHI	Pharmacien		1	1
<b>ASSOCIES PROFESSIONNELS INTERNES</b>		<b>Sous-total : 42</b>		<b>Total : 49713</b>
JS BIO		.....	41874	41874
<b>ASSOCIES PROFESSIONNELS EXTERNES</b>		<b>Soit un total de 41876</b>		<b>Soit un total de 41876</b>
FIP NEOVERIS VI		.....	3.278	3.278
FIP NEOVERIS VII		.....	562	652
FIP NEOVERIS VIII		.....	1.008	1.008
FIP NEOVERIS IX			1163	1163
FIP NEOVERIS X			736	736
<b>ASSOCIES NON PROFESSIONNELS EXTERNES</b>		<b>Soit un total de 6747</b>		<b>Soit un total de 6747</b>
<b>TOTAL</b>		<b>48663</b>		<b>98334</b>

**Annexe 2**  
**LBM MULTI-SITES SELAS BILLIEMAZ, sis à TOULON (83000) 9 Boulevard de Strasbourg,**  
**enregistré au FINESS (EJ) sous le numéro 830018057 ;**

**Les sites exploités et ouverts au public par la « SELAS BILLIEMAZ » sont :**

1/ laboratoire de biologie médicale sis 9 boulevard de Strasbourg à TOULON (83000), inscrit au FINESS (ET) sous le n° 83 001 796 8 ;

2/ laboratoire de biologie médicale sis 20, rue Revel à TOULON (83000), inscrit au FINESS (ET) sous le n°83 020 805 4 ;

3/ laboratoire d'AMP Clinique Saint Michel, sis Place du 4 septembre à TOULON (83057), inscrit au FINESS (ET) sous le n° 83 001 848 7 ;

4/ laboratoire de biologie médicale sis à (83500) LA SEYNE SUR MER, 505 rue de Rome, Immeuble le Portalis, inscrit au FINESS (ET) sous le n°83 001 872 7 ;

5/ laboratoire de biologie médicale sis 29, avenue Joseph Clotis à HYERES (83400), inscrit au FINESS (ET) sous le n°° 83 001 873 5 ;

6/ laboratoire de biologie médicale sis 26, rue Edith Clavell à HYERES (83400), inscrit au FINESS (ET) sous le n° 83 001 874 3 ;

7/ laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE D'ANALYSES DESVERNINE », sis 2 rue philippine DAUMAS à LA SEYNE SUR MER (83500), inscrit au FINESS (ET 611) sous le n° 830018776 ;

8/ laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE PELEGRIN », sis 90 avenue Charles de Gaulle - Le Korykia – à LA SEYNE SUR MER (83500), inscrit au FINESS (ET 611) sous le n° 830018784 ;

9/ laboratoire de biologie médicale «SELARL Pierre DARMON», sis au 2 avenue Garibaldi à LA SEYNE SUR MER (83500), inscrit au FINESS (ET 611) sous le n° 830018792 ;

10/ laboratoire biologie médicale sis 27 rue de la république à SAINT CYR SUR MER (83270), inscrit au FINESS (ET 611) sous le n° 830018941 ;

11/ laboratoire de biologie médicale sis Cap Saint Cyr à SAINT CYR SUR MER (83270), inscrit au FINESS (ET 611) sous le n° 830018958 ;

12/ laboratoire de biologie médicale de COGOLIN AGORA sis centre commercial AGORA bâtiment D, quartier Soubeiran à COGOLIN (83310), inscrit au FINESS (ET 611) sous le n° 83 001 906 3 ;

13/ laboratoire de biologie médicale de SAINT TROPEZ LES LICES, sis immeuble « Le Séminaris », avenue Paul Roussel à SAINT TROPEZ (83990), inscrit au FINESS (ET 611) sous le n° 83 001 907 1 ;

14/ laboratoire de biologie médicale « THOMAS », sis Résidence Saint Anne, 105 Montée du Thouar à LA GARDE (83130) inscrit au FINESS (ET 611) sous le n° 83.001.924.6 ;

15/ laboratoire de biologie médicale « HEINEMANN-THOMAS », sis au 16 avenue du Général de Gaulle à LA CRAU (83260), inscrit au FINESS (ET 611) sous le n° 83.001.925.3 ;

16/ Laboratoire d'analyses de biologie médicale sis à LA SEYNE SUR MER (83500), Immeuble Le Quadrige – 2, avenue Marcel Dassault, inscrit au FINESS (ET 611) n° 83.001.859.4 ;

17/ Laboratoire d'analyses de biologie médicale sis TOULON (83200), 2, place Martin Bidouré, inscrit au FINESS (ET 611) n°83.001.860.2 ;

18/ Laboratoire d'analyses de biologie médicale sis TOULON (83200), Immeuble « Le Coraline », avenue du Général Brosset, inscrit au FINEES (ET 611) n°83.001.861.0 ;

19/ Laboratoire d'analyses de biologie médicale sis TOULON (83000), Immeuble « Le Sicié » - place Jean Mermoz, inscrit au FINESS (ET 611) n°83.001.863.6 ;

20/ Laboratoire d'analyses de biologie médicale sis à LA SEYNE SUR MER (83500), immeuble « Le Saint-Laurent » - Quartier Berthe, inscrit au FINESS (ET 611) n°83.001.862.8 ;

**Annexe 3**  
**LBM MULTI-SITES SELAS BILLIEMAZ, sis à TOULON (83000) 9 Boulevard de**  
**Strasbourg, enregistré au FINESS (EJ) sous le numéro 830018057 ;**

**Liste des biologistes coresponsables et directeurs généraux de la SELAS BILLIEMAZ**

<b>Nom Prénom</b>	<b>Profession</b>	<b>Fonctions dans SELARL</b>
<b>Benoît BILLIEMAZ</b>	<b>Pharmacien</b>	<b>Président et Biologiste-responsable</b>
<b>Anne COHEN BILLIEMAZ</b>	<b>Pharmacien</b>	<b>Directeur général</b>

<b>BIOLOGISTES MEDICAUX et CORESPONSABLES</b>	
<b>Nom Prénoms</b>	<b>Professions</b>
<i>Anne COHEN BILLIEMAZ</i>	Pharmacien
<i>Benoît BILLIEMAZ</i>	Pharmacien
<i>Bernadette NALLINE</i>	Pharmacien
<i>Georges ABELLO</i>	Pharmacien
<i>Raymond DEVOUCOUX</i>	Pharmacien
<i>Mireille BILLAUD LAMARE</i>	Pharmacien
<i>Christine PELEGRIN</i>	Pharmacien
<i>Laurence LACROIX SERTHELON</i>	Médecin
<i>Delphine GIRARD LAMOULERE</i>	Pharmacien
<i>Mireille PAPADACCI-D'AGOSTINO</i>	Médecin
<i>Jacqueline HAMON</i>	Pharmacien
<i>Bruno SABATIER</i>	Pharmacien
<i>Claude HEINEMANN</i>	Pharmacien
<i>Bernard SENBEL</i>	Médecin
<i>Bruno ROURE</i>	Médecin
<i>Patrick DARODES DE TAILLY</i>	Médecin
<i>Anne Lise TOYER</i>	Médecin
<i>Armand FEBBRAIO</i>	Médecin
<i>Bruno SUDAN</i>	Médecin
<i>Véronique LEMARQUIS</i>	Pharmacien
<i>Jérôme MASLIN</i>	Pharmacien
<i>Karine MAERFELD</i>	Pharmacien
<i>Catherine CHAGNON</i>	Pharmacien

Direction Patients Offre de soins Autonomie  
Mission qualité et sécurité  
des activités pharmaceutiques et biologiques

Réf : POSA-0413-1775-D

### DECISION

portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale  
multi-sites exploité par la « SELAS LABAZUR ALPES SUD VAR » 12, bd Saint Louis 83170  
BRIGNOLES

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

**Vu** la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

**Vu** l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

**Vu** le décret n°92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoires d'analyses de biologie médicale ;

**Vu** le décret du 17 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Provence, Alpes, Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

**Vu** la décision du 31 janvier 2013 portant autorisation de modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « SELAS LABAZUR ALPES SUD VAR » ;

**Vu** les extraits du procès verbal de l'assemblée générale du 10 avril 2013 des associés de la « SELAS LABAZUR ALPES SUD VAR » approuvant l'agrément en qualité de nouvel associé Monsieur Pascal BARRE et la cession à son profit de 3 actions de catégorie A et d'1 action de catégorie B, la nomination sous conditions suspensives en qualité de biologistes co-responsables et directeurs généraux de Messieurs Pascal BARRE, Yvan SANCHIS et Emmanuel DELAUNE ;

**Vu** la demande du 10 avril 2013 de la « SELAS LABAZUR ALPES SUD VAR » reçue le 18 avril, sollicitant la modification de l'autorisation de fonctionnement de son laboratoire multi-sites en agréant en qualité de nouvel associé Monsieur Pascal BARRE, en autorisant la cession à son profit de 3 actions de catégorie A et 1 action de catégorie B, en nommant sous conditions suspensives en qualité de biologistes co-responsables et directeurs généraux Messieurs Emmanuel DELAUNE, Yvan SANCHIS et Pascal BARRE ;



**Vu** les ordres de cession de 3 actions de catégorie A et d'1 action de catégorie B détenues par la société LABAZUR AIX OUEST dans le capital de la « SELAS LABAZUR ALPES SUD VAR » au profit de Monsieur Pascal BARRE, effectués le 10 avril 2013 ;

**Vu** les statuts de la « SELAS LABAZUR ALPES SUD VAR » mis à jour le 10 avril 2013 ;

**Considérant** que la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote, la liste des biologistes associés internes de la « SELAS LABAZUR ALPES SUD VAR », la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-2 , L 6222-3, L 6222-6, L 6223-1, L 6223-4, L 6223-5 L 6223-6 du code de la santé publique et ainsi qu'article 7-III-1° et 2° de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010.

#### **DECIDE :**

**Article 1 :** La décision du 31 janvier 2013 est modifiée ainsi qu'il suit dès la signature de la présente.

**Article 2 :** Les modifications apportées au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites exploité par la société « SELAS LABAZUR ALPES SUD VAR » sise 12 bd Saint Louis à Brignoles 83170 sont les suivantes :

- Nouvelle répartition du capital social et des droits de vote,
- Nouvelle liste des biologistes médicaux,

Les opérations afférentes modifient les annexes suivantes :

- La répartition du capital social et des droits de vote de la société « SELAS LABAZUR ALPES SUD VAR » sont telles que présentées en annexe n°1.
- Les biologistes de la SELAS LABAZUR ALPES SUD VAR sont tels que présentés en annexe n°3.

L'annexe n°2 des sites exploités par le laboratoire de biologie médicale multi-sites « SELAS LABAZUR ALPES SUD VAR » restant inchangée.

**Article 3 :** Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites « SELAS LABAZUR ALPES SUD VAR » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

**Article 4 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 5 :** Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

**Fait à MARSEILLE, le 23 avril 2013**

Pour le Directeur Général de l'Ar.  
et par délégation  
Le Directeur Général adjoint

**Norbert NABET**

**ANNEXE N° 1**

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELAS LABABAZUR ALPES SUD VAR EJ 830018644  
23 avril 2013**

Associés	Actions catégorie A	Actions catégorie B	Droits de vote
Rémy PASCAL - associé professionnel interne - Président	3 actions	1 action	260.039
Julien BONDAZ - associé professionnel interne	3 actions	1 action	260.039
Emmanuel DELAUNE - associé professionnel interne	3 actions	1 action	260.039
Christine LAPORTE - associé professionnel interne	3 actions	1 action	260.039
Hervé REVERDY - associé professionnel interne	3 actions	1 action	260.039
Jacques YVETOT - associé professionnel interne	3 actions	1 action	260.039
Bernard LABIT - associé professionnel interne	3 actions	1 action	260.039
Julien LECAT - associé professionnel interne	3 actions	1 action	260.039
Yvan SANCHIS - associé professionnel interne	3 actions	1 action	260.039
Magali SOURD - associé professionnel interne	3 actions	1 action	260.039
Pascal BARRE - associé professionnel interne	3 actions	1 action	260.039
<b>Total associés internes</b>	<b>33 actions A</b>	<b>11 actions B</b>	<b>2 860 429</b>
SELAS LABAZUR PROVENCE - associé professionnel externe	4.275.633	1.425.211	2.850.437
SELAS LABAZUR AIX OUEST - associé professionnel externe	14.961 actions	4.987 actions	9.974
SAS BIO ACCESS - associé tiers externe	6 actions	2 actions	4
<b>Total associés externes</b>	<b>4.290.633 actions A</b>	<b>1.430.211 actions B</b>	<b>2.860.415</b>
<b>Total</b>	<b>5.720.844</b>		<b>5.720.844</b>

**ANNEXE N° 2**

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELAS LABABAZUR SUD VAR EJ 830018644  
23 avril 2013**

Les sites exploités et ouverts au public par la SELAS «LABAZUR PROVENCE » sont :

- 12, bd de Saint Louis – 83170 BRIGNOLLES – n° FINESS ET 830018651
- Lieudit Saint-Pierre – 83136 GAREOULT – n° FINESS ET 830018677
- ZAC du Frey Redon – 83136 ROCBARON – n° FINESS ET 830018669
- ZAC de la Laouve – Lot n°7 - 83470 SAINT MAXIMIN – n° FINESS ET 830018719

- Rue Gutenberg - 83470 SAINT MAXIMIN – n° FINESS ET 830018701
- Quartier de l'Enclos – 83560 RIANs – n° FINESS ET 830018693
- 35, bd Grisolles – 83670 BARJOLS – n° FINESS ET 830018685
- 4, av Paul Arène – 04200 SISTERON – n° FINESS ET 040004624
- 8B rue Gabriel Barberoux 83340 LE LUC - n° FINESS ET 830020103
- 5 Place Clémenceau 83550 VIDAUBAN - n° FINESS ET 830020111

### ANNEXE N° 3

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELAS LABABAZUR SUD VAR EJ 830018644  
23 avril 2013**

Les biologistes coresponsables sont :

- Monsieur Rémy PASCAL, pharmacien - président
- Madame Magali SOURD, médecin
- Madame Christine LAPORTE, pharmacien
- Madame Julien BONDAZ, pharmacien
- Monsieur Hervé REVERDY, pharmacien
- Monsieur Jacques YVETOT, médecin
- Monsieur Bernard LABIT, médecin
- Monsieur Yvan SANCHIS, médecin
- Monsieur Emmanuel DELAUNE, médecin
- Monsieur Pascal BARRE, médecin

Les biologistes médicaux salariés sont :

- Monsieur Julien LECAT, pharmacien





**Vu** la décision DGARS PACA du 23 avril 2013 portant modification de l'autorisation de fonctionnement portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la « SELAS des Laboratoires BILLIEMAZ »;

**Vu** le procès verbal de l'assemblée général extraordinaire de la SELAS BILLIEMAZ en date du 7 novembre 2012 approuvant :

- le transfert du site situé à la SEYNE SUR MER 83500, 2 rue Philippine DAUMAS à GASSIN 83580, Espace SANTE GASSIN- ZAC de Longagne ;

**Vu** le bail commercial des locaux sis à GASSIN 83580, Espace SANTE GASSIN- ZAC de Longagne ;

**Vu** les plans d'aménagement des locaux sis à GASSIN 83580, Espace SANTE GASSIN- ZAC de Longagne ;

**Vu** le rapport relatif au transfert d'un site du laboratoire Billiemaz du pharmacien inspecteur en date du 23 février 2013 ;

**Considérant** que la liste des biologistes associés internes de la « SELAS BILLIEMAZ », la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote, la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2 , L 6222-3, L 6222-6, L 6223-1, L 6223-4, L 6223-5 L 6223-6 du code de la santé publique et ainsi qu'article 7-III-1° et 2° de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010.

**DECIDE :**

**Article 1 :** est autorisé le transfert du site situé à la SEYNE SUR MER 83500, 2 rue Philippine DAUMAS à GASSIN 83580, Espace SANTE GASSIN- ZAC de Longagne et exploité par la SELAS BILLIEMAZ ;

Ledit site transféré sera enregistré au FINESS 611 ET sous le n° 830018776

**Article 2 :** Les modifications apportées au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites exploité par la société «SELAS BILLIEMAZ » sont présentées dans les annexes suivantes :

- La répartition du capital social et des droits de vote de la société « SELAS BILLIEMAZ » sont telles que présentées en annexe n°1.
- La liste des sites exploités par la SELAS BILLIEMAZ est présentée en annexe n°2.
- Les biologistes co-responsables et biologistes médicaux de la « SELAS BILLIEMAZ » sont tels que présentés en annexe n°3.

**Article 3 :** Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites « SELAS BILLIEMAZ » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

**Article 4 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 5 :** Le directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

**Fait à MARSEILLE, le 24 avril 2013**

**Le directeur général de l'Agence régionale  
de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,**

Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
Le Secrétaire Général

Paul CASTEL

Jean-Luc DESMET

**Annexe 1**  
**LBM MULTI-SITES SELAS BILLIEMAZ, sis à TOULON (83000) 9 Boulevard de Strasbourg,**  
**enregistré au FINESS (EJ) sous le numéro 830018057 ;**

Détenteurs	Professions	Parts sociales catégorie A	Parts sociales catégorie B	Droits de vote
Anne COHEN BILLIEMAZ	Pharmacien		10	10
Benoît BILLIEMAZ	Pharmacien	9		49680
Bernadette NALLINE	Pharmacien		1	1
Georges ABELLO	Pharmacien		1	1
Raymond DEVOUCOUX	Pharmacien		1	1
Mireille BILLAUD LAMARE	Pharmacien		1	1
Christine PELEGRIN	Pharmacien		1	1
Laurence LACROIX SERTHELON	Médecin		1	1
Delphine GIRARD LAMOULERE	Pharmacien		1	1
Mireille PAPADACCI-D'AGOSTINO	Médecin		1	1
Jacqueline HAMON	Pharmacien		1	1
Bruno SABATIER	Pharmacien		1	1
Claude HEINEMANN	Pharmacien		1	1
Bernard SENBEL	Médecin		1	1
Bruno ROURE	Médecin		1	1
Patrick DARODES DE TAILLY	Médecin		1	1
Anne Lise TOYER	Médecin		1	1
Armand FEBBRAIO	Médecin		1	1
Bruno SUDAN	Médecin		1	1
Véronique LEMARQUIS	Pharmacien		1	1
Jérôme MASLIN	Pharmacien		1	1
Karine MAERFELD	Pharmacien		1	1
Catherine CHAGNON	Pharmacien		1	1
Christophe ARZUR	Pharmacien		1	1
Clément FIESCHI	Pharmacien		1	1
<b>ASSOCIES PROFESSIONNELS INTERNES</b>		<b>Sous-total : 42</b>		<b>Total : 49713</b>
JS BIO		.....	41874	41874
<b>ASSOCIES PROFESSIONNELS EXTERNES</b>		<b>Soit un total de 41876</b>		<b>Soit un total de 41876</b>
FIP NEOVERIS VI		.....	3.278	3.278
FIP NEOVERIS VII		.....	562	652
FIP NEOVERIS VIII		.....	1.008	1.008
FIP NEOVERIS IX			1163	1163
FIP NEOVERIS X			736	736
<b>ASSOCIES NON PROFESSIONNELS EXTERNES</b>		<b>Soit un total de 6747</b>		<b>Soit un total de 6747</b>
<b>TOTAL</b>		<b>48663</b>		<b>98334</b>

## Annexe 2

**LBM MULTI-SITES SELAS BILLIEMAZ, sis à TOULON (83000) 9 Boulevard de Strasbourg, enregistré au FINESS (EJ) sous le numéro 830018057 ;**

**Les sites exploités et ouverts au public par la « SELAS BILLIEMAZ » sont :**

- 1/ laboratoire de biologie médicale sis 9 boulevard de Strasbourg à TOULON (83000), inscrit au FINESS (ET) sous le n° 83 001 796 8 ;
- 2/ laboratoire de biologie médicale sis 20, rue Revel à TOULON (83000), inscrit au FINESS (ET) sous le n° 83 020 805 4 ;
- 3/ laboratoire d'AMP Clinique Saint Michel, sis Place du 4 septembre à TOULON (83057), inscrit au FINESS (ET) sous le n° 83 001 848 7 ;
- 4/ laboratoire de biologie médicale sis à (83500) LA SEYNE SUR MER, 505 avenue de Rome, ZAC des PLAYES, Immeuble le Portalis, inscrit au FINESS (ET) sous le n° 83 001 872 7 ;
- 5/ laboratoire de biologie médicale sis 29, avenue Joseph Clotis à HYERES (83400), inscrit au FINESS (ET) sous le n° 83 001 873 5 ;
- 6/ laboratoire de biologie médicale sis 26, rue Edith Clavell à HYERES (83400), inscrit au FINESS (ET) sous le n° 83 001 874 3 ;
- 7/ laboratoire de biologie médicale « GASSIN », sis à l'Espace SANTE GASSIN- ZAC de Longagne GASSIN (83580), inscrit au FINESS (ET 611) sous le n° 830018776 ;
- 8/ laboratoire de biologie médicale « LABORATOIRE PELEGRIN », sis 90 avenue Charles de Gaulle - Le Korykia – à LA SEYNE SUR MER (83500), inscrit au FINESS (ET 611) sous le n° 830018784 ;
- 9/ laboratoire de biologie médicale « SELARL Pierre DARMON », sis au 2 avenue Garibaldi à LA SEYNE SUR MER (83500), inscrit au FINESS (ET 611) sous le n° 830018792 ;
- 10/ laboratoire biologie médicale sis 27 rue de la république à SAINT CYR SUR MER (83270), inscrit au FINESS (ET 611) sous le n° 830018941 ;
- 11/ laboratoire de biologie médicale sis Cap Saint Cyr à SAINT CYR SUR MER (83270), inscrit au FINESS (ET 611) sous le n° 830018958 ;
- 12/ laboratoire de biologie médicale de COGOLIN AGORA sis centre commercial AGORA bâtiment D, quartier Soubeiran à COGOLIN (83310), inscrit au FINESS (ET 611) sous le n° 83 001 906 3 ;
- 13/ laboratoire de biologie médicale de SAINT TROPEZ LES LICES, sis immeuble « Le Séminaris », avenue Paul Roussel à SAINT TROPEZ (83990), inscrit au FINESS (ET 611) sous le n° 83 001 907 1 ;
- 14/ laboratoire de biologie médicale « THOMAS », sis Résidence Saint Anne, 105 Montée du Thouar à LA GARDE (83130) inscrit au FINESS (ET 611) sous le n° 83.001.924.6 ;

15/ laboratoire de biologie médicale « HEINEMANN-THOMAS », sis au 16 avenue du Général de Gaulle à LA CRAU (83260), inscrit au FINESS (ET 611) sous le n° 83.001.925.3 ;

16/ Laboratoire d'analyses de biologie médicale sis à LA SEYNE SUR MER (83500), Immeuble Le Quadrige – 2, avenue Marcel Dassault, inscrit au FINESS (ET 611) n° 83.001.859.4 ;

17/ Laboratoire d'analyses de biologie médicale sis TOULON (83200), 2, place Martin Bidouré, inscrit au FINESS (ET 611) n°83.001.860.2 ;

18/ Laboratoire d'analyses de biologie médicale sis TOULON (83200), Immeuble « Le Coraline », avenue du Général Brosset, inscrit au FINEES (ET 611) n°83.001.861.0 ;

19/ Laboratoire d'analyses de biologie médicale sis TOULON (83000), Immeuble « Le Sicié » - place Jean Mermoz, inscrit au FINESS (ET 611) n°83.001.863.6 ;

20/ Laboratoire d'analyses de biologie médicale sis à LA SEYNE SUR MER (83500), immeuble « Le Saint-Laurent » - Quartier Berthe, inscrit au FINESS (ET 611) n°83.001.862.8 ;

**Annexe 3**  
**LBM MULTI-SITES SELAS BILLIEMAZ, sis à TOULON (83000) 9 Boulevard de**  
**Strasbourg, enregistré au FINESS (EJ) sous le numéro 830018057 ;**

**Liste des biologistes coresponsables et directeurs généraux de la SELAS BILLIEMAZ**

Nom Prénom	Profession	Fonctions dans SELARL
<b>Benoît BILLIEMAZ</b>	<b>Pharmacien</b>	<b>Président et Biologiste-responsable</b>
<b>Anne COHEN BILLIEMAZ</b>	<b>Pharmacien</b>	<b>Directeur général</b>

<b>BIOLOGISTES MEDICAUX et CORESPONSABLES</b>	
<b>Nom Prénoms</b>	<b>Professions</b>
<i>Anne COHEN BILLIEMAZ</i>	Pharmacien
<i>Benoît BILLIEMAZ</i>	Pharmacien
<i>Bernadette NALLINE</i>	Pharmacien
<i>Georges ABELLO</i>	Pharmacien
<i>Raymond DEVOUCOUX</i>	Pharmacien
<i>Mireille BILLAUD LAMARE</i>	Pharmacien
<i>Christine PELEGRIN</i>	Pharmacien
<i>Laurence LACROIX SERTHELON</i>	Médecin
<i>Delphine GIRARD LAMOULERE</i>	Pharmacien
<i>Mireille PAPADACCI-D'AGOSTINO</i>	Médecin
<i>Jacqueline HAMON</i>	Pharmacien
<i>Bruno SABATIER</i>	Pharmacien
<i>Claude HEINEMANN</i>	Pharmacien
<i>Bernard SENBEL</i>	Médecin
<i>Bruno ROURE</i>	Médecin
<i>Patrick DARODES DE TAILLY</i>	Médecin
<i>Anne Lise TOYER</i>	Médecin
<i>Armand FEBBRAIO</i>	Médecin
<i>Bruno SUDAN</i>	Médecin
<i>Véronique LEMARQUIS</i>	Pharmacien
<i>Jérôme MASLIN</i>	Pharmacien
<i>Karine MAERFELD</i>	Pharmacien
<i>Catherine CHAGNON</i>	Pharmacien

Direction patients offre de soins autonomie  
Mission qualité et sécurité  
des activités pharmaceutiques et biologiques

Réf : POSA-0513-2136-D

### DECISION

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « LABIO » dont le siège social est situé Immeuble CENTRAIX-4, avenue du 8 Mai-13090 AIX EN PROVENCE-

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

**Vu** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

**Vu** l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

**Vu** le décret n° 92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

**Vu** le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

**Vu** ma décision en date du 22 mars 2013 modifiant le fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-310, dont le siège est situé Immeuble CENTRAIX-4, avenue du 8 Mai-13090 AIX EN PROVENCE-, laboratoire exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « LABIO », agréée sous le n°78, dont le siège social est situé Immeuble CENTRAIX-4, avenue du 8 Mai-13090 AIX EN PROVENCE-(N° FINESS EJ : 130042435) ;

**Vu** l'arrêté du 5 août 2010 du délégué territorial des Bouches du Rhône de l'ARS PACA portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale sis à l'Esplanade de l'Arche-5, rue des Allumettes-13090 AIX EN PROVENCE-, enregistré sous le n°13-550, (N° FINESS ET : 130038060), dont le biologiste médical est Monsieur Philippe CELSE L'HOSTE, médecin, laboratoire exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « SELARL CELSE L'HOSTE », agréée sous le n° 121, dont le siège social est situé à l' Esplanade de l'Arche-5, rue des Allumettes-13090 AIX EN PROVENCE- (N° FINESS EJ : 130038052) ;

**Vu** l'arrêté du 20 septembre 2004 du préfet des Bouches du Rhône portant modification de fonctionnement du laboratoire d'analyses de biologie médicale dénommée « DE SAINT JULIEN » sis 49, rue Pierre Béranger-13012 MARSEILLE-, enregistré sous le n° 13-242, (N° FINESS ET : 130020886), dont le directeur est Madame Marie-Line BRUNET, pharmacien biologiste, qui est exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée « LABORATOIRE DE SAINT JULIEN-SELAS- », agréée sous le n°75, dont le siège social est situé au 49, rue Pierre Béranger-13012 MARSEILLE-(N° FINESS EJ : 130020860) ;





**Vu** mon courrier du 11 juillet 2012 délivré à la SELARL « BIOCELSE » portant renouvellement de l'autorisation d'activités biologiques d'assistance médicale à la procréation pour la préparation et la conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle, les activités relatives à la fécondation in vitro sans ou avec micromanipulation, et la conservation des embryons en vue d'un projet parental au sein du Centre hospitalier du PAYS D'AIX ;

**Vu** ma décision n°01-2013 du 22 mars 2013 portant de l'arrêt de l'activité de préparation et de conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle au laboratoire BIOCELSE sis 5, rue des Allumettes-13100 AIX EN PROVENCE ;

**Vu** ma décision n°04-2013 du 22 mars 2013 portant renonciation, par la SELARL « BIOCELSE », à la mise en œuvre de l'activité biologique d'assistance médicale à la procréation relative à la conservation à usage autologue des gamètes et tissus germinaux sur le site du Centre hospitalier du PAYS D'AIX ;

**Vu** la demande transmise par courriel du 10 avril 2013 présentée par la société d'Avocats « GIRAULT-CHEVALIER -HENAINÉ Associés », représentant les parties, relative à l'acquisition du LBM CELSE L'HOSTE par la SELARL « LABIO », étant précisé que cette opération devant être effective à compter du 31 mai 2013 ;

**Vu** copie du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 2 février 2013 des associés de la SELARL « LABIO » décidant d'acquérir le LBM sis 5, rue des Allumettes-13090 AIX EN PROVENCE-, autorisant la cession d'une part sociale de Monsieur David SEBAOUN au profit de Monsieur Philippe CELSE L'HOSTE, agréant Monsieur Philippe CELSE L'HOSTE en qualité de nouvel associé, nommant celui-ci en qualité de cogérant de la société et le désignant aux fonctions de biologiste-coresponsable au sein du LBM multi-sites ;

**Vu** copie de l'acte de cession d'une part sociale, sous conditions suspensives, établi le 2 février 2013 entre Monsieur David SEBAOUN, « Le Cédant », et Monsieur Philippe CELSE L'HOSTE, « Le Cessionnaire »,

**Vu** la demande transmise par courriel du 13 mai 2013 présentée par la société d'Avocats « GIRAULT-CHEVALIER -HENAINÉ Associés », représentant les parties, relative à l'acquisition du LBM « DE SAINT JULIEN » par la SELARL « LABIO », étant précisé que cette opération devant être effective à compter du 31 mai 2013 ;

**Vu** copie du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2013 des associés de la SELARL « LABIO » décidant d'acquérir le LBM « DE SAINT JULIEN » sis 49, rue Pierre Béranger-13012 MARSEILLE-, décidant une augmentation du capital social de la société par apport en numéraire, réservée à Madame Marie-Line BRUNET par création d'une part sociale nouvelle nominale de 10 euros, agréant Madame Marie-Line BRUNET en qualité de nouvelle associée, nommant celle-ci en qualité de cogérante de la société et la désignant aux fonctions de biologiste-coresponsable au sein du LBM multi-sites ;

**Vu** copie du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2013 des associés de la SELAS « LABORATOIRE DE SAINT JULIEN-SELAS- » ;

**Vu** copie du protocole d'accord portant cession d'actions, sous conditions suspensives, établi le 3 mai 2013 entre Madame Marie-Line BRUNET, Monsieur Pierre BENHAIM, la société « SOFIBIO » représentée par Monsieur Jean-Marc FERYN et pour la société « LABIO » représentée par Monsieur Thierry JACOB ;

**Vu** copie du projet de mise à jour des statuts de la SELARL « LABIO » au 31 mai 2013 ;

**Considérant** que Monsieur Philippe CELSE L'HOSTE est autorisé à exercer des activités biologiques d'assistance médicale dans des locaux mis à disposition par le Centre hospitalier du PAYS D'AIX ;

**Considérant** que la liste des biologistes associés internes de la SELARL « LABIO », la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote, la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2, L 6222-3, L 6222-6, L 6223-1, L 6223-4, L 6223-5 L 6223-6 du code de la santé publique et ainsi qu'article 7-III-1° et 2° de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont retirées les autorisations de fonctionnement délivrées aux laboratoires d'analyses de biologie médicale sis à l'Esplanade de l'Arche-5, rue des Allumettes-13090 AIX EN PROVENCE-, enregistré sous le n°13-550, (N° FINESS ET : 130038060) et sis 49, rue Pierre Béranger-13012 MARSEILLE-, enregistré sous le n° 13-242, (N° FINESS ET : 130020886), transformés en sites.

**Article 2 :** En conséquence, est autorisée la modification apportée au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites sis Immeuble CENTRAIX-4, avenue du 8 Mai-13090 AIX EN PROVENCE-, enregistré sous le n° 13-310, (N° FINESS ET : 130042260), exploité par la SELARL « LABIO », agréée sous le n°78, dont le siège social est situé Immeuble CENTRAIX-4, avenue du 8 Mai-13090 AIX EN PROVENCE-(N° FINESS EJ : 130042435) concernant l'acquisition des LBM sis 5, rue des Allumettes-13090 AIX EN PROVENCE- et 49, rue Pierre Béranger-13012 MARSEILLE- par ladite société

Cette opération modifie les annexes suivantes :

- La répartition du capital social et des droits de vote de la SELARL « LABIO » sont telles que présentées en annexe n° 1
- La liste des sites exploités par la SELARL « LABIO » telle que présentée en annexe n° 2
- Les biologistes-coresponsables, directeurs généraux et les biologistes médicaux associés de la SELARL « LABIO » sont tels que présentés en annexe n° 3.

**Article 3 :** Les activités biologiques d'assistance médicale à la procréation pour la préparation et la conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle, les activités relatives à la fécondation in vitro sans ou avec micromanipulation, et la conservation des embryons en vue d'un projet parental ont été renouvelées le 11 juillet 2012 à effet du 18 juin 2012 pour une durée de cinq ans, soit jusqu'au 18 juin 2017.

**Article 4 :** Cette décision prendra effet à compter du 31 mai 2013.

**Article 5 :** Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites SELARL « LABIO » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

**Article 6 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 7 :** Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

Fait à Marseille, le 21 mai 2013

Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint

Norbert NABET

## ANNEXE N° 1

DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELARL « LABIO » EJ : 130042435

Mai 2013

## REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE

Montant du C.S. 17 620E

	IDENTITE DES ASSOCIES	NOMBRE DE PARTS SOCIALES
1	JACOB Thierry	1000
2	STANKIEVITCH-WINNICKI Anne	1
3	ROLLET Françoise	1
4	COTTEZ Dominique	1
5	SEBAOUN David	667
6	ZANIKI Patrick	1
7	VERNET Vincent	1
8	CHAMLIAN Valérie	44
9	BEN-HAIM Pierre	1
10	CELSE L'HOSTE Philippe	1
11	BRUNET Marie-Line	1
10	EURL « JAIM », Tiers porteur,	43
	<b>TOTAL</b>	<b>1 762</b>

## ANNEXE N° 2

DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELARL « LABIO » EJ : 130042435

Mai 2013

Les sites exploités et ouverts au public par la SELARL « LABIO » sont les suivants :

1	Immeuble CENTRAIX-4, avenue du 8 Mai-13090 AIX EN PROVENCE-	N° FINESS ET : 130042260
2	4, boulevard des Deux Ormes-13090 AIX EN PROVENCE-	N° FINESS ET : 130042278
3	155, avenue de la Touloubre-13540 PUYRICARD-	N° FINESS ET : 130042286
4	12A, avenue de la Libération-13210 SAINT REMY DE PROVENCE-	N° FINESS ET : 130042294
5	255, avenue du Père Sylvain Giraud-13510 EGUILLES-	N° FINESS ET : 130042302
6	Rond point des Oliviers-13380 PLAN DE CUQUES-	N° FINESS ET : 130042310
7	177, boulevard de Saint Marcel-13011 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130043433
8	9, boulevard de la Blancarde-13004 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130043524
9	Esplanade de l'Arche-5, rue des Allumettes-13090 AIX EN PROVENCE-	N° FINESS ET : 130043706
10	49, rue Pierre Béranger-13012 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130043714

ANNEXE N° 3

DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELARL « LABIO » EJ : 130042435

Mai 2013

Les biologistes coresponsables sont les suivants :

1	Monsieur Thierry JACOB, Médecin ,
2	Madame Anne STANKIETVITCH-WINNICKI, Pharmacien,
3	Madame Françoise ROLLET, Pharmacien,
4	Madame Dominique COTTEZ, Pharmacien,
5	Monsieur David SEBAOUN, Médecin,
6	Monsieur Vincent VERNET, Pharmacien,
7	Monsieur Patrick ZAKINI, Pharmacien,
8	Madame Valérie CHAMLIAN, Médecin,
9	Monsieur Pierre BENHAIM, Pharmacien,
10	Monsieur Philippe CELSE L'HOSTE, Médecin,
11	Madame Marie-Line BRUNET, Pharmacien,

Direction Patients Offre de soins Autonomie  
Mission qualité et sécurité  
des activités pharmaceutiques et biologiques

Réf : POSA-0513-2160-D

### DECISION

portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la « SELARL LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE DE L'HELICOPTERE » sise Espace médical du Forum, avenue du 8 mai 1945 13700 MARIGNANE

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

**Vu** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

**Vu** l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

**Vu** le décret n° 92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

**Vu** le décret du 17 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2005 portant transfert du laboratoire d'analyses de biologie médicale L'HELICOPTERE espace le Forum à MARIGNANE, avenue du 8 mai 1945, enregistré sous le n°13-518, portant le n° FINESS ET 610 n°130017734 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 19 août 2010 portant transfert du laboratoire d'analyses de biologie médicale DE LA DURANNE Les Terrasses du Vallat, LES MILLES, avenue du Grand Vallat, enregistré sous le n°13-558, portant le n° FINESS ET 610 n°130021959 ;

**Vu** le procès verbal de l'assemblée général extraordinaire de la SELARL « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE DE L'HELICOPTERE » en date du 16 mai 2013 approuvant le regroupement des laboratoires de biologie médicale en un laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELARL « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE DE L'HELICOPTERE », désignant comme biologistes coresponsables mesdames Perrine AVEROUS et Emilie RANELY-VERGE-DEPRE ;

**Vu** la mise à jour des statuts de la société en date du 16 mai ;



**Considérant** que la liste des biologistes associés internes de la SELARL « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE DE L'HELICOPTERE », la répartition du capital social et des droits de vote, la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2 , L 6222-3, L 6222-6, L 6223-1, L 6223-4, L 6223-5 L 6223-6 du code de la santé publique et ainsi qu'article 7-III-1° et 2° de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010.

**DECIDE :**

**Article 1 :** Sont retirées les autorisations de fonctionnement délivrée au laboratoire d'analyses de biologie médicale L'HELICOPTERE sis espace le Forum à MARIGNANE, avenue du 8 mai 1945, enregistré sous le n°13-518, portant le n° FINESS ET 610 n°130017734, et au laboratoire d'analyses de biologie médicale de la DURANNE sis Les Terrasses du Vallat à LES MILLES, portant le n° FINESS ET 610 n°130021959 ;

**Article 2 :** Est autorisé le fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « SELARL LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE DE L'HELICOPTERE » dont le siège social est sis Espace médical du Forum- avenue du 8 mai 1945 13700 MARIGNANE. Le laboratoire de biologie médicale N° Finess EJ 130043730 est enregistré sous le n° 13-518 sur la liste départementale des Bouches du Rhône. Les sites exploités et ouverts au public sont :

Espace médical du Forum- avenue du 8 mai 1945 13700 MARIGNANE N° Finess ET130043748  
Les Terrasses du Vallat-avenue du Grand Vallat 13290 LES MILLES N° Finess ET130043755

Les biologistes co-responsables sont :

Perrine AVEROUS  
Emilie RANELY-VERGE-DEPRE

La SELARL est agréée sous le n° 70.

**Article 3 :** Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites « SELARL LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE DE L'HELICOPTERE » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

**Article 4 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 5 :** Le directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

**Fait à MARSEILLE, le 23 mai 2013**

Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
Le Directeur Général adjoint  
**Norbert NABET**

## ANNEXE N° 1

**DECISION RELATIF AU LBM MULTISITES  
SELARL LABORATOIRE MULTI-SITE DE L'HELICOPTERE  
Espace médical du Forum- avenue du 8 mai 1945 13700 MARIGNANE  
EJ 130043730 mai 2013**

### REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DROITS DE VOTE

	Parts sociales	Droits de vote
Perrine AVEROUS associé professionnel interne	559	559
Emilie RANELY-VERGE-DEPRE associé professionnel interne	1	1
SELARL BIOLOGIE MEDICALE SAMBOURG associé professionnel externe	190	190
Total	750	750

## ANNEXE 2

**DECISION RELATIF AU LBM MULTISITES  
SELARL LABORATOIRE MULTI-SITE DE L'HELICOPTERE  
Espace médical du Forum- avenue du 8 mai 1945 13700 MARIGNANE  
EJ 130043730 Mai 2013**

### sites exploités du LBM ouverts au public

Espace médical du Forum , avenue du 8 mai 1945 13700 MARIGNANE	FINESS ET 130043748
Les Terrasses du Vallat, avenue du Grand Vallat 13290 LES MILLES	FINESS ET 130043755

## ANNEXE 3

**DECISION RELATIF AU LBM MULTISITES  
SELARL LABORATOIRE MULTI-SITE DE L'HELICOPTERE  
Espace médical du Forum- avenue du 8 mai 1945 13700 MARIGNANE  
EJ 130043730 Mai 2013**

### BIOLOGISTES CO-RESPONSABLES

- Perrine AVEROUS
- Emilie RANELY-VERGE-DEPRE





**Vu** copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 août 2013 des associés de la SELAS « LABORATOIRE MALLIA » décidant :

- d'agréer, à compter du 16 septembre 2013, Madame Aurélie SARKIS, pharmacien biologiste, en qualité de nouvel associé,
- d'agréer la démission de Monsieur Carmel MALLIA de son mandat de président de la société à effet du 15 septembre 2013, et de nommer Madame Anne COGNY en qualité de nouvelle présidente en remplacement de Monsieur Carmel MALLIA,
- d'agréer en qualité de nouvel associé la SELAS « MAZARIN ».

**Vu** copie du projet de l'ordre de mouvement en date du 16 septembre 2013 relatif à la cession d'une action de la SELAS « MAZARIN » au profit de Madame Aurélie SERKIS ;

**Vu** copie du projet d'ordre de mouvement en date du 16 septembre 2013 relatif au transfert de la totalité des actions détenues par Monsieur Carmel MALLIA au profit de la SELAS « MAZARIN » ;

**Vu** copie du projet d'ordre de mouvement en date du 16 septembre 2013 relatif au transfert des actions détenues par Madame Michèle VEGEZZI au profit de la SELAS « MAZARIN » ;

**Vu** copie du projet d'ordre de mouvement en date du 16 septembre 2013 relatif au transfert des actions détenues par Madame Anne BELLOEUVRE au profit de la SELAS « MAZARIN » ;

**Vu** copie du projet d'ordre de mouvement en date du 16 septembre 2013 relatif au transfert des actions détenues par Monsieur Jacques LANFRANCHI au profit de la SELAS « MAZARIN » ;

**Considérant** que le mode d'exploitation, la liste des biologistes associés internes de la SELAS « LABORATOIRE MALLIA », la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote, la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2, L 6222-3, L 6222-6, L 6222-7, L 6223-1, L 6223-3, L 6223-4, L 6223-5, L 6223-6, modifiés et nouveaux du code de la santé publique et ainsi qu'aux articles 7, 8 et 9 de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 modifiés par la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

## **DECIDE :**

**Article 1er :** En conséquence, sont enregistrées les modifications apportées au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites situé au 30, boulevard Philippe Jourde-13620 CARRY LE ROUET-, enregistré sous le n° 13-374, (N° FINESS ET : 130039662) qui est exploité par la SELAS « LABORATOIRE MALLIA », agréée sous le n° 39, dont le siège social est situé au 30, boulevard Philippe Jourde-13620 CARRY LE ROUET (N° FINESS EJ : 130039654) concernant la cessation de toutes fonctions au sein de la société de Monsieur Carmel MALLIA, pharmacien biologiste, au 15 septembre 2013, l'agrément en qualité de nouvel associé de Madame Aurélie L'OLLIVIER épouse SERKIS, pharmacien biologiste, à compter du 16 septembre 2013 et l'agrément en qualité de nouvel associé de la SELAS « MAZARIN ».

Cette opération ne modifie pas l'annexe n°2 mais les annexes n°1 et 3 ci-jointes.

**Article 2 :** Toute modification apportée au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « LABORATOIRE MALLIA » doit être portée à la connaissance à l'Agence régionale de santé PACA.

**Article 3 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 4 :** Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Marseille, le 10 septembre 2013



Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
Le Directeur Général adjoint

**Norbert NABET**

Annexe n° 1

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELAS « LABORATOIRE MALLIA » N° FINESS EJ : 130039654**

Septembre 2013

Répartition du capital social et des droits de vote  
Montant du C.S. 688 000 E

IDENTITE DES ASSOCIES	NOMBRE D' ACTIONS
Aurélie SARKIS,, Pharmacien, (API)	1
Jacques LANFRANCHI, Directeur Général, (API)	1
Anne COGNY épouse BELLOEUVRE, Présidente de la société, (API)	1
Michèle VEGEZZI, Pharmacien, (API)	1
Jean-Pierre CHAUVET, Pharmacien, (API)	1
SELAS « MAZARIN », Associé professionnel externe,	45 014
Fabrice MALLIA, Tiers porteur,	19
<b>TOTAL</b>	<b>45 038</b>

Annexe n° 2

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELAS « LABORATOIRE MALLIA » N° FINESS EJ : 130039654**

Septembre 2013

Les sites exploités et ouverts de la SELAS « LABORATOIRE MALLIA » sont les suivants :

1	30, Boulevard Philippe Jourde-13620 CARRY LE ROUET-	N° FINESS ET : 130039662
2	11, Avenue de la Vierge-13820 ENSUES LA REDONNE-	N° FINESS ET : 130039688
3	44, Boulevard du Bosphore-13015 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039670
4	27, rue Vincent Scotto-13001 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039696
5	7, Place du Quatre Septembre-13007 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041650

Annexe n° 3

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELAS « LABORATOIRE MALLIA » N° FINESS EJ : 130039654**

Septembre 2013

Liste des biologistes co-associés

1	Madame Aurélie L'OLLIVIER épouse SERKIS, Pharmacien,
2	Madame Anne COGNY épouse BELLOEUVRE, Pharmacien,
3	Monsieur Jacques LANFRANCHI, Pharmacien,
4	Madame Michèle VEGEZZI, Pharmacien,
5	Monsieur Jean-Pierre CHAUVET, Pharmacien,

Direction Patients Offre de soins Autonomie  
Mission qualité et sécurité  
des activités pharmaceutiques et biologiques

Réf : POSA-0613-2507-D

### DECISION

**modificative portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée(SELARL) « LABIO » dont le siège social est situé Immeuble CENTRAIX-4, avenue du 8 Mai-13090 AIX EN PROVENCE-**

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

**Vu** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

**Vu** l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

**Vu** le décret n° 92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

**Vu** le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

**Vu** ma décision en date du 21 mai 2013 portant, à compter du 31 mai 2013, autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-310, dont le siège est situé Immeuble CENTRAIX-4, avenue du 8 Mai-13090 AIX EN PROVENCE-, laboratoire exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée(SELARL) « LABIO », agréée sous le n°78, dont le siège social est situé Immeuble CENTRAIX-4, avenue du 8 Mai-13090 AIX EN PROVENCE-(N° FINESS EJ : 130042435) ;

**Vu** le courriel du 11 juin 2013 de la société d'Avocats « GIRAULT- CHEVALIER -HENAIN Associés », représentant les parties, indiquant que les acquisitions des LBM « CELSE L'HOSTE » et de « SAINT JULIEN » par la SELARL « LABIO » seront effectives au 1<sup>er</sup> juillet 2013 et non au 31 mai 2013, la demande de financement bancaire ayant pris du retard ;



**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : En conséquence, l'article 4 de ma décision du 21 mai 2013 est modifié comme suit :  
Cette décision prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

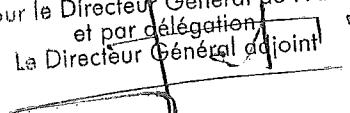
Le reste sans changement.

**Article 2** : Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites SELARL « LABIO » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

**Article 3** : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 3** : Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

Fait à Marseille, le 13 juin 2013

Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
Le Directeur Général adjoint  
  
**Norbert NABET**

**ANNEXE N° 1**

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELARL « LABIO » EJ : 130042435**

**Mai 2013**

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE  
Montant du C.S. 17 620E**

	<b>IDENTITE DES ASSOCIES</b>	<b>NOMBRE DE PARTS SOCIALES</b>
1	JACOB Thierry	1000
2	STANKIEVITCH-WINNICKI Anne	1
3	ROLLET Françoise	1
4	COTTEZ Dominique	1
5	SEBAOUN David	667
6	ZAKINI Patrick	1
7	VERNET Vincent	1
8	CHAMLIAN Valérie	44
9	BENHAIM Pierre	1
10	CELSE L'HOSTE Philippe	1
11	BRUNET Marie-Line	1
10	EURL « JAIM », Tiers porteur,	43
<b>TOTAL</b>		<b>1 762</b>

**ANNEXE N° 2**

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELARL « LABIO » EJ : 130042435**

**Mai 2013**

Les sites exploités et ouverts au public par la SELARL « LABIO » sont les suivants :

1	Immeuble CENTRAIX-4, avenue du 8 Mai-13090 AIX EN PROVENCE-	N° FINESS ET : 130042260
2	4, boulevard des Deux Ormes-13090 AIX EN PROVENCE-	N° FINESS ET : 130042278
3	155, avenue de la Touloubre-13540 PUYRICARD-	N° FINESS ET : 130042286
4	12A, avenue de la Libération-13210 SAINT REMY DE PROVENCE-	N° FINESS ET : 130042294
5	255, avenue du Père Sylvain Giraud-13510 EGUILLES-	N° FINESS ET : 130042302
6	Rond point des Oliviers-13380 PLAN DE CUQUES-	N° FINESS ET : 130042310
7	177, boulevard de Saint Marcel-13011 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130043433
8	9, boulevard de la Blancarde-13004 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130043524
9	Esplanade de l'Arche-5, rue des Allumettes-13090 AIX EN PROVENCE-	N° FINESS ET : 130043706
10	49, rue Pierre Béranger-13012 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130043714

**ANNEXE N° 3**

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELARL « LABIO » EJ : 130042435**

**Mai 2013**

Les biologistes coresponsables sont les suivants :

<b>1</b>	Monsieur Thierry JACOB, Médecin ,
<b>2</b>	Madame Anne STANKIETVITCH-WINNICKI, Pharmacien,
<b>3</b>	Madame Françoise ROLLET, Pharmacien,
<b>4</b>	Madame Dominique COTTEZ, Pharmacien,
<b>5</b>	Monsieur David SEBAOUN, Médecin,
<b>6</b>	Monsieur Vincent VERNET, Pharmacien,
<b>7</b>	Monsieur Patrick ZAKINI, Pharmacien,
<b>8</b>	Madame Valérie CHAMLIAN, Médecin,
<b>9</b>	Monsieur Pierre BENHAIM, Pharmacien,
<b>10</b>	Monsieur Philippe CELSE L'HOSTE, Médecin,
<b>11</b>	Madame Marie-Line BRUNET, Pharmacien,



Direction Patients Offre de soins Autonomie  
Mission qualité et sécurité  
des activités pharmaceutiques et biologiques

Réf : POSA-0613-2656-D

## DECISION

**portant modification de l'autorisation de fonctionnement de la « SELARL DE DIRECTEURS ET DIRECTEUR ADJOINTS DE LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE BIO-SIAGNE » 104 chemin de Draguignan 83440 FAYENCE**

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

**Vu** la loi n°90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

**Vu** la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

**Vu** l'ordonnance n° 2010 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales;

**Vu** le décret n°92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoires d'analyses de biologie médicale ;

**Vu** le décret du 17 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence, Alpes, Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

**Vu** les arrêtés préfectoraux d'autorisation de fonctionnement des laboratoires d'analyses de biologie médicale (N° FINESS 610 ET 830014916 et 830015830, exploités par la « SELARL DE DIRECTEURS ET DIRECTEUR ADJOINTS DE LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE BIO-SIAGNE », dont le siège social est situé 104 chemin de Draguignan 83440 Fayence ;

**Vu** mon arrêté du 16 mai 2011 autorisant le fonctionnement du laboratoire multi-sites « SELARL LABM DU LAC » (N° FINESS ET 830018842) dont le siège est situé au RD 562 Le plan oriental 83440 Montauroux ;

**Vu** la convention d'apport sous conditions suspensives établie le 30 avril 2013, de titres détenus par Monsieur Romain ZANCHI au sein de la « SELARL LABM DU LAC » au profit de la Société de participation financière de profession libérale (SPFPL) « RZ » ;

**Vu** le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de « SELARL LABM DU LAC » du 30 avril 2013 autorisant :



- la démission de Madame Catherine FAIN au 31 juillet 2013, la cession de la part qu'elle détient dans le capital social de la société,
- la cession de 11675 parts sociales de la société détenues par Monsieur Romain ZANCHI au profit de la SPFPL « RZ » agréée en qualité de nouvel associé de la « SELARL LABM DU LAC » ,
- l'approbation du projet de fusion par voie d'absorption de la « SELARL LABM DU LAC » par la « SELARL DE DIRECTEURS ET DIRECTEURS ADJOINTS DE LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE BIO-SIAGNE » ;

**Vu** la convention d'apport de titres, sous conditions suspensives, de 130 parts sociales de la « SELARL DE DIRECTEURS ET DIRECTEURS ADJOINTS DE LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE BIO-SIAGNE » détenues par Madame Frédérique RENASSIA au profit de la SPFPL « FR » établie le 30 avril 2013 ;

**Vu** le protocole d'accord portant cession de 249 parts sociales sous conditions suspensives de la « SELARL DE DIRECTEURS ET DIRECTEURS ADJOINTS DE LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE BIO-SIAGNE » détenues par Monsieur Gérard ZANCHI au profit de la SPFPL « RZ » pour 161 parts et au profit de la SPFPL « FR » pour 88 parts, signé le 30 avril 2013 ;

**Vu** la mise à jour des statuts des « SPFPL RZ et FR » au 30 avril 2013 ;

**Vu** le projet de fusion par voie d'absorption de la « SELARL LABM DU LAC » par la « SELARL DE DIRECTEURS ET DIRECTEURS ADJOINTS DE LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE BIO-SIAGNE » établi le 30 avril 2013 ;

**Vu** le procès verbal de l'assemblée générale des associés de la « SELARL DE DIRECTEURS ET DIRECTEURS ADJOINTS DE LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE BIO-SIAGNE » du 30 avril 2013, décidant :

- la dénomination sociale de la société en « SELARL BIO-SIAGNE »,
- d'approuver le projet de fusion par voie d'absorption de la « SELARL LABM DU LAC »,
- d'autoriser l'opération d'apport de parts sociales de la société détenues par Madame Frédérique RENASSIA au profit de la SPFPL « FR » agréée en qualité de nouvel associé de la « SELARL DE DIRECTEURS ET DIRECTEURS ADJOINTS DE LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE BIO-SIAGNE »,
- d'autoriser la cession de parts sociales de la « SELARL DE DIRECTEURS ET DIRECTEURS ADJOINTS DE LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE BIO-SIAGNE » détenues par Monsieur Gérard ZANCHI au profit des SPFPL « RZ » et « FR »,
- et d'approuver la modification des statuts sous conditions suspensives ;

**Vu** l'acte de cession sous conditions suspensive de 1 part du capital social de la « SELARL LABM DU LAC », détenue par Madame Catherine FAIN au profit de Madame Myriam BENISTY-CUSIMANO, signé le 23 mai 2013 ;

**Vu** le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la « SELARL LABM DU LAC » en date du 23 mai 2013 actant

- la démission de Madame Catherine FAIN au 30 juin 2013 et non au 31 juillet 2013, détentrice d'une part du capital social et la cession de cette part à Madame Myriam BENISTY-CUSIMANO agréée en qualité de nouvel associé et cogérante,
- et l'adoption du projet des nouveaux statuts ;

**Vu** le projet de la mise à jour des statuts de la « SELARL LABM DU LAC » au 30 juin 2013 ;

**Vu** le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la « SELARL DE DIRECTEURS ET DIRECTEURS ADJOINTS DE LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE BIO-SIAGNE » du 23 mai 2013 approuvant la nomination de Madame Myriam BENISTY-CUSIMANO en qualité de nouvel associé de la société ;

**Vu** les courriers des 14 et 30 mai 2013 parvenus dans mes services les 17 et 31 mai 2013 par lesquels les associés de la « SELARL DE DIRECTEURS ET DIRECTEURS ADJOINTS DE LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE BIO-SIAGNE » demandent la transformation de la société en LBM Multi-sites ;

**Vu** le projet de mise à jour des statuts de la « SELARL BIO-SIAGNE » au 31 juillet 2013 ;

**Considérant** qu'au 31 juillet 2013 la liste des biologistes associés internes de la « SELARL BIO-SIAGNE », que la répartition du capital social et des droits de vote, que la liste des sites exploités et que ces opérations consécutives à la fusion absorption sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2, L 6222-3, L 6222-5, L 6222-6, L 6223-1, L 6223-3, L 6223-4, L 6223-5, L 6223-6 du code de la santé publique et ainsi qu'à l'article 7-III-1° et 1bis de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 ratifiée par la loi du 30 mai 2013 ;

#### **DECIDE :**

**Article 1er :** A compter du 30 juin 2013, est enregistrée la modification apportée au fonctionnement du laboratoire multi-sites, dont le siège est situé au bâtiment B-local n°10 Le plan oriental – RD 562 83440 Montauroux, (N° FINESS ET 830018842), exploité par la « SELARL LABM DU LAC » (N° FINESS EJ : 830018834) concernant la démission de Madame Catherine FAIN, Pharmacien biologiste, cogérante, remplacée par Madame Myriam BENISTY-CUSIMANO Pharmacien biologiste désignée, cogérante.

**Article 2 :** A compter du 31 juillet 2013, sont abrogées les autorisations de fonctionnement délivrées aux laboratoires d'analyses de biologie médicale :

- sis 104, chemin de Draguignan 83440 Fayence N° FINESS ET 830014916,
- sis Immeuble Haut Plan – Quartier Jean-Paul 83440 Callian N° FINESS ET 830015830,
- et au laboratoire de biologie médicale multi-sites, (N° FINESS ET 830018842) dont le siège est situé au bâtiment B-local n°10 Le plan oriental – RD 562 83440 Montauroux, , exploité par la « SELARL LABM DU LAC » dont le siège social est situé au bâtiment B-local n°10 Le plan oriental – RD 562 83440 Montauroux, transformés en sites.

En conséquence, est autorisé le fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°83-102, (N° FINESS ET 830020368), dont le siège sera situé au 104 chemin de Draguignan-83440-Fayence- qui sera exploité par la SELARL « LBM BIO-SIAGNE », dont le siège social sera situé au 104, chemin de Draguignan-83440 Fayence-(N° FINESS EJ : 830020350).

Cette opération concerne les annexes suivantes :

1. La répartition du capital social et droits de vote de la société SELARL « LBM BIO-SIAGNE » est telle que présentée en annexe 1 suite à l'opération de fusion par voie d'absorption entre la SELARL BIO-SIAGNE et la SELARL LABM DU LAC.
2. Les sites exploités par la SELARL « LBM BIO-SIAGNE » sont tels que présentés en annexe 2. Le Laboratoire de biologie médicale multi-sites est constitué de 4 sites ouverts au public.
3. La liste des biologistes coresponsables de la SELARL « LBM BIO-SIAGNE » est telle que présentée en annexe 3.

**Article 3 :** Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELARL « LBM BIO-SIAGNE » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

**Article 4 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter, respectivement, de sa notification aux intéressés et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 5 :** Le directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Fait à MARSEILLE, le 19 juin 2013**

~~Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
Le Directeur Général adjoint~~

**Norbert NABET**

## ANNEXE N° 1

DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELARL LABM DU LAC EJ 83 001 883 4  
30 juin 2013

### REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DROITS DE VOTE

Identité des Associés	Capital social	Droits de vote
Romain ZANCHI	11.999	11.999
Myriam BENISTY-CUSIMANO	1	1
<b>Total</b>	<b>12.000</b>	<b>12.000</b>

DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELARL BIO-SIAGNE EJ 83 002 035 0  
31 juillet 2013

### REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DROITS DE VOTE

Identité des Associés	Nombre d'actions	Droits de vote	Taux
- Frédérique RENASSIA	120	120	12,45%
- Romain ZANCHI	9	9	0,93%
- Gérard ZANCHI	1	1	0,10%
- Myriam BENISTY-CUSIMANO	1	1	0,10%
<b>Total associés professionnels internes</b>	<b>131</b>	<b>131</b>	<b>13,59%</b>
- SPFPL RZ	615	615	63,80%
- SPFPL FR	218	218	22,61%
<b>Total associés externes</b>	<b>833</b>	<b>833</b>	<b>86,41%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>964</b>	<b>964</b>	<b>100%</b>

## ANNEXE N° 2

### DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES SELARL LABM DU LAC EJ 83 001 883 4 30 juin 2013

Les sites exploités et ouverts au public par la « SELARL LABM DU LAC » sont :

- Le Plan oriental bâtiment B – route départementale 562 local n°10 – 83440 MONTAUROUX – n° FINESS ET 83 001 884 2
- Les Bastides de la Bléjarde – 13 avenue Frédéric Mistral – 06530 PEYMEINADE – n° FINESS ET 06 002 246 4

### DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES SELARL BIO-SIAGNE EJ 83 002 035 0 31 juillet 2013

Les sites exploités et ouverts au public par la SELARL BIO-SIAGNE » sont :

Sites ouverts au public		
1	104, chemin de Draguignan – 83440 FAYENCE	FINESS 83 002 036 8
2	Immeuble Haut Plan – Quartier Jean-Paul – 83440 CALLIAN	FINESS 83 002 037 6
3	Le Plan oriental bâtiment B – route départementale 562 local n°10 – 83440 MONTAUROUX	FINESS 83 001 884 2
4	Les Bastides de la Bléjarde – 13 avenue Frédéric Mistral – 06530 PEYMEINADE	FINESS 06 002 246 4

**ANNEXE N° 3**

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELARL LABM DU LAC EJ 83 001 883 4  
30 juin 2013**

Les biologistes coresponsables sont :

- Monsieur Romain ZANCHI, pharmacien
- Madame Myriam BENISTY-CUSIMANO, pharmacien

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELARL BIO-SIAGNE EJ 83 002 035 0  
31 juillet 2013**

Les biologistes coresponsables sont :

1. Madame Frédérique RENASSIA, médecin
2. Monsieur Romain ZANCHI, pharmacien
3. Monsieur Gérard ZANCHI, pharmacien – **jusqu'au 30 octobre 2014**
4. Madame Myriam BENISTY-CUSIMANO, pharmacien







**Considérant** la décision du directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur du 20 décembre 2012 portant autorisation à pratiquer les examens des caractéristiques génétiques à des fins médicales par génétique moléculaire limitée au typage HLA délivrée à l'Etablissement français du sang Alpes-Méditerranée, laboratoire d'immunologie plaquettaire et d'immunogénétique- 149, boulevard Baille-13392 MARSEILLE-Cedex 05- ;

## DECIDE

**Article 1er :** Les arrêtés préfectoraux autorisant le fonctionnement des laboratoires de biologie médicale de l'Etablissement français du sang Alpes-Méditerranée- sont abrogés.

**Article 2 :** Est autorisé le fonctionnement du laboratoire de biologie médicale de l'Etablissement français du sang Alpes-Méditerranée- sous la forme d'un laboratoire multi-sites :

- pour les activités d'immuno-hématologie receveur ;
- pour les activités d'immuno-hématologie pour le suivi des grossesses ;
- Le test de Kleihauer.

L'Etablissement français du sang porteur de l'identifiant FINESS EJ : 930019229 est situé au 122, rue David Hartmann-Léa Park-Bâtiment B-93210 LA PLAINE SAINT DENIS-  
L'établissement régional EFS Alpes-Méditerranée est situé au 506, avenue du Prado-CS 30002-13272 MARSEILLE-Cedex 08-

Le laboratoire EFS Alpes-Méditerranée exploite les sites suivants :

- 1) EFS Alpes Méditerranée-Site Marseille Baille IHR-  
149, boulevard Baille 13392 MARSEILLE-Cedex 05- (N° FINESS ET : 130786395)
- 2) EFS Alpes Méditerranée-Site Marseille Baille HLA-  
149, boulevard Baille-13392 MARSEILLE- Cedex 05- (N° FINESS ET :130043805)
- 3) EFS Alpes Méditerranée-Site Marseille Sud-  
270, boulevard Sainte Marguerite-Hôpital Sainte Marguerite Pavillon 2- 13009  
MARSEILLE- (N° FINESS ET : 130043813)
- 4) EFS Alpes Méditerranée-Site Marseille Nord-  
Chemin des Bourrely-13015 MARSEILLE- (N° FINESS ET :130043821)
- 5) EFS Alpes Méditerranée-Site Aix en Provence-  
Centre hospitalier du Pays d'AIX-avenue des Tamaris-Bâtiment Jacques De la Roque-  
Niveau -1(Sous-sol)-13616 AIX EN PROVENCE- (N° FINESS ET : 130038532)
- 6) EFS Alpes Méditerranée-Site Arles-Hôpital Joseph Imbert-BP 80195-13637 ARLES  
Cedex- (N° FINESS ET : 130038524)
- 7) EFS Alpes Méditerranée-Site Avignon-285, rue Raoul Follereau-CS 30888-84084  
AVIGNON Cedex 2- (N° FINESS ET : 840006373)
- 8) EFS Alpes Méditerranée-Site Gap-CHICAS Gap 1, place Auguste Muret-05007 GAP  
(N° FINESS ET : 050001486)
- 9) EFS Alpes Méditerranée-Site Toulon-Hôpital Sainte Musse-487, avenue André Blondel  
CS 51211-83070 TOULON (N° FINESS ET : 830202784)
- 10) EFS Alpes Méditerranée-Site Cannes-259, avenue de Grasse-06400 CANNES-  
(N° FINESS ET :060021300)
- 11) EFS Alpes Méditerranée-Site Saint Laurent du Var-165, avenue Docteur Maurice  
Donat- 06706 SAINT LAURENT DU VAR- (N° FINESS ET : 060010071)

Les biologistes médicaux en exercice au sein de l'EFS Alpes-Méditerranée sont les suivants :

- 1) Jacques CHIARONI, médecin, biologiste responsable,
- 2) Julia GOUVITSOS, médecin, biologiste médical,
- 3) Isabelle DETTORI, médecin, biologiste médical,
- 4) Elisabeth DURIEUX-ROUSSEL, médecin, biologiste médical,
- 5) Virginie FERRERA-TOURENC, pharmacien, biologiste médical,
- 6) Christophe PICARD, Médecin, biologiste médical,
- 7) Agnès BASIRE, Pharmacien, biologiste médical,
- 8) Sophie SIMON, Médecin, biologiste médical,
- 9) Corinne CHABRIERES, médecin, biologiste médical,
- 10) Colette CHICHEPORTICHE, médecin, biologiste médical,
- 11) Rathviro UCH, Pharmacien, biologiste médical,
- 12) Jean-Pierre ZAPPITELLI, pharmacien, biologiste médical,
- 13) Michelle DIALLO, Médecin, biologiste médical,
- 14) Sylvie MICHEL, Médecin, biologiste médical,
- 15) Martine VENTRON, pharmacien, biologiste médical,
- 16) Laurent BARAT, médecin, biologiste médical,
- 17) Marc FIMINSKA, médecin, biologiste médical,
- 18) Stéphane GUINARD, médecin, biologiste médical,
- 19) Léa GOFFINET, pharmacien, biologiste médical,
- 20) Caroline IZARD, pharmacien, biologiste médical,
- 21) Ahcène KHAL, médecin, biologiste médical,
- 22) Véronique DAVID, médecin, biologiste médical,
- 23) Dominique BERNARD, pharmacien, biologiste médical,

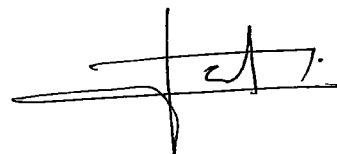
L'autorisation de pratiquer les examens des caractéristiques génétiques à des fins médicales par génétique moléculaire limitée au typage HLA pour le compte de l'Etablissement français du sang Alpes-Méditerranée, laboratoire d'immunologie plaquettaire et d'immunogénétique- 149, Boulevard Baille-13392 MARSEILLE Cedex 05- est confirmée.

**Article 3 :** Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

**Article 4 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification aux intéressés et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 5 :** Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône

Fait à MARSEILLE, le 18 juillet 2013



Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
Le Directeur Général adjoint

**Norbert NABET**

**Direction Patients Offre de soins Autonomie  
Mission qualité et sécurité  
des activités pharmaceutiques et biologiques**

Réf : POSA-0713-3256-D

## **DECISION**

**portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » dont le siège social est situé au 9, Boulevard de Strasbourg-83000 TOULON-**

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

**Vu** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

**Vu** l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

**Vu** le décret n° 92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

**Vu** le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

**Vu** la décision n°21/03/2008 en date du 18 mars 2008, de la commission exécutive de l'Agence régionale de l'hospitalisation à Marseille, portant renouvellement de l'autorisation, pour une période de cinq ans à compter du résultat positif de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 6122-4, en son article 1<sup>er</sup>, de pratiquer les activités biologiques d'assistance médicale à la procréation qui y sont précisées, en concordance avec la nouvelle liste des activités de soins prévue par l'article R. 2142-2° du code de la santé publique, accordée à la S.C.P. COHEN BILLIEMAZ-20, rue Revel-83000 TOULON CEDEX 20-, représentée par la Directrice : activités exercées dans les locaux de la clinique SAINT MICHEL, Place du 4 Septembre et/ ou 63, avenue d'Orient-83 057 TOULON CEDEX-, et, en son article 2, de la mise en œuvre conjointement des activités biologiques avec la SA Clinique SAINT MICHEL, sur le site d'implantation de la Clinique SAINT MICHEL, sise Place du 4 Septembre et/ ou 63, avenue d'Orient-83 057 TOULON CEDEX-, titulaire des autorisations pour les activités cliniques d'assistance médicale à la procréation ;

**Vu** la décision en date du 24 avril 2013 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites dont le siège est situé au 9, boulevard de Strasbourg-83000 TOULON-(N° FINISS ET : 830017968) qui est exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée(SELAS) « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » dont le siège social est situé au 9, boulevard de Strasbourg-83000 TOULON-(N° FINISS EJ : 830018057) ;

**Vu** la demande transmise par courriel du 30 avril 2013 émanant de la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » concernant la sortie de 4 biologistes médicaux, actionnaires de la société (Monsieur Claude HEINEMANN, Madame Bernadette NALLINE, Madame Christine PELLEGRIN et Monsieur Bruno SABATIER) ;

**Vu** copies des formulaires CERFA n°2759 portant déclaration de cession d'une action de la SELAS « Laboratoires BILLIEMAZ » consentie par chacun des intéressés au profit de la SELAS « JS BIO » ;

**Vu** la demande du 1<sup>er</sup> juillet 2013 de ladite société relative aux mouvements d'actionnaires intervenus suite à l'assemblée générale du 27 juin 2013 :

- Mouvements concernant les actions de catégorie B : Monsieur Zoubir ADJTOUTAH et Madame Sylvie BISSER ont chacun acquis une action de la société SLB et Messieurs Georges ABELLO et Armand FEBBRAIO ont cédé chacun leur action à la société SLB le 27 juin 2013 ;

- Mouvements concernant les actions de catégorie A : Monsieur Benoit BILLIEMAZ a cédé le 27 juin 2013 à Madame Anne COHEN-BILLIEMAZ les 9 actions de catégories A qu'il détenait dans la société et donc n'est plus associé et n'est plus détenteur de mandat social. En conséquence, Madame COHEN-BILLIEMAZ est devenue Présidente de la société et détient donc de 9 actions de catégorie A et de 10 actions de catégorie B ;

**Vu** le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » en date du 27 juin 2013 ;

**Vu** copies des formulaires CERFA n°2759 ;

**Vu** copie du tableau de l'actionariat de la société actualisé au 27 juin 2013 ;

**Considérant** que la liste des biologistes associés internes de la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ », la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote, la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2, L 6222-3, L 6222-6, L 6223-1, L 6223-4, L 6223-5, L 6223-6 du code de la santé publique et ainsi qu'article 7-III-1° et 2° de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 ;

#### **DECIDE :**

**Article 1er :** Sont enregistrées les modifications apportées au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites dont le siège est situé au 9, boulevard de Strasbourg-83000 TOULON- qui est exploité par la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » dont le siège social est situé au 9, boulevard de Strasbourg-83000 TOULON-.

En conséquence, ces modifications ne concernent que les annexes n°1 et n°3.

- La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » sont telles que présentées en annexe n°1.
- La liste des sites exploités par la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » est présentée en annexe n°2.
- Les biologistes coresponsables et biologistes médicaux de la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » sont tels que présentés en annexe n°3.

**Article 2 :** Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

**Article 3 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 4 :** Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

Fait à MARSEILLE, le

**30 JUL 2013**

Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
Le Directeur Général adjoint

  
**Norbert NABET**

## Annexe n° 1

**LBM MULTI-SITES**  
**SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ »**  
**sise 9, boulevard de Strasbourg-83000 TOULON-**  
**N° FINESS EJ : 830018057**

**Montant du CS : 48 663 euros**

Juillet 2013

Tableau de la répartition du capital social

<b>Associés</b>		<b>Nombre d'actions A</b>	<b>Nombre d'actions B</b>
1	Anne COHEN-BILLIEMAZ, Pharmacien,	9	10
2	Raymond DEVOUCOUX, Pharmacien,		1
3	Mireille BILLAUD épouse LAMARE, Médecin,		1
4	Laurence LACROIX-SERTHELON, Médecin,		1
5	Delphine GIRARD-LAMOULERE, Pharmacien,		1
6	Mireille PAPADACCI-D'AGOSTINO, Médecin,		1
7	Jacqueline HAMON, Pharmacien,		1
8	Bernard SENBEL, Médecin,		1
9	Bruno ROURE, Médecin,		1
10	Patrick DARODES DE TAILLY, Médecin,		1
11	Anne-Lise TOYER, Médecin,		1
12	Bruno SUDAN, Médecin,		1
13	Véronique LEMARQUIS, Pharmacien,		1
14	Jérôme MASLIN, Médecin,		1
15	Karine MAERFELD, Médecin,		1
16	Catherine CHAGNON, Pharmacien,		1
17	Christophe ARZUR, Pharmacien,		1
18	Clément FIESCHI, Pharmacien,		1
19	Zoubir ADJTOUTAH, Pharmacien,		1
20	Sylvie BISSER, Médecin,		1
<b>Associés professionnels internes</b>		<b>9</b>	<b>29</b>
1	SELAS « JS BIO »		<b>41 878</b>
<b>Associé professionnel externe</b>			
1	FIP NEOVERIS VI		3.278
2	FIP NEOVERIS VII		562
3	FIP NEOVERIS VIII		1 008
4	FIP NEOVERIS IX		1 163
5	FIP NEOVERIS X		736
<b>Tiers porteurs</b>			<b>6 747</b>
<b>TOTAL</b>		<b>48 663</b>	

**Annexe n° 2**

**LBM MULTI-SITES  
SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ »  
sise 9, boulevard de Strasbourg-83000 TOULON-  
N° FINESS EJ : 830018057**

Juillet 2013

Liste des sites exploités et ouverts au public par la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ »

- 1)** 9, boulevard de Strasbourg-83000 TOULON- (N° FINESS ET : 830017968)
- 2)** 20, rue Revel-83000 TOULON- (FINESS ET : 830208054)
- 3)** Laboratoire d'AMP Clinique SAINT MICHEL-Place du 4 Septembre-83057 TOULON- (N° FINESS ET : 830018487)
- 4)** 505, avenue de Rome- Immeuble LE PORTALIS-83500 LA SEYNE SUR MER- (N° FINESS ET : 830018727)
- 5)** 29, avenue Joseph Clotis-83400 HYERES- (N° FINESS ET : 830018735)
- 6)** 26, rue Edith Clavell-83400 HYERES- (N° FINESS ET : 830018743)
- 7)** Espace SANTE GASSIN- ZAC de LONGAGNE-83580 GASSIN- (N° FINESS ET : 830018776)
- 8)** 90, avenue Charles de Gaulle-LE KORYKIA-83500 LA SEYNE SUR MER-, (N° FINESS ET : 830018784)
- 9)** 2, avenue Garibaldi-83500 LA SEYNE SUR MER- (N° FINESS ET : 830018792)
- 10)** 27, rue de la république-83270 SAINT CYR SUR MER- (N° FINESS ET : 830018941)
- 11)** Bâtiment A-Cap SAINT CYR- 83270 SAINT CYR SUR MER- (N° FINESS ET : 830018958)
- 12)** Centre commercial AGORA-Bâtiment D-Quartier Soubeiran-83310 COGOLIN- (N° FINESS ET : 830019063)
- 13)** Immeuble « Le Séminaris », avenue Paul Roussel-83990 SAINT TROPEZ-, (N° FINESS ET : 830019071)
- 14)** Résidence « LE SAINT ANNE »-105, Montée du Thouar-83130 LA GARDE- (N° FINESS ET : 830019246)
- 15)** 16, avenue du Général de Gaulle-83260 LA CRAU- (N° FINESS ET : 830019253)
- 16)** Immeuble LE QUADRIGE-2, avenue Marcel Dassault-83500 LA SEYNE SUR MER- (N° FINESS ET : 830018594)



**17)** 2, place Martin Bidouré-83200 TOULON- (N° FINESS ET : 830018602)

**18)** Immeuble « LE CORALINE »-avenue du Général Brosset-83200 TOULON-  
(N° FINESS ET : 830018610)

**19)** Immeuble « LE SICIE »-Place Jean Mermoz-83000 TOULON-  
(N° FINESS ET : 830018636)

**20)** Immeuble « LE SAINT LAURENT »-Quartier Berthe-83500 LA SEYNE SUR MER-  
(N° FINESS ET : 830018628)

Annexe n° 3

**LBM MULTI-SITES**  
**SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ »**  
**sise 9, boulevard de Strasbourg-83000 TOULON-**  
**N° FINESS EJ : 830018057**

Juillet 2013

Liste des biologistes coresponsables et des biologistes médicaux

1	Anne COHEN-BILLIEMAZ, Pharmacien, Présidente de la société et biologiste responsable,
2	Raymond DEVOUCOUX, Pharmacien, biologiste médical,
3	Mireille BILLAUD épouse LAMARE, Médecin, biologiste médical,
4	Laurence LACROIX-SERTHELON, Médecin, biologiste médical,
5	Delphine GIRARD-LAMOULERE, Pharmacien, biologiste médical,
6	Mireille PAPADACCI-D'AGOSTINO, Médecin, biologiste médical,
7	Jacqueline HAMON, Pharmacien, biologiste médical,
8	Bernard SENBEL, Médecin, biologiste médical,
9	Bruno ROURE, Médecin, biologiste médical,
10	Patrick DARODES DE TAILLY, Médecin, biologiste médical,
11	Anne-Lise TOYER, Médecin, biologiste médical,
12	Bruno SUDAN, Médecin, biologiste médical,
13	Véronique LEMARQUIS, Pharmacien, biologiste médical,
14	Jérôme MASLIN, Médecin, biologiste médical,
15	Karine MAERFELD, Médecin, biologiste médical,
16	Catherine CHAGNON, Pharmacien, biologiste médical,
17	Christophe ARZUR, Pharmacien, biologiste médical,
18	Clément FIESCHI, Pharmacien, biologiste médical,
19	Zoubir ADJTOUTAH, Pharmacien, biologiste médical,
20	Sylvie BISSER, Médecin, biologiste médical,



(

(

- et d'agréer Monsieur Carmel MALLIA en qualité de Président de la SELAS, Madame Anne COGNY et Monsieur Jacques LANFRANCHI en qualité de directeurs généraux de la société ;

Vu copie des statuts de la SELAS « LABORATOIRE MALLIA » au 31 mai 2013 ;

**Considérant** que la liste des biologistes associés internes de la SELAS « LABORATOIRE MALLIA », la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote, la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2, L 6222-3, L 6222-6, L 6223-1, L 6223-4, L 6223-5 L 6223-6 du code de la santé publique et ainsi qu'article 7-III-1° et 2° de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 ;

#### DECIDE :

**Article 1er :** En conséquence, le laboratoire de biologie médicale multi-sites situé au 30, boulevard Philippe Jourde-13620 CARRY LE ROUET-, enregistré sous le n° 13-374, (N° FINESS ET : 130039662) sera dorénavant exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « LABORATOIRE MALLIA », agréée sous le n° 39, dont le siège social est situé au 30, Boulevard Philippe Jourde-13620 CARRY LE ROUET-(N° FINESS EJ : 130039654).

Par ailleurs, cette opération ne modifie pas les annexes afférentes à ma décision du 6 mars 2013.

**Article 2 :** Toute modification apportée au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « LABORATOIRE MALLIA » doit être portée à la connaissance à l'Agence régionale de santé PACA.

**Article 3 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 4 :** Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Marseille, le 11 JUIN 2013

Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
Le Directeur Général adjoint

Norbert NABET



ANNEXE n° 1

DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELAS « LABORATOIRE MALLIA » EJ 130039654  
Juin 2013

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE  
Montant du C.S. 688 000 E

IDENTITE DES ASSOCIES	NOMBRE D' ACTIONS
<b>Associés professionnels internes</b>	
Carmel MALLIA, Président de la société,	28 892
Jacques LANFRANCHI, Directeur Général,	3 892
Anne COGNY épouse BELLOEUVRE, Directeur Général,	4 402
Michèle VEGEZZI, Pharmacien,	7 832
Jean-Pierre CHAUVET, Pharmacien,	1
<b>Tiers porteur</b>	
Fabrice MALLIA	19
<b>TOTAL</b>	<b>45 038</b>

ANNEXE N° 2

DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELAS « LABORATOIRE MALLIA » EJ 130039654  
Juin 2013

Les sites exploités et ouverts de la SELAS « LABORATOIRE MALLIA » sont les suivants :

1	30, Boulevard Philippe Jourde-13620 CARRY LE ROUET-	N° FINESS ET : 130039662
2	11, Avenue de la Vierge-13820 ENSUES LA REDONNE-	N° FINESS ET : 130039688
3	44, Boulevard du Bosphore-13015 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039670
4	27, rue Vincent Scotto-13001 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039696
5	7, Place du Quatre Septembre-13007 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041650

ANNEXE N° 3

DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELAS « LABORATOIRE MALLIA » EJ 130039654  
Juin 2013

Liste des biologistes associés internes :

1	Monsieur Carmel MALLIA, Pharmacien,
2	Madame Anne COGNY épouse BELLOEUVRE, Pharmacien,
3	Monsieur Jacques LANFRANCHI, Pharmacien,
4	Madame Michèle VEGEZZI, Pharmacien,
5	Monsieur Jean-Pierre CHAUVET, Pharmacien,





Direction de l'Organisation des soins  
Mission Qualité et Sécurité  
des activités pharmaceutiques et biologiques

### DECISION

**portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELARL « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE DE L'HELICOPTERE » dont le siège social est situé Bâtiment Le Forum-Avenue du 8 mai 1945-13700 MARIGNANE-**

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,**

- Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- Vu** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;
- Vu** la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;
- Vu** le décret n° 92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;
- Vu** le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Vu** l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;
- Vu** ma décision en date du 23 mai 2013 autorisant le fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites, enregistré sous le n°13-518 sur la liste départementale des Bouches du Rhône, et dont le siège est situé Bâtiment Le Forum-Avenue du 8 mai 1945-13700 MARIGNANE-, (N° FINESS ET : 130043748), laboratoire exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE DE L'HELICOPTERE », agréée sous le n°70, dont le siège social est situé Bâtiment Le Forum-Avenue du 8 mai 1945-13700 MARIGNANE-, (N° FINESS EJ : 130043730) ;
- Vu** la demande du 26 août 2013 parvenue dans mes services le 2 octobre 2013 présentée par Madame Perrine AVEROUS, Présidente de la société, relative au remplacement de Madame Emilie RANELY-VERGE-DEPRE, Pharmacien, biologiste coresponsable, par Madame Sabine PONTON, Médecin ;
- Vu** copie du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 26 août 2013 de la SELARL « L.A.M. DE L'HELICOPTERE » décidant d'acter la démission de toute fonction au sein de la société de Madame Emilie BONNET épouse RANELY-VERGE-DEPRE, de nommer Madame Sabine BESNARD épouse PONTON, Médecin, en qualité de nouvel associé et de biologiste coresponsable, autorisant la cession de la part sociale détenue par Madame Emilie RANELY-VERGE-DEPRE au profit de Madame Perrine AVEROUS épouse FIOCCHI et la cession d'une part sociale de Madame Perrine AVEROUS épouse FIOCCHI au profit de Madame Sabine BESNARD épouse PONTON ;

**Vu** copie de l'acte de cession d'une part sociale, sous conditions suspensives, non datée entre Madame Emilie RANELY-VERGE-DEPRE au profit de Madame Perrine AVEROUS épouse FIOCCHI ;

**Vu** copie de l'acte de cession d'une part sociale, sous conditions suspensives, non datée entre Madame Perrine AVEROUS épouse FIOCCHI au profit de Madame Sabine BESNARD épouse PONTON ;

**Vu** copie du projet de mise à jour des statuts de la SELARL « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE DE L'HELICOPTERE » au 16 août 2013 ;

**Considérant** que le mode d'exploitation, la liste des biologistes associés internes de la SELARL « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE DE L'HELICOPTERE », la répartition du capital social et des droits de vote, la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2, L 6222-3, L 6222-6, L 6222-7, L 6223-1, L 6223-3, L 6223-4, L 6223-5, L 6223-6, modifiés et nouveaux du code de la santé publique et ainsi qu'aux articles 7, 8 et 9 de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 modifiés par la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;

#### **DECIDE :**

**Article 1er :** En conséquence, est enregistrée la modification apportée au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites situé Bâtiment Le Forum-Avenue du 8 Mai 1945-13700 MARIGNANE-, enregistré sous le n°13-518, (N° FINESS ET : 130043748), qui est exploité par la SELARL « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE DE L'HELICOPTERE », agréée sous le n°70, dont le siège social est situé Bâtiment Le Forum-Avenue du 8 Mai 1945-13700 MARIGNANE-, (N° FINESS EJ : 1300433730) concernant la cessation des fonctions de biologiste coresponsable de Madame Emilie BONNET épouse RANELY-VERGE-DEPRE, Pharmacien biologiste, et son remplacement par Madame Sabine BESNARD épouse PONTON, Médecin biologiste,.

Cette opération ne modifie que les annexes suivantes n° 1 et n° 3 :

- La répartition du capital social et des droits de vote de la SELARL « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE DE L'HELICOPTERE » sont telles que présentées en annexe n° 1
- La liste des sites exploités par la SELARL « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE DE L'HELICOPTERE » telle que présentée en annexe n° 2
- Les biologistes-coresponsables, directeurs généraux et les biologistes médicaux associés de la SELARL « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE DE L'HELICOPTERE » sont tels que présentés en annexe n° 3.

**Article 2 :** Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites SELARL « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE DE L'HELICOPTERE » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

**Article 3 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 4 :** Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

**Fait à Marseille, le**

**Pour le Directeur de l'ARS PACA  
Et par délégation,  
Le Pharmacien Inspecteur régional**



**Joël BRANDT**

**Annexe n° 1**

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELARL « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE DE L'HELICOPTERE »  
N° FINESS EJ : 130043730**

Octobre 2013

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE  
Montant du C.S. : 12 000 euros

	<b>Nature des associés</b>	<b>Parts sociales</b>	<b>Droits de vote</b>
<b>1</b>	Madame Perrine AVEROUS-FIOCCHI, API,	559	559
<b>2</b>	<b>Madame Sabine BESNARD-PONTON, API,</b>	1	1
<b>3</b>	SELARL « BIOLOGIE MEDICALE SAMBOURG » Associé professionnel externe,	190	190
	<b>TOTAL</b>	<b>750</b>	<b>750</b>

**Annexe n° 2**

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELARL « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE DE L'HELICOPTERE »  
N° FINESS EJ : 130043730**

Octobre 2013

Les sites exploités et ouverts au public par la SELARL sont les suivants :

<b>1</b>	Bâtiment Le Forum-Avenue du 8 Mai 1945-13700 MARIIGNANE--	N° FINESS ET : 130043748
<b>2</b>	Les Terrasses du Vallat-Avenue du Grand Vallat-13290 LES MILLES-	N° FINESS ET : 130043755

**Annexe n° 3**

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELARL « LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE DE L'HELICOPTERE »  
N° FINESS EJ : 130043730**

Octobre 2013

Liste des biologistes coresponsables

<b>1</b>	Mademoiselle Perrine AVEROUS épouse FIOCCHI, Pharmacien, Présidente de la société,
<b>2</b>	<b>Madame Sabine BESNARD épouse PONTON , Médecin,</b>



Direction de l'organisation des soins  
Mission qualité et sécurité  
des activités pharmaceutiques et biologiques

Réf : POSA-1013-4126-D

### DECISION

**portant modification de l'autorisation de fonctionnement du Laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « JS BIO » dont le siège social est situé au 10/12, rue Montaigne-13012 MARSEILLE**

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

**Vu** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

**Vu** la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

**Vu** le décret n° 92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

**Vu** le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

**Vu** ma décision du 8 juillet 2013 portant modification de fonctionnement du LBM multi-sites, enregistré sous le n° 13-281, dont le siège est situé au 10/12, rue Montaigne - 13012 MARSEILLE (N° FINESS ET : 130042450), et qui est exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « JS BIO », agréée sous le n° 117, dont le siège social est situé au 10/12, rue Montaigne - 13012 MARSEILLE (N° FINESS EJ : 130042443) ;

**Vu** la demande du 30 juillet 2013, complétée par courriel du 26 septembre 2013, émanant de la SELAS « JS BIO » relative au transfert du Site : 1, impasse du Stade-13080 LUYNES- au Centre commercial La Palombe - Route nationale n°8-13080 LUYNES - pour une ouverture au public le 1<sup>er</sup> décembre 2013 ;

**Vu** copies des plans d'aménagement des nouveaux locaux ;

**Vu** copie du bail commercial des locaux en date du 17 juillet 2013 passé entre la SCI « LES PALOMBES » représentée par Madame Véronique PALOMBIERI et la SELAS « JS BIO » ;



**Vu** le rapport en date du 31 juillet 2013 du pharmacien inspecteur régional de santé publique ;

**Considérant** qu'au regard de l'activité réduite aux phases pré-analytique et post-analytique du futur site implanté route nationale n°8 à LUYNES(13080), les locaux et leurs aménagements sont de nature à permettre un exercice satisfaisant de la biologie médicale avec accueil du public ;

**Considérant** que la liste des biologistes associés internes de la SELAS « JS BIO », la répartition du capital social et des droits de vote, la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2 , L 6222-3, L 6222-6,L 6223-1, L 6223-4,L 6223-5 L 6223-6 du code de la santé publique et ainsi qu'article 7-III- 1° et 1Bis de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 ratifiée par la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 ;

**DECIDE :**

**Article 1er :** En conséquence, est enregistrée la modification apportée au fonctionnement du LBM multi-sites, enregistré sous le n°13-281, exploité par la SELAS « JS BIO » dont le siège social est situé au 10/12, rue Montaigne-13012 MARSEILLE- relative au transfert du site : 1, Impasse du Stade - 13080 LUYNES au Centre commercial La Palombe - Route nationale n°8 - 13080 LUYNES avec ouverture au public le 1<sup>er</sup> décembre 2013.

Cette opération modifie l'annexe n°2 ci-jointe, les annexes n°1 et n°3 restant inchangées.

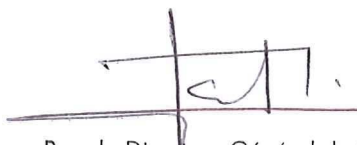
**Article 2 :** Cette décision prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2013.

**Article 3 :** Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « JS BIO » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

**Article 4 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 5 :** Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

**Fait à Marseille, le 8 octobre 2013**



Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
Le Directeur Général adjoint

**Norbert NABET**

## Annexe N° 1

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELAS « JS BIO » N° FINESS EJ : 130042443**

Octobre 2013

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE**

Montant du C.S. : 4 579 699 E

	<b>ASSOCIES</b>	<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>
1	José SAMPOL, Pharmacien, Président de la société,	1
2	Ayichatou FASSASSI épouse JARRETOU, Pharmacien, Directeur Général,	751 045
3	Jean-Christophe ROIG, Médecin, Directeur Général,	751 045
4	Lionel BERNABEU, Médecin, Directeur Général,	751 045
5	Olivier RIDOUX, Pharmacien, Directeur Général,	751 045
6	Elisabeth JARROUX épouse ROTH, Pharmacien,	45 078
7	Françoise TURREL, Pharmacien,	86
8	Jean-Marc LANGLAIS, Médecin,	86
9	Amélie AUZIAS, Pharmacien,	6 921
10	Bernard MARGA, Pharmacien,	86
11	Patrick BARTHELEMY, Pharmacien,	86
12	Olivier BEREZIAT, Médecin,	86
13	Brigitte CHAMAYOU, Pharmacien,	86
14	Gilles BONICELLI, Pharmacien,	86
15	Orianne CORTESI, Pharmacien,	86
16	Hélène SAVY-DADOUN, Médecin,	1
17	Valérie LACOSTE, Médecin,	1
18	Hélène SIGRIST, Pharmacien,	1
19	Jane LOUFRANI, Pharmacien,	1
20	Laure ZANGOLI, Pharmacien,	1
	<b>Total des Associés professionnels internes</b>	<b>3 057 384</b>
1	Karine MAERFELD	344 000
2	Bruno SUDAN	22 446
3	Véronique LEMARQUIS	74 992
4	Jérôme MASLIN	13 671
5	Patricia GUEDJ	20 491
6	Laurence LACROIX SERTHELON	3 418
7	Mireille PAPADACCI-D'AGOSTINO	3 073
8	Patrick DARODES DE TAILLY	17 088
9	Madame Anne BILLIEMAZ	156 994
	<b>Associés professionnels externes</b>	<b>656 173</b>
1	FIP Néoveris VII	241 574
2	Holding Françoise TURREL	42 914
3	SAS « JS MANAGEMENT »	582 165
	<b>Total des associés externes</b>	<b>866 142</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 579 699</b>

Annexe N° 2

DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELAS « JS BIO » N° FINESS EJ : 130042443

Octobre 2013

Liste sites exploités et ouverts au public par la SELAS « JS BIO »

1	10/12, rue Montaigne-13012 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130042450
2	La Rouvière-Bâtiment A-83, Bd du Redon-13009 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039423
3	1, Impasse du Stade-13080 LUYNES- A/c du 1 <sup>er</sup> décembre 2013 : Centre commercial La Palombe- Route Nationale n°8-13080 LUYNES-	N° FINESS ET : 130039449
4	193, rue Breteuil-13006 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039431
5	157, Place des Quinconces-84200 CARPENTRAS-	N° FINESS ET : 840018063
6	Centre médical Sévigné-Rue Rabutin Chantal-13009 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041031
7	23/25, rue des Trois Frères Barthélémy-13006 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041247
8	7, Avenue de Saint Julien-13012 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041395
9	2, rue du Clos-13390 AURIOL-	N° FINESS ET : 130040025
10	2, Avenue Manéou-13790 ROUSSET SUR ARC-	N° FINESS ET : 130040041
11	Centre cardio-vasculaire de Valmante-100, Traverse de la Gouffonne-13009 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130040751
12	14, Avenue Emmanuel Agostini-13260 CASSIS-	N° FINESS ET : 130040769
13	5, Boulevard Lyautey-13470 CARNOUX EN PROVENCE-	N° FINESS ET : 130040777
14	Place de l'Eglise-13360 ROQUEVAIRE-	N° FINESS ET : 130040785
15	87, Boulevard Rabatau-13008 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130040793
16	63, Avenue de la Corse-13007 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130040587



Annexe N° 3

DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELAS « JS BIO » N° FINESS EJ : 130042443

Octobre 2013

Liste des biologistes coresponsables et coassociés

1	Monsieur José SAMPOL, Pharmacien , Président de la société,,	<b>Biologistes coresponsables</b>
2	Madame Ayichatou FASSASSI épouse JARRETOU, Pharmacien, DG,	
3	Monsieur Jean-Christophe ROIG, Médecin, DG,	
4	Monsieur Lionel BERNABEU, Médecin, DG,	
5	Monsieur Olivier RIDOUX, Pharmacien, DG,	
6	Madame Elisabeth JARROUX épouse ROTH, Pharmacien,	<b>Biologistes médicaux coassociés</b>
7	Madame Françoise TURREL, Pharmacien,	
8	Madame Amélie AUZIAS, Pharmacien,	
9	Monsieur Jean-Marc LANGLAIS, Médecin,	
10	Monsieur Patrick BARTHELEMY, Pharmacien,	
11	Monsieur Bernard MARGA, Pharmacien,	
12	Monsieur Olivier BEREZIAT, Médecin,	
13	Monsieur Gilles BONICELLI, Pharmacien,	
14	Madame Brigitte CHAMAYOU, Médecin,	
15	Mademoiselle Oriane CORTESI, Pharmacien,	
16	Madame Hélène SAVY-DADOUN, Médecin,	
17	Madame Valérie LACOSTE, Médecin,	
18	Madame Hélène SIGRIST, Pharmacien,	
19	Madame Jane LOUFRANI, Pharmacien,	
20	Madame Laure ZANGOLI, Pharmacien,	

**Direction Patients Offre de soins Autonomie  
Mission qualité et sécurité  
des activités pharmaceutiques et biologiques**

**Réf : POSA-1013-4313-D**

**DECISION**  
**portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie  
médicale multi-sites exploité par la SELAS « JS BIO » dont le siège social est situé au  
10/12, rue Montaigne-13012 MARSEILLE-**

**Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

**Vu** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

**Vu** la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

**Vu** le décret n° 92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

**Vu** le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

**Vu** ma décision du 8 octobre 2013 portant modification de fonctionnement du LBM multi-sites, enregistré sous le n° 13-281, dont le siège est situé au 10/12, rue Montaigne-13012 MARSEILLE-(N° FINESS ET : 130042450), et qui est exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée(SELAS) « JS BIO », agréée sous le n° 117, dont le siège social est situé au 10/12, rue Montaigne-13012 MARSEILLE-(N° FINESS EJ : 130042443) ;

**Vu** la demande du 3 octobre 2013 émanant de la Société d'Avocats « CADJI », au nom de la société,;

**Vu** l'extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 septembre 2013 décidant de ratifier le transfert du siège social de la société du 10/12, rue Montaigne-13012 MARSEILLE- au 87, boulevard Rabatau-13008 MARSEILLE-, d'agréer la suppression des Directeurs Généraux, d'approuver l'avantage particulier consenti au Président en exercice de la société relatif à un droit de vote multiple et d'acter les diverses modifications statutaires ;

**Vu** le procès-verbal des décisions du président en date du 23 septembre 2013 décidant le transfert du siège social de la société ;



**Vu** le courriel du 15 octobre 2013 émanant de la société d'Avocats « CADJI » ;

**Vu** copie de la cession des 86 actions, en date du 31 juillet 2013, détenues par Monsieur Jean-Marc LANGLAIS, Médecin biologiste, au profit de la SAS « JS MANAGEMENT »

**Vu** copie du projet de mise à jour des statuts en date du 23 septembre 2013 ;

**Considérant** que la liste des biologistes associés internes de la SELAS « JS BIO », la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote, la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2, L 6222-3, L 6222-6, L 6223-1, L 6223-4, L 6223-5 L 6223-6 du code de la santé publique et ainsi qu'article 7-III- 1° et 1Bis de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 ratifiée par la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 ;

#### **DECIDE :**

**Article 1er :** En conséquence, sont enregistrées les modifications apportées au fonctionnement du LBM multi-sites, enregistré sous le n°13-281, exploité par la SELAS « JS BIO » (N° FINESS EJ : 130042443) concernant la suppression des Directeurs Généraux, l'avantage particulier consenti au Président en exercice de la société relatif à un droit de vote multiple, le transfert de **son siège social qui sera est situé désormais au 87, boulevard Rabatau-13008 MARSEILLE**- ainsi que la cessation des fonctions de Monsieur Jean-Marc LANGLAIS, Médecin biologiste, au sein de la société.

Cette opération modifie donc les annexes n°1 n°2 et n°3 ci-jointes.

**Article 2 :** Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « JS BIO » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

**Article 3 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 4 :** Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

**Fait à Marseille, le 17 octobre 2013**

Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
Le Directeur Général adjoint

  
**Norbert NABET**

## Annexe N° 1

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES**  
**SELAS « JS BIO » sise 87, boulevard Rabatau-13008 MARSEILLE- N° FINESS EJ : 130042443**

Octobre 2013

## REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE

Montant du C.S. : 4.579.699 Euros

	<b>ASSOCIES</b>	<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>	<b>% Actions</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% Droits de vote</b>
1	José SAMPOL, Pharmacien,(API)	1	0,000%	4 766 624	51,000%
2	Ayichatou FASSASSI épouse JARRETOU, Pharmacien, (API)	751 045	16,399%	751 045	8,036%
3	Jean-Christophe ROIG, Médecin, (API)	751 045	16,399%	751 045	8,036%
4	Lionel BERNABEU, Médecin, (API)	751 045	16,399%	751 045	8,036%
5	Olivier RIDOUX, Pharmacien, (API)	751 045	16,399%	751 045	8,036%
6	Elisabeth JARROUX épouse ROTH, Pharmacien, (API)	45 078	16,399%	45 078	8,036%
7	Françoise TURREL, Pharmacien, (API)	86	0,002%	86	0,001%
8	Amélie AUZIAS, Pharmacien, (API)	6 921	0,151%	6 921	0,074%
9	Bernard MARGA, Pharmacien, (API)	86	0,002%	86	0,001%
10	Patrick BARTHELEMY, Pharmacien, (API)	86	0,002%	86	0,001%
11	Olivier BEREZIAT, Médecin, (API)	86	0,002%	86	0,001%
12	Brigitte CHAMAYOU, Pharmacien, (API)	86	0,002%	86	0,001%
13	Gilles BONICELLI, Pharmacien, (API)	86	0,002%	86	0,001%
14	Orianne CORTESI, Pharmacien, (API)	86	0,002%	86	0,001%
15	Hélène SAVY-DADOUN, Médecin, (API)	1	0,000%	1	0,000%
16	Valérie LACOSTE, Médecin, (API)	1	0,000%	1	0,000%
17	Hélène SIGRIST, Pharmacien, (API)	1	0,000%	1	0,000%
18	Jane LOUFRANI, Pharmacien, (API)	1	0,000%	1	0,000%
19	Laure ZANGOLI, Pharmacien, (API)	1	0,000%	1	0,000%
1	Karine MAERFELD, Médecin,	344 000	7,511%	344 000	3,681%
2	Bruno SUDAN, Médecin,	22 446	0,490%	22 446	0,240%
3	Véronique LEMARQUIS, Pharmacien,	74 992	1,637%	74 992	0,802%
4	Jérôme MASLIN, Médecin,	13 671	0,299%	13 671	0,146%
5	Patricia GUEDJ, Pharmacien,	20 491	0,447%	20 491	0,219%
6	Laurence LACROIX-SERTHELON, Médecin,	3 418	0,075%	3 418	0,037%
7	Mireille PAPADACCI épouse D'AGOSTINO, Médecin,	3 073	0,067%	3 73	0,033%
8	Patrick DARODES DE TAILLY, Médecin,	17 088	0,373%	17 088	0,183%
9	Madame Anne BILLIEMAZ, Pharmacien,	156 994	3,428%	156 994	1,680%
1	FIP Néoveris VII	241 574	5,275%	241 574	2,585%
2	Holding « Françoise TURREL »	42 914	0,937%	42 914	0,459%
3	SAS « JS MANAGEMENT »	582 251	12,714%	582 251	6,230%
	<b>TOTAL</b>	<b>4 579 699</b>	<b>100,000%</b>	<b>9 346 322</b>	<b>100,000%</b>

**Annexe N° 2**

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELAS « JS BIO » sise 87, boulevard Rabatau-13008 MARSEILLE- N° FINESS EJ : 130042443**

Octobre 2013

Liste sites exploités et ouverts au public par la SELAS « JS BIO »

<b>1</b>	10/12, rue Montaigne-13012 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130042450
<b>2</b>	La Rouvière-Bâtiment A-83, Bd du Redon-13009 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039423
<b>3</b>	1, Impasse du Stade-13080 LUYNES- <b>A/c du 1<sup>er</sup> décembre 2013 : Centre commercial La Palombe-Route Nationale n°8-13080 LUYNES-</b>	N° FINESS ET : 130039449
<b>4</b>	193, rue Breteuil-13006 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130039431
<b>5</b>	157, Place des Quinconces-84200 CARPENTRAS-	N° FINESS ET : 840018063
<b>6</b>	Centre médical Sévigné-Rue Rabutin Chantal-13009 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041031
<b>7</b>	23/25, rue des Trois Frères Barthélémy-13006 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041247
<b>8</b>	7, Avenue de Saint Julien-13012 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130041395
<b>9</b>	2, rue du Clos-13390 AURIOL-	N° FINESS ET : 130040025
<b>10</b>	2, Avenue Manéou-13790 ROUSSET SUR ARC-	N° FINESS ET : 130040041
<b>11</b>	Centre cardio-vasculaire de Valmante-100, Traverse de la Gouffonne-13009 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130040751
<b>12</b>	14, Avenue Emmanuel Agostini-13260 CASSIS-	N° FINESS ET : 130040769
<b>13</b>	5, Boulevard Lyautey-13470 CARNOUX EN PROVENCE-	N° FINESS ET : 130040777
<b>14</b>	Place de l'Eglise-13360 ROQUEVAIRE-	N° FINESS ET : 130040785
<b>15</b>	87, Boulevard Rabatau-13008 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130040793
<b>16</b>	63, Avenue de la Corse-13007 MARSEILLE-	N° FINESS ET : 130040587

Annexe N° 3

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES**  
**SELAS « JS BIO » sise 87, boulevard Rabatau-13008 MARSEILLE- N° FINESS EJ : 130042443**

Octobre 2013

Liste des biologistes coresponsables et coassociés

1	Monsieur José SAMPOL, Pharmacien , Président de la société,	Biologiste responsable
2	Madame Ayichatou FASSASSI épouse JARRETOU, Pharmacien,	Biologistes médicaux coassociés
3	Monsieur Jean-Christophe ROIG, Médecin,	
4	Monsieur Lionel BERNABEU, Médecin,	
5	Monsieur Olivier RIDOUX, Pharmacien,	
6	Madame Elisabeth JARROUX épouse ROTH, Pharmacien,	
7	Madame Françoise TURREL, Pharmacien,	
8	Madame Amélie AUZIAS, Pharmacien,	
9	Monsieur Patrick BARTHELEMY, Pharmacien,	
10	Monsieur Bernard MARGA, Pharmacien,	
11	Monsieur Olivier BEREZIAT, Médecin,	
12	Monsieur Gilles BONICELLI, Pharmacien,	
13	Madame Brigitte CHAMAYOU, Médecin,	
14	Mademoiselle Oriane CORTESI, Pharmacien,	
15	Madame Hélène SAVY-DADOUN, Médecin,	
16	Madame Valérie LACOSTE, Médecin,	
17	Madame Hélène SIGRIST, Pharmacien,	
18	Madame Jane LOUFRANI, Pharmacien,	
19	Madame Laure ZANGOLI, Pharmacien,	

— **Direction de l'organisation des soins**  
**Mission qualité et sécurité**  
**des activités pharmaceutiques et biologiques**

— **Réf : POSA-1013-4398-D**

— **DECISION**

— **portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale**  
**multi-sites exploité par la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » dont le siège**  
**social est situé au 9 boulevard de Strasbourg - 83000 TOULON-**

( **Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

**Vu** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

**Vu** la loi 2013-442 du 30 mai 2013 réformant la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

**Vu** le décret n° 92-545 du 17 juin 1992 relatif aux sociétés d'exercice libéral de directeurs et directeurs adjoints de laboratoire d'analyses de biologie médicale ;

**Vu** le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

**Vu** l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

**Vu** la décision n°21/03/2008 en date du 18 mars 2008, de la commission exécutive de l'Agence régionale de l'hospitalisation à Marseille, portant renouvellement de l'autorisation, pour une période de cinq ans à compter du résultat positif de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 6122-4, en son article 1<sup>er</sup>, de pratiquer les activités biologiques d'assistance médicale à la procréation qui y sont précisées, en concordance avec la nouvelle liste des activités de soins prévue par l'article R. 2142-2° du code de la santé publique, accordée à la S.C.P. COHEN BILLIEMAZ - 20, rue Revel - 83000 TOULON CEDEX 20 - représentée par la directrice : activités exercées dans les locaux de la clinique SAINT MICHEL, place du 4 septembre et/ ou 63, avenue d'Orient - 83057 TOULON CEDEX - et, en son article 2, de la mise en œuvre conjointement des activités biologiques avec la SA Clinique SAINT MICHEL, sur le site d'implantation de la Clinique SAINT MICHEL, sise place du 4 septembre et/ ou 63, avenue d'Orient - 83057 TOULON CEDEX - titulaire des autorisations pour les activités cliniques d'assistance médicale à la procréation ;



**Vu** ma décision en date du 30 juillet 2013 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites dont le siège est situé au 9 boulevard de Strasbourg - 83000 TOULON - (N° FINESS ET : 830017968) qui est exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » dont le siège social est situé au 9, boulevard de Strasbourg-83000 TOULON-(N° FINESS EJ : 830018057) ;

**Vu** les extraits du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » en date du 23 septembre 2013 décidant :

- La suppression des directeurs généraux,
- La mise en place de directeurs généraux délégués,
- La suppression des catégories d'actions A et B et leur conversion en actions ordinaires,
- L'approbation de l'avantage particulier consenti au Président en exercice de la société,
- L'agrément de Madame Aude LEPONT en qualité de nouvel associé et la cession d'une action de la société « JS BIO » à son profit,
- La modification des statuts de la société,

**Vu** copie du formulaire CERFA n°2759 portant déclaration de cession d'une action de la « SELAS JS BIO » à Madame Aude LEPONT, nouvel associé,

**Vu** les statuts mis à jour au 23 septembre 2013 ;

**Vu** copie du tableau de l'actionariat de la société actualisé au 21 octobre 2013 ;

**Vu** la demande du 3 octobre 2013 présentée par Maître Géraldine RICHARD, Avocat à la Cour, relative aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire de la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » ;

**Considérant** que le mode d'exploitation, la liste des biologistes associés internes de la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ », la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote, la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2, L 6222-3, L 6222-5, L 6222-6, L 6222-7, L 6223-1, L 6223-3, L 6223-4, L 6223-5, L 6223-6, modifiés et nouveaux du code de la santé publique et ainsi qu'aux articles 7, 8 et 9 de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 modifiés par la loi 2013-442 du 30 mai 2013 réformant la biologie médicale;

Et qu'en application de l'article 2 de la décision du 30 juillet 2013, « Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé » ;

#### **DECIDE :**

**Article 1er :** Sont enregistrées, à compter de la signature de la présente décision, les modifications apportées au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites dont le siège est situé au 9 boulevard de Strasbourg - 83000 TOULON - qui est exploité par la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » dont le siège social est situé au 9, boulevard de Strasbourg-83000 TOULON.

En conséquence, ces modifications concernent les annexes n°1 et 3.

- La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » sont telles que présentées en annexe n°1.
- La liste des sites exploités par la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » est présentée en annexe n°2.
- Les biologistes coresponsables et biologistes médicaux de la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » sont tels que présentés en annexe n°3.

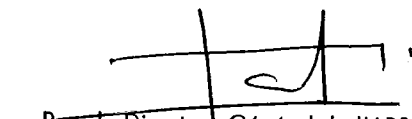


**Article 2 :** Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

**Article 3 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 4 :** Le directeur de l'organisation des soins de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

Fait à MARSEILLE, le 22 octobre 2013

  
Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
Le Directeur Général adjoint

**Norbert NABET**

Annexe n° 1

**LBM MULTI-SITES  
SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ »  
sise 9, boulevard de Strasbourg-83000 TOULON-  
N° FINESS EJ : 830018057**

**Montant du CS : 48.663 euros**

22 Octobre 2013

Tableau de la répartition du capital social et des droits de vote

	<b>Associés</b>	<b>Actions</b>	<b>%Actions</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
1	Anne COHEN-BILLIEMAZ, Pharmacien	19	0,039	50629	51,00
2	Zoubir ADJTOUTAH, Pharmacien	1	0,002	1	0,001
3	Raymond DEVOUCOUX, Pharmacien	1	0,002	1	0,001
4	Mireille BILLAUD épouse LAMARE, Médecin	1	0,002	1	0,001
5	Laurence LACROIX-SERTHELON, Médecin	1	0,002	1	0,001
6	Delphine GIRARD-LAMOULERE, Pharmacien	1	0,002	1	0,001
7	Mireille PAPADACCI-D'AGOSTINO, Médecin	1	0,002	1	0,001
8	Jacqueline HAMON, Pharmacien	1	0,002	1	0,001
9	Karine MAERFELD, Médecin	1	0,002	1	0,001
10	Bruno ROURE, Médecin	1	0,002	1	0,001
11	Bernard SENBEL, Médecin	1	0,002	1	0,001
12	Patrick DARODES DE TAILLY, Médecin	1	0,002	1	0,001
13	Bruno SUDAN, Médecin	1	0,002	1	0,001
14	Véronique LEMARQUIS, Pharmacien	1	0,002	1	0,001
15	Jérôme MASLIN, Médecin	1	0,002	1	0,001

16	Christophe ARZUR, Pharmacien	1	0,002	1	0,001
17	Clément FIESCHI, Pharmacien	1	0,002	1	0,001
18	Sylvie BISSER, Médecin	1	0,002	1	0,001
19	Anne-Lise TOYER, Médecin	1	0,002	1	0,001
20	Aude LEPONT, Pharmacien	1	0,002	1	0,001
	<b>Total API</b>	<b>38</b>	<b>0,078</b>	<b>50647</b>	<b>51,018</b>
1	SELAS « JS BIO »	41878	86,06	41878	42,185
	<b>Total APE</b>	<b>41878</b>	<b>86,057</b>	<b>41878</b>	<b>42,185</b>
1	FIP NEOVERIS VI	3278	6,74	3278	3,302
2	FIP NEOVERIS VII	562	1,15	562	0,566
3	FIP NEOVERIS VIII	1008	2,07	1008	1,015
4	FIP NEOVERIS IX	1163	2,390	1163	1,172
5	FIP NEOVERIS X	736	1,512	736	0,741
	<b>Total tiers</b>	<b>6747</b>	<b>13,865</b>	<b>6747</b>	<b>6,796</b>

**TOTAL**

<b>48663</b>	<b>100</b>	<b>99273</b>	<b>100</b>
--------------	------------	--------------	------------

Annexe n° 2

**LBM MULTI-SITES**  
**SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ »**  
**sise 9, boulevard de Strasbourg-83000 TOULON-**  
**N° FINESS EJ : 830018057**

22 Octobre 2013

Liste des sites exploités et ouverts au public par la SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ »

1	9, boulevard de Strasbourg-83000 TOULON	N° FINESS ET : 830017968
2	20, rue Revel-83000 TOULON	N° FINESS ET : 830208054
3	Laboratoire d'AMP Clinique SAINT MICHEL-Place du 4 Septembre-83057 TOULON	N° FINESS ET : 830018487
4	505, avenue de Rome- Immeuble LE PORTALIS-83500 LA SEYNE SUR MER	N° FINESS ET : 830018727
5	29, avenue Joseph Clotis-83400 HYERES	N° FINESS ET : 830018735
6	26, rue Édith Claveil-83400 HYERES	N° FINESS ET : 830018743
7	Espace SANTE GASSIN- ZAC de LONGAGNE-83580 GASSIN	N° FINESS ET : 830018776
8	90, avenue Charles de Gaulle-LE KORYKIA-83500 LA SEYNE SUR MER	N° FINESS ET : 830018784
9	2, avenue Garibaldi-83500 LA SEYNE SUR MER	N° FINESS ET : 830018792
10	27, rue de la république-83270 SAINT CYR SUR MER	N° FINESS ET : 830018941
11	Bâtiment A- Cap SAINT CYR- 83270 SAINT CYR SUR MER	N° FINESS ET : 830018958
12	Centre commercial AGORA-Bâtiment D-Quartier Soubeiran-83310 COGOLIN	N° FINESS ET : 830019063
13	Immeuble « Le Séminaris », avenue Paul Roussel-83990 SAINT TROPEZ	N° FINESS ET : 830019071
14	Résidence « LE SAINT ANNE »-105, Montée du Thouar-83130 LA GARDE	N° FINESS ET : 830019246
15	16, avenue du Général de Gaulle-83260 LA CRAU	N° FINESS ET : 830019253
16	Immeuble LE QUADRIGE-2, avenue Marcel Dassault-83500 LA SEYNE SUR MER	N° FINESS ET : 830018594
17	2, place Martin Bidouré-83200 TOULON	N° FINESS ET : 830018602
18	Immeuble « LE CORALINE »-avenue du Général Brosset-83200 TOULON	N° FINESS ET : 830018610
19	Immeuble « LE SICIE »-Place Jean Mermoz-83000 TOULON	N° FINESS ET : 830018636
20	Immeuble « LE SAINT LAURENT »-Quartier Berthe-83500 LA SEYNE SUR MER	N° FINESS ET : 830018628

Annexe n° 3

**LBM MULTI-SITES**  
**SELAS « SOCIETE DES LABORATOIRES BILLIEMAZ »**  
**sise 9, boulevard de Strasbourg-83000 TOULON-**  
**N° FINESS EJ : 830018057**

22 Octobre 2013

Liste des biologistes directeurs Généraux Délégués

1	Anne COHEN-BILLIEMAZ, Pharmacien, Présidente de la société et biologiste responsable,
2	Raymond DEVOUCOUX, Pharmacien, biologiste médical,
3	Mireille BILLAUD épouse LAMARE, Médecin, biologiste médical,
4	Laurence LACROIX-SERTHELON, Médecin, biologiste médical,
5	Delphine GIRARD-LAMOULERE, Pharmacien, biologiste médical,
6	Mireille PAPADACCI-D'AGOSTINO, Médecin, biologiste médical,
7	Jacqueline HAMON, Pharmacien, biologiste médical,
8	Bernard SENBEL, Médecin, biologiste médical,
9	Bruno ROURE, Médecin, biologiste médical,
10	Patrick DARODES DE TAILLY, Médecin, biologiste médical,
11	Anne-Lise TOYER, Médecin, biologiste médical,
12	Bruno SUDAN, Médecin, biologiste médical,
13	Véronique LEMARQUIS, Pharmacien, biologiste médical,
14	Jérôme MASLIN, Médecin, biologiste médical,
15	Karine MAERFELD, Médecin, biologiste médical,
16	Christophe ARZUR, Pharmacien, biologiste médical,
17	Clément FIESCHI, Pharmacien, biologiste médical,
18	Zoubir ADJTOUTAH, Pharmacien, biologiste médical,
19	Sylvie BISSER, Médecin, biologiste médical,
20	<b>Aude LEPONT, Pharmacien, biologiste médical,</b>



**Vu** le contrat d'apport conclu le 10 octobre 2013 entre Monsieur Olivier BAUSSET et la SPFPL EMSY BIO ;

**Vu** la cession de parts sociales intervenue le 10 octobre 2013 entre Monsieur Jean-Paul BAUSSET et la SPFPL EMSY BIO ;

**Considérant** que le mode d'exploitation, la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote, la liste des biologistes associés internes de la SELARL « SYCAR », la liste des sites exploités sont conformes aux articles L 6213-9, L 6222-1, L 6222-2, L 6222-3, L 6222-6, L 6222-5, L 6222-6, L 6222-7, L 6223-1, L 62223-3, L 6223-4, L 6223-5 L 6223-6, modifiés et nouveaux du code de la santé publique et ainsi qu'aux articles 7, 8 et 9 de l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 modifiés par la loi 2013-442 du 30 mai 2013 réformant la biologie médicale;

Et qu'en application de l'article 3 de la décision du 15 mars 2012, « Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites « SYCAR » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé » ;

**DECIDE :**

**Article 1 :** La décision du 15 mars 2012 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites SELARL « SYCAR » est modifiée.

**Article 2 :** En conséquence sont enregistrées à compter du 15 novembre 2013 les modifications suivantes détaillées dans l'annexe n°1.  
Les annexes 2 et 3 sont sans changements.

**Article 3 :** Toute modification apportée aux conditions d'exploitation du laboratoire de biologie médicale multi-sites SELARL « SYCAR » devra être portée à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé.

**Article 4 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressé et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**Article 5 :** Le directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Paca.

**Fait à MARSEILLE, le 15 novembre 2013**

Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
Le Directeur Général adjoint

**Norbert NABET**

**ANNEXE N° 1**

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELARL SYCAR EJ 830019535  
15 Novembre 2013**

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DROITS DE VOTE**

Montant actuel du C.S. : 7.800 euros

	Associés	Parts sociales	Droits de vote	Taux
1	Jean Paul BAUSSET	133	133	66,5
2	Olivier BAUSSET	1	1	0,5
	<b>Total associés professionnels internes</b>	<b>134</b>	<b>134</b>	<b>67</b>
3	SPFPL EMSY BIO	66	66	33
	<b>Total associés internes</b>	<b>66</b>	<b>66</b>	<b>33</b>
	<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>200</b>	<b>100</b>

**ANNEXE N° 2**

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELARL SYCAR EJ 830019535  
15 Novembre 2013**

Les sites exploités et ouverts au public sont :

1	20, place Louis Blanc 83120 SAINTE MAXIME	N° FINESS ET : 830019543
2	9, avenue Clémenceau 83120 SAINTE MAXIME	N° FINESS ET : 830019550

**ANNEXE N° 3**

**DECISION RELATIVE AU LBM MULTI-SITES  
SELARL SYCAR EJ 830019535  
15 Novembre 2013**

Les biologistes co-responsables sont :

- 1- Monsieur Jean Paul BAUSSET, pharmacien biologiste
- 2- Monsieur Olivier BAUSSET, pharmacien biologiste



Direction de l'organisation des soins  
Mission qualité et sécurité  
des activités pharmaceutiques et biologiques

Réf : DOS-1113-4881-D

**DECISION**

**PORTANT ATTRIBUTION DE LA LICENCE DE TRANSFERT N° 13#001075 A LA PHARMACIE  
« SELARL PHARMACIE DU FORUM » GEREE PAR MONSIEUR JEAN-PHILIPPE GIRARDON DANS  
LA COMMUNE D'ARLES (13200)**

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.5125-3 à L.5125-7, L.5125-10, L.5125-14, L.5125-16, L.5125-22, L.5125-32 et les articles R.4235-55, R.5121-202 et R.5125-1 à R.5125-11 ;

**Vu** le décret du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Paul CASTEL en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

**Vu** le décret n° 2012-1479 du 27 décembre 2012 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

**Vu** l'arrêté du 21 mars 2000 modifié de la ministre de l'emploi et de la solidarité et de la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale fixant la liste des pièces justificatives devant être jointes à une demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 21 juillet 1942 accordant la licence n° 13#000176 pour la création de l'officine de pharmacie située 1-3 rue de la Place – 13200 ARLES ;

**Vu** la demande formée le 15 novembre 2012 par la SELARL PHARMACIE DU FORUM, représentée par Monsieur Jean-Philippe GIRARDON, pharmacien titulaire en exercice, en vue d'obtenir l'autorisation de transférer l'officine de pharmacie, qu'elle exploite du 1-3 rue de la Place vers le Clos Saint Médier, Chemin de Séverin, RD 570, Rond Point du Vittier – 13200 ARLES ;

**Vu** la décision du directeur général de l'agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 01 mars 2013 portant refus de la licence de transfert de l'officine de pharmacie « SELARL PHARMACIE DU FORUM » ;

**Vu** la demande formée par la SELARL PHARMACIE DU FORUM, représentée par Monsieur Jean-Philippe GIRARDON, pharmacien titulaire en exercice, en vue d'obtenir l'autorisation de transférer l'officine de pharmacie, qu'elle exploite du 1-3 rue de la Place vers le Clos Saint Médier, Chemin de Séverin, RD 570, Rond Point du Vittier – 13200 ARLES, demande enregistrée, au vu de l'état complet du dossier, le 19 juillet 2013 ;



**Vu** le certificat d'inscription au tableau de la Section A de l'Ordre des pharmaciens de Monsieur Jean-Philippe GIRARDON, enregistré sous le N° RPPS 10100248474, diplôme d'Etat de docteur en pharmacie obtenu le 21 juin 2011 à Marseille-Aix ;

**Vu** la saisine du préfet des Bouches-du-Rhône, du Syndicat général des pharmaciens des Bouches du Rhône, de l'Union nationale des pharmacies de France, et de l'Union syndicale des pharmaciens d'officines des Bouches-du-Rhône en date du 22 août 2013 ;

**Vu** l'avis du 05 septembre 2013 du Conseil régional de l'ordre des pharmaciens ;

**Considérant** que le préfet des Bouches-du-Rhône, le Syndicat général des pharmaciens des Bouches du Rhône, l'Union nationale des pharmacies de France, et l'Union syndicale des pharmaciens d'officines des Bouches-du-Rhône, n'ayant pas émis leur avis dans les délais impartis, ceux-ci sont réputés rendus ;

**Considérant** que le futur local satisfait aux dispositions du code de la santé publique fixant les conditions minimales d'installation des officines de pharmacie, notamment en ce qui concerne la garantie de l'accès permanent au public et la participation au service de garde ou d'urgence mentionné à l'article L.5125-22 ;

**Considérant** que l'aménagement présenté dans le projet est conforme aux dispositions du code de la santé publique – articles R.5125-9 et R. 5125-10 ;

**Considérant** que le transfert demandé est un transfert intra-communal avec changement de quartier ;

**Considérant** que la pharmacie à transférer est établie dans le centre historique d'Arles, où elle assure avec 7 autres officines implantées dans un rayon de 300 mètres la desserte d'une population résidente recensée de 1998 habitants ;

**Considérant** que le départ de l'officine de son quartier d'origine ne compromettra pas l'approvisionnement de la population qui y réside et rééquilibrera le maillage officinal dans le centre ville d'Arles ;

**Considérant** que le transfert s'effectue, sur une distance d'environ 2.8 kilomètres, du centre ville vers le rond point du Vittier, situé dans le quartier de Trinquetaille Sud en périphérie d'Arles ;

**Considérant** que le futur local est situé à proximité immédiate de l'échangeur routier du Vittier, qui dessert une sortie de l'autoroute A 54 (Nîmes – Arles – Salon de Provence), la route RD 570 (direction Les Saintes Maries de la Mer) et la route RD 113 (direction quartiers de Trinquetaille et la commune gardoise de Fourques) ;

**Considérant** que contrairement à ce qui avait été indiqué dans la décision du 01 mars 2013, il existe des voies piétonnes qui favorisent l'accès au futur local, et la desserte routière a été améliorée depuis par l'installation d'un arrêt de bus juste à côté du lieu de transfert ;

**Considérant** que l'emplacement choisi pour le transfert permettra d'assurer l'approvisionnement en médicaments

- de l'iris 123 (Camargue Nord), dépourvu d'officine et comptant une population de 2274 habitants
- d'une partie de l'iris 118 (Trinquetaille Sud) déjà desservi par une autre pharmacie et comptant une population de 2678 habitants ;

**Considérant** que la restructuration du réseau officinal communal favorise les transferts du centre ville vers les quartiers périphériques en sous-densité officinale ou dépourvus d'officine ;

**Considérant** que le transfert demandé à son nouvel emplacement permettra d'optimiser l'approvisionnement en médicaments de la population résidant dans ce quartier ;

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** La demande formée par la SELARL PHARMACIE DU FORUM, représentée par Monsieur Jean-Philippe GIRARDON, pharmacien titulaire en exercice, en vue d'obtenir l'autorisation de transférer l'officine de pharmacie, qu'elle exploite du 1-3 rue de la Place vers le Clos Saint Médier, Chemin de Séverin, RD 570, Rond Point du Vittier – 13200 ARLES, **est acceptée.**

**Article 2 :** La licence de transfert accordée est enregistrée sous le n° **13#001075.**

**Article 3 :** La licence sera caduque de plein droit si, dans un délai d'un an à compter de la notification de la présente décision, l'officine n'est pas ouverte au public, sauf prorogation de délai en cas de force majeure et sur demande expresse.

**Article 4 :** Toute modification substantielle des conditions d'installation de l'officine doit être déclarée aux services compétents de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et au Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens.

**Article 5 :** Sauf cas de force majeure, l'officine transférée ne peut faire l'objet d'une cession totale ou partielle, ni être de nouveau transférée ou faire l'objet d'un regroupement, avant l'expiration d'un délai de cinq ans, qui court à compter du jour de la notification de la présente décision. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux personnes physiques ou morales détenant une partie du capital et des droits de vote d'une société d'exercice libéral de pharmaciens d'officine et aux sociétés de participations financières de professions libérales.

**Article 6 :** La cessation d'activité de l'officine entraîne la caducité de la licence, qui devra être remise au directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur par son dernier titulaire ou par ses héritiers.

**Article 7 :** Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification à l'intéressée et de sa publication pour les tiers.

**Article 8 :** Le directeur de l'organisation des soins de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Fait à Marseille, le 18 novembre 2013**

Pour le Directeur Général de l'ARS  
et par délégation  
Le Directeur Général adjoint

  
**Norbert NABET**



## PREFET DE REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

### Secrétariat général aux affaires régionales

---

**Arrêté du 3 décembre 2013 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence Alpes Côte d'Azur**

---

#### **La Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence Alpes Côte d'Azur**

- Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2013 nommant M. Michel CADOT, Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, préfet des Bouches du Rhône ;
- Vu le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 modifié fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu l'arrêté ministériel du 6 mars 2013 portant nomination Mme Anne-France DIDIER, en qualité de directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence Alpes Côte d'Azur à compter du 1er avril 2013 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-528 du 31 décembre 2009 relatif à l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2013336-0002 du 2 décembre 2013 portant délégation de signature à Mme Anne-France DIDIER directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur;

Sur proposition du Secrétaire général pour les affaires régionales ;

## A R R E T E :

**Article 1<sup>er</sup>.** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-France DIDIER, délégation de signature est donnée à MM. Marc NOLHIER, Laurent NEYER et Jean-François BOYER, directeurs adjoints, à l'effet de signer, conformément à l'article 1er de l'arrêté n°2013336-0002 du 2 décembre 2013, les courriers et décisions mentionnés dans le tableau ci-dessous :

### Organisation et gestion de la DREAL

<b>A-1</b>	<b>Personnel</b>
A-1-a	Les actes afférents à la gestion de tous les personnels placés sous son autorité dans la limite des attributions qui lui sont confiées.
A-1-b	Les ordres de mission dans la région et dans le territoire français métropolitain.
A-1-c	Les ordres de mission à l'étranger.
A-1-d	Les congés annuels, ARTT, compte épargne-temps
A-1-e	Les actes afférents au recrutement des vacataires et des stagiaires
<b>A-1 bis</b>	<b>Personnel - Gestion déconcentrée des corps équipement</b>
A-1bis-a	Les actes afférents à la gestion des membres des corps des adjoints administratifs de l'équipement et des dessinateurs (service de l'équipement) affectés dans les services dont l'activité s'exerce à l'échelon de la région, à l'échelon d'un département de la région PACA ou dans un établissement public
<b>A-2</b>	<b>Gestion du patrimoine</b>
A-2-a	Tous actes de gestion, conservation et aliénations du patrimoine mobilier et immobilier dans la limite de la répartition fixée dans les textes relatifs à la politique immobilière de l'État.
A-2-b	Concession de logements
A-2-c	Procès-verbaux de remise des matériels et mobiliers au service des Domaines
A-2-d	Conventions de location
<b>A-3</b>	<b>Responsabilité civile</b>
A-3-a	Règlements amiables des dommages causés à des particuliers
A-3-b	Règlements amiables des dommages subis ou causés par l'Etat du fait d'accidents de circulation
<b>A-4</b>	<b>Contentieux</b>
A-4-a	Mémoires en défense de l'État des référés et présentation d'observations orales dans le cadre des recours introduits contre les décisions relatives au personnel à gestion déconcentrée
A-4-b	Mémoires en défense de l'État des référés et présentation d'observations orales dans le cadre des recours concernant les actes, conventions et marchés publics passés par la DREAL dans le cadre de ses domaines de responsabilité
A-4-c	Mémoires en défense de l'État des référés et présentation d'observations orales dans le cadre des recours concernant des opérations dans lesquelles la DREAL a assuré une mission de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, de conduite d'opération
A-4-d	Recours à la transaction pour régler de façon amiable les conflits avec des prestataires privés.

**Article 2.** – En cas d’absence ou d’empêchement de Mme Anne-France DIDIER, délégation de signature est donnée à MM. Marc NOLHIER, Laurent NEYER et Jean-François BOYER, directeurs adjoints, à l’effet de signer, conformément à l’article 2 de l’arrêté n°2013336-0002 du 2 décembre 2013, les courriers et décisions mentionnés dans le tableau ci-dessous :

**Métiers et missions de la DREAL**

<b>B-1</b>	<b>Connaissance –Évaluation</b>
<b>B-2</b>	<b>Aménagement et urbanisme</b>
<b>B-3</b>	<b>Habitat</b>
B-3-a	Les dossiers de demande de subvention FAU instruits en DREAL comme prévu dans le règlement intérieur et les arrêtés attributifs de subventions.
<b>B-4</b>	<b>Transports routiers</b>
B-4a	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les justificatifs et attestations et certificats de capacité à l'exercice des professions de transporteur routier (marchandises et voyageurs), de loueur de véhicules pour le transport routier des marchandises et de commissionnaire de transport.</li> <li>- Les décisions prises après avis des commissions consultatives régionales :</li> <li>- L’inscription, le maintien, la radiation des entreprises aux registres ;</li> <li>- La délivrance des licences et certificats d'inscription ;</li> <li>- Les autorisations de transports routier de marchandises et de commissionnaire de transport qui permettent l'exercice des activités de transport ou des activités associées au transport tant sur le plan intérieur que sur le plan international.</li> </ul>
B-4-b	Le prélèvement des cotisations versées par les entreprises de transport routier de marchandises participant aux frais de fonctionnement du conseil national et des comités consultatifs des transports.
B-4-c	L’agrément des organismes de formation des conducteurs routiers
<b>B-5</b>	<b>Opérations d'investissements routiers</b>
B-5-a	Approbation des opérations d'investissement routier faisant l'objet d'une approbation déconcentrée au niveau régional
B-5-b	Approbation de toute opération domaniale intéressant le réseau routier national, sous réserve de l'accord préalable du Trésorier Payeur Général compétent (France Domains)
B-5-c	Toutes mesures d'instruction, documents, décisions, actes, formalités relatifs à la délimitation des biens immobiliers dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation de l'opération routière.
B-5-d	Toutes mesures d'instruction, documents, décisions, actes, formalités relatifs aux acquisitions et accords amiables nécessaires à la réalisation de l'opération routière.
B-5-e	<p>Toutes mesures d'instruction, documents, décisions, actes et formalités relatifs à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, y compris les offres, mémoires valant offres et mémoires de l'expropriant, à l'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la lettre de saisine du Président du Tribunal Administratif en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête ;</li> <li>- de l'arrêté d'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;</li> <li>- de l'arrêté portant déclaration d'utilité publique ;</li> <li>- de l'arrêté d'ouverture de l'enquête parcellaire ;</li> <li>- de la lettre de saisine du juge de l'expropriation en vue d'obtenir l'ordonnance d'expropriation.</li> </ul>

B-5-f	Les certifications relatives aux formalités de publicité foncière
B-5-g	Le paiement, la consignation et la déconsignation des indemnités ;
B-5-h	Toutes mesures d'instruction, documents, décisions, actes et formalités relatifs à la délimitation du domaine public routier national à l'exclusion : - de l'approbation des plans d'alignement ; - des arrêtés d'alignement individuel.
B-5-i	Toutes mesures d'instruction, documents, décisions, actes et formalités relatifs à la rétrocession et à la cession de biens immobiliers inutiles au réseau routier national .
<b>B-6</b>	<b>Autorité environnementale</b>
B-6-a	<i>Études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements</i> Tout acte relevant de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement prévue aux articles L.122-1 à L. 122-3 et R. 122-1 et suivants du code de l'environnement, et notamment, : - Les accusés réception du formulaire de demande d'examen au cas par cas ; - Les décisions d'examen au cas par cas des projets soumis à étude d'impact ; - Les avis relatifs aux projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements sur le territoire de la région PACA, à l'exclusion de ceux qui relèvent une insuffisance notable du dossier portant sur des projets sensibles et signalés comme tels par les préfets dans leur courrier de saisine ;
B-6-b	<i>Évaluation de certains plans et documents ayant une incidence sur l'environnement</i> Tout acte relevant de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement du préfet de région prévue aux articles L. 122-4 à L. 122-12 et R. 122- 17 I et R. 122-19 du code de l'environnement, et notamment : - Précisions sur le cadrage préalable et sur les informations à fournir dans le rapport environnemental ; - Les avis sur le rapport environnemental et le projet de plan, schéma, programme ou document de planification, à l'exclusion de ceux qui relèvent une insuffisance notable du dossier portant sur des projets sensibles et signalés comme tels par les préfets dans leur courrier de saisine ; - Pour ce qui concerne la procédure d'examen au cas par cas, notamment : Les accusés de réception du dossier d'information pour examen au cas par cas ; Les décisions d'examen au cas par cas des documents
<b>B-7</b>	<b>Publicité</b>
B 7-a	L'accord du préfet de région, pour l'autorisation d'installer une enseigne prévue à l'avant-dernier alinéa de l'article L. 581-18 du code de l'environnement, lorsque cette installation est envisagée sur un monument naturel, dans un site classé, un cœur de parc national, une réserve naturelle ou sur un arbre

**Article 3.** – Dans les limites de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et de leurs compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), délégation de signature est donnée aux personnels et dans les conditions définies ci-dessous, par référence aux documents listés dans le tableau figurant aux articles 1<sup>er</sup> et 2 du présent arrêté :

Service	Nom	Prénom	Domaine de la subdélégation
MAPPCR	FRANCOIS	Martial	A1b, A1d
Secrétariat général	PANICHI	Laure	A1 à A4, à l'exception de A1bis A1b, A1d (agents SG)
Mission Sécurité Défense	LESPINAT	Yves	A1b, A1d
Centre de prestations comptables mutualisées	CHASTEL	Brigitte	A1b, A1d
Pôle supports intégrés	BOUET	Bruno	A1b, A1d jusqu'au 31 décembre 2013
	MIEVRE	Annick	A1b, A1d à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2014
Service territoires, évaluation, Logement, Aménagement, Connaissance	AULAGNIER	Marc	A1b, A1d, B1, B2, B6 jusqu'au 31 décembre 2013
	BIAU	Geraldine	A1b, A1d, B3 jusqu'au 31 décembre 2013
	MICHELS	Laurent	A1b, A1d, B1, B2, B6 à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2014
Service biodiversité, eau, paysages	PICQ	Paul	A1b, A1d, B6a et B7
Service, énergie, construction, air, barrages (SECAB) Puis à sa création Service énergie et logement	LE TRIONNAIRE	Yves	A1b, A1d, B3, B6
Service transports et infrastructures	FONTAINE	Nicolas	A1b, A1d, A4b, A4c, B4, B5b à B5i jusqu'au 31 décembre 2013
	FABRE	Nadia	A1b, A1d, A4b, A4c, B4, B5b à B5i par interim du chef STI
Service Prévention des risques	NORMAND	Thibaud	A1b, A1d, B6
Unité territoriale des Alpes du Sud	CHIROUZE	Vincent	A1b, A1d, B6
Unité territoriale des Alpes Maritimes	MULLER	Bernard	A1b, A1d, B6
Unité territoriale des Bouches du Rhône	COUTURIER	Patrick	A1b, A1d, B6
Unité territoriale du Var	LABORDE	Jean Pierre	A1b, A1d, B6
Unité territoriale de Vaucluse	BARAFORT	Alain	A1b, A1d, B6
MIGT 5	FAYEIN	Laurent	A1b
MIGT 5	PIOLAT	Raymonde	A1b
Bureau des pensions	BOISBOURDIN	Philippe	A1b
	ROUBIN	Martine	A1b

**Article 3.** – Dans les limites de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et de leurs compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), les délégations de signature définies aux articles 1<sup>er</sup> et 2 du présent arrêté sont données aux personnels et dans les conditions figurant ci-dessous :



Unité	Nom	Prénom	Domaine de la subdélégation
<b>Secrétariat général</b>			
Pôle juridique	BOUTALEB	Nadia	A1 à A4, à l'exception de A-1 bis par intérim formalisé A1d ; A4 pour le pôle juridique
UGRHEC	RUGANI	Karine	A1, à l'exception de A-1 bis
UMQSE	BADUEL	Bénédicte	A1d à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2014
UCOM	MARTINI	Martine	A1d
Adjoint UCOM	LISIECKI	Karine	A1d par intérim
UGFILR	DERUAZ	Bruno	A1d
<b>Mission Sécurité Défense</b>			
Adjoint MSD	KELBEL	Alain	A1b, A1d par intérim
<b>Pôle supports intégrés</b>			
UTI	CHABRIER	Denis	A1b et A1d, par intérim
GA-Paye	FUENTES	Marlène	A1d
UFC	JEGO	Marie-Aude	A1d
UAS	MARCOUX	Radia	A1d
UL	DERNIS	Marc	A1d
MP	SABATIER	Nadine	A1d
UCPAR	DESCOINS	Delphine	A1d
<b>Centre de prestations comptables mutualisées</b>			
Adjointe	CHRETIEN	Soizic	A1b, A1d, par intérim
<b>Service territoires, évaluation, logement, aménagement et connaissances</b>			
Adjoint et UCIC	AULAGNIER	Marc	A1b, A1d; B1
UCIC	FAURE	Michel	A1b, A1d, B1, B2, B3 et B6 pour le service par intérim A1b, A1d
UPT	BOSC	Jérôme	A1b, A1d, B6 A1b, A1d, B1, B3 pour le service, en l'absence de MM. Laurent MICHELS et Marc AULAGNIER
UPT	VILLARUBIAS	Catherine	A1b, A1d, B6 A1b, A1d, B1, B2 et B3 pour le service, en l'absence de MM. Laurent MICHELS, Marc AULAGNIER et Jérôme BOSC
UPT	FREYDIER	Christophe	B-6-b uniquement les actes et les décisions relevant des procédures d'examen au cas par cas
ULEF	BIAU	Géraldine	A1b, A1d, B3a A1b, A1d, B1, B2, B3 et B6-b pour le service, en l'absence de Marc AULAGNIER jusqu'à la création du SEL
Chef de pôle	ESPOSITO	Séverine	A1d jusqu'à la création du SEL
Chef de pôle	MAITENAZ	Valérie	A1d jusqu'à la création du SEL
Chef de pôle	TWARDOSZ	Ludovic	A1d jusqu'à la création du SEL
Chef de pôle	VIALATTE	Joëlle	A1d jusqu'à la création du SEL
ULEF	WATTEAU	Hervé	A1b, A1d jusqu'à la création du SEL
<b>Service biodiversité, eau, paysages</b>			
USPI	MILLO	Claude	A1d, A1b, B6-a et B7 ; A1b et A1d par intérim pour le service
USPI	BASSUEL	Sylvie	B6-a
UB	DE MARTINI	Caroline	A1b, A1d ; A1b et A1d par intérim pour le service
UEMA	ALOTTE	Anne	A1b, A1d ; A1b et A1d par intérim pour le service
UEMA pôle données eau	DURAND	Laurence	A1b, A1d
UB pôle Natura 2000	BRETON	Anne	A1b, A1d
<b>Service, énergie, construction, air, barrages (SECAB) Puis à sa création Service énergie et logement (SEL)</b>			
Adjointe et UCHOH	MIEVRE	Annick	A1d, A1b ; A1b et A1d B6-a par intérim pour le service jusqu'au 31 décembre 2013
Chef de l'UQB	TRETOUT	Isabelle	A1b, A1d
Adjointe UQB	ESPOSITO	Séverine	A1d
Adjointe et Chef de l'UCA	FOURNIER BERAUD	Fabienne	A1b, A1d ; A1b, A1d, B3a, et B6-a par intérim pour le SEL à sa création

Adjoint du chef de l'UCA	PAMELLE	Yohann	A1d par intérim
Chef de l'UER	OLLAGNIER	Astrid	A1b, A1d, B6a
Adjointe et chef de l'UPLF	BIAU	Géraldine	A1b, A1d, B3a ; A1b, A1d, B3a, et B6-a par intérim pour le SEL à sa création
Adjointe UPLF	MAITENAZ	Valérie	A1d
Chef de l'UPH	WATTEAU	Hervé	A1b, A1d
Adjointe UPH	VIALATTE	Joëlle	A1d

#### Service transports et infrastructures

Chef UMO	FABRE	Nadia	A1b, A1d, A4b, A4c, B4, B5b à B5i par intérim du chef de service
Adjointe STI	JACQUOT	Cyprien	A1b, A1d, A4b, A4c, B5b à B5i par intérim pour l'UMO
Adjoint UMO	KUGA	Vladimir	A1d, A1b, A4b, A4c, B5b à B5i par intérim pour l'UMO
PFP	TIRAN	Frédéric	A1d
UMO-PAF	LOMBARD	Yves	A1d, B5f, B5g
UMO-ARDO	ARFEUILLE	Joël	A1d jusqu'au 31 décembre 2013
UMO-ARDO	DARRICADES	Jean-Marc	A1d
UMO-ARDO	LE BESQUE	Bertrand	A1 d
Chef URCT	MEKKAOUI	Djilali	A1b et A1d, B4
Adjoint STI	FRANCOIS	Martial	A1b et A1d par intérim pour l'ensemble du service
URCT	BAILLET	Marie-Thérèse	A1b et A1d, B4 jusqu'au 31 décembre 2013
URCT	DEYDIER	Perrine	A1b et A1d, B4 à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2014
URCT	DEYDIER	Perrine	A1d, B4 par intérim
URCT	PIERI	Béatrice	A1d, B4
URCT-PCV	STROH	Nicolas	A1d
URCT-AE	PELLEGRINO	Jean-Marc	A1d
URCT-AO	LOVAT	Marie-Pierre	A1d
URCT-13-2	BOUSQUET	Maryse	A1d
URCT-83	BELOT	Jean-Luc	A1d à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2014
URCT-06	MANEZ	Patrick	A1d
URCT-84	MARIN LAMELLET	Claude	A1d
URCT-13-1	JAGET	Marie-Hélène	A1d
URCT-04-05	SCHUPP	Frédéric	A1d
UAPTD	REFFET	Frédérique	A1b, A1d
UAPTD	MARTIN	Michel	A1d par intérim
UAPTD	MOINIER	Magalie	A1d par intérim

#### Service Prévention des risques

Adjoint	BUSSIÈRE	Jean-Luc	A1b, A1d et B6-a par intérim pour tout le service
UCOH	CROS	Carole	A1b, A1d à compter de la création du SEL
UPIC	BERILLE	Matthieu	A1b, A1d jusqu'au 31 décembre 2013
UESP	VOILLOT	Rénald	A1b, A1d
URCS	ROUSSEAU	Jean Luc	A1b, A1d
URIA	CHAMPEIX	François	A1b, A1d
URNM	VERRHIEST	Ghislaine	A1b, A1d
USSC	FOMBONNE	Hubert	A1b, A1d

#### Unité territoriale des Bouches du Rhône

Adjoint	HANNOTTE	Patrice	A1d par intérim
Adjoint	MOUNIER	Robert	A1d par intérim

#### Unité territoriale des Alpes du Sud

Adjoint	VINCHES	Pierre	A1b, A1d par intérim
---------	---------	--------	----------------------

#### Unité territoriale des Alpes Maritimes

Adjoint	THALMAN	Alain	A1d, B6 par intérim
---------	---------	-------	---------------------

**Article 4**– Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**Article 5** – Le secrétaire général pour les affaires régionales et le secrétaire général de la DREAL PACA sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches du Rhône.

Pour le Préfet et par délégation,  
La directrice régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

*signé*

Anne-France DIDIER



## PREFET DE REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

### Secrétariat général aux affaires régionales

---

**Arrêté du 3 décembre 2013 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence Alpes Côte d'Azur, en matière de responsable de budgets opérationnels de programme, de responsable d'unité opérationnelle pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État et d'ordonnateur secondaire délégué**

---

#### **La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence Alpes Côte d'Azur**

- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2013 nommant M. Michel CADOT, Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, préfet des Bouches du Rhône ;
- Vu l'arrêté du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués des budgets du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement.
- Vu l'arrêté ministériel du 6 mars 2013 portant nomination Mme Anne-France DIDIER, en qualité de directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence Alpes Côte d'Azur à compter du 1er avril 2013 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-528 du 31 décembre 2009 relatif à l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2013336-0003 du 2 décembre 2013 portant délégation de signature à Mme Anne-France DIDIER, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence Alpes Côte d'Azur ;

## **A R R E T E**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Délégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions, à :

M. Marc NOLHIER, directeur régional adjoint,  
M. Laurent NEYER, directeur régional adjoint,  
M. Jean-François BOYER, directeur régional adjoint,

relative à l'exercice de la compétence :

- de responsable des budgets opérationnels de programme (BOP) régionaux à l'effet de recevoir et répartir les crédits des programmes,
- d'ordonnateur secondaire délégué tant pour les dépenses que pour les recettes de l'unité opérationnelle.

### **ARTICLE 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Marc NOLHIER, Jean-François BOYER et Laurent NEYER, subdélégation de signature est en outre donnée à Mme Laure PANICHI, secrétaire générale, à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans l'arrêté préfectoral susvisé, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure PANICHI, est autorisé à signer les actes relatifs à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire. Dans les mêmes conditions et par intérim formalisé, Mme Nadia BOUTALEB, responsable du Pôle Juridique.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Marc NOLHIER, Jean-François BOYER et Laurent NEYER, subdélégation de signature est en outre donnée à M. Bruno BOUET, chef du PSI, à l'effet de signer les pièces justificatives à la rémunération des agents et l'état liquidatif mensuel des mouvements de paye jusqu'au 31 décembre 2013.

Dans les mêmes conditions, Madame Annick MIEVRE, chef du PSI, à l'effet de signer les pièces justificatives à la rémunération des agents et l'état liquidatif mensuel des mouvements de paye à compter du 1er janvier 2014.

### **ARTICLE 3 : en qualité de responsable des budgets opérationnels de programme**

Subdélégation de signature est en outre donnée à :

Monsieur Martial FRANCOIS à l'effet de signer pour tous les programmes tout mouvement de crédit entre BOP et UO.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Martial FRANCOIS, Mme Delphine MERELLE, M. Antoine CASSAN, gestionnaires RBOP, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences respectives tout mouvement de crédit entre BOP et UO.

#### **ARTICLE 4 : En tant qu'ordonnateur secondaire délégué tant pour les dépenses que pour les recettes de l'unité opérationnelle**

**4-1** Subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences,

1- les propositions d'engagements hors Chorus formulaire et les pièces justificatives qui les accompagnent.

2- les propositions d'émission de factures (recettes non fiscales) et les pièces justificatives qui les accompagnent.

à :

- Mme Laure PANICHI, secrétaire général (SG),

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure PANICHI, secrétaire général, dans les mêmes conditions et par intérim formalisé, Mme Nadia BOUTALEB, responsable du Pôle Juridique.

- Jusqu'au 31 décembre 2013, M. Nicolas FONTAINE, chef du service transports et infrastructures (STI),

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas FONTAINE, Mme Nadia FABRE ou M. Djilali MEKKAOUI, adjoints au chef du STI ;

- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 Mme Nadia FABRE, adjointe au chef du STI et chef du STI/UMO, par intérim du chef du STI,

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadia FABRE, M. Djilali MEKKAOUI, adjoint au chef du STI et chef du STI/URCT ;

- M. Yves LE TRIONNAIRE, chef du service, énergie, construction, air, barrages (SECAB),

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves LE TRIONNAIRE, Mme Annick MIEVRE, adjointe au chef du SECAB jusqu'au 31 décembre 2013 ;

- A la création du service énergie et logement, M. Yves LE TRIONNAIRE, chef du service énergie et logement,

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves LE TRIONNAIRE, Mmes Géraldine BIAU et Fabienne FOURNIER-BERAUD, adjointes au chef du SEL ;

- M. PICQ Paul, chef du service biodiversité, eau et paysages (SBEP),

En cas d'absence ou d'empêchement de M. PICQ, Mme Anne ALOTTE, chef de l'unité eau et milieux aquatiques du SBEP ou Mme Caroline DEMARTINI, chef de l'unité Biodiversité du SBEP ou M. Claude MILLO, chef de l'unité sites, paysages et impacts du SBEP ;

- M. Thibaud NORMAND, chef du service prévention des risques (SPR),

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thibaud NORMAND, M. Jean-Luc BUSSIÈRE, adjoint au chef du SPR ;

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Thibaud NORMAND et Jean-Luc BUSSIÈRE, M. Matthieu BERILLE, chef de l'unité PIC au sein du SPR jusqu'au 31 décembre 2013 ;

- Jusqu'au 31 décembre 2013, M. Marc AULAGNIER, adjoint au chef du service territoires évaluation logement aménagement et connaissances (STELAC) et Mme Géraldine BIAU chef de l'unité Logement et Foncier, chacun dans leur domaine de compétence ;  
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc AULAGNIER et Mme Géraldine BIAU, M. Jérôme BOSCH chef de l'unité Politique des Territoires et Mme Catherine VILLARUBIAS, chef adjoint de l'unité Politique des Territoires ;
  
- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, M. Laurent MICHELS, chef du service territoires évaluation logement aménagement et connaissances (STELAC) ;  
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent MICHELS, M. Marc AULAGNIER adjoint au chef du STELAC ;  
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent MICHELS et M. Marc AULAGNIER, M. Jérôme BOSCH chef de l'unité Politique des Territoires et Mme Catherine VILLARUBIAS, chef adjoint de l'unité Politique des Territoires ;
  
- Jusqu'au 31 décembre 2013, M. Bruno BOUËT, chef du pôle supports intégrés (PSI),  
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno BOUËT, M. Denis CHABRIER, adjoint au chef du PSI ;
- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, Mme Annick MIEVRE, chef du pôle supports intégrés (PSI),  
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annick MIEVRE, M. Denis CHABRIER, adjoint au chef du PSI ;
  
- M. Yves LESPINAT, chef de la mission Sécurité Défense (MSD),  
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves LESPINAT, chef de la mission Sécurité Défense (MSD), M. Alain KELBEL, adjoint au chef de la mission Sécurité Défense (MSD) ;
  
- Mme Brigitte CHASTEL, chef du centre de prestations comptables mutualisées (CPCM),  
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte CHASTEL, Mme Soizic CHRETIEN, adjointe au chef du centre de prestations comptables mutualisées (CPCM) ;
  
- M. Vincent CHIROUZE, chef de l'unité territoriale des Alpes du sud,
- M. Bernard MULLER, chef de l'unité territoriale des Alpes maritimes,
- M. Patrick COUTURIER, chef de l'unité territoriale des Bouches-du-Rhône,
- M. Jean-Pierre LABORDE, chef de l'unité territoriale du Var,
- M. Alain BARAFORT, chef de l'unité territoriale de Vaucluse,
  
- M. Philippe BOISBOURDIN, chef du bureau des pensions,  
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BOISBOURDIN, M. Philippe VIEIL, chef du secteur des systèmes d'information et de la logistique au bureau des pensions.
  
- M. Jean-François TOUREL, délégué interrégional de la mission interministérielle d'inspection du logement social (MILOS),  
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François TOUREL, Mme Françoise THOUVENIN-BESSON, inspecteur auditeur Miilos.

- M. Laurent FAYEIN, coordonnateur de la MIGT 5,
- Mme Raymonde PIOLAT, secrétaire général de la MIGT 5.

En cas d'absence de M. Laurent FAYEIN et de Mme Raymonde PIOLAT, Mme Sonia PARIS-ZUCCONI, Inspectrice Hygiène et Sécurité.

La liste des agents habilités à valider les demandes d'achats et les demandes de subventions ainsi qu'à constater le service fait, dans le cadre de Chorus formulaire et/ou sur formulaires papiers, est précisé par une note interne.

**4-2** Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les pièces justificatives à la rémunération des agents et l'état liquidatif mensuel des mouvements de paye à :

Mme Marlène FUENTES, adjointe au chef de l'unité Gestion Administrative et Paye (GA-Paye) au pôle supports intégrés (PSI), chef de l'unité Gestion Administrative et Paye (GA-Paye) par intérim,

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marlène FUENTES, Mme Christine MARAIS, chargée des instances régionales à l'unité Gestion Administrative et Paye (GA-Paye) du pôle supports intégrés (PSI).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Marlène FUENTES et Christine MARAIS, Mme Sophie FRANCOIS, chef du pôle filière technique à l'unité Gestion Administrative et Paye (GA-Paye) du pôle supports intégrés (PSI).

**4-3** Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, tous les actes d'un montant inférieur à 500 000 € et pièces relatifs à des conventions et protocoles transactionnels :

- Jusqu'au 31 décembre 2013, M. Nicolas FONTAINE,

En cas d'absence ou d'empêchement de et M. Nicolas FONTAINE et dans les mêmes conditions, Mme Nadia FABRE, son adjointe et chef de l'UMO.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadia FABRE, dans le cadre d'un intérim formalisé, et dans les mêmes conditions, M. Cyprien JACQUOT et M. Vladimir KUGA, adjoints à la chef du STI/UMO.

- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, Mme Nadia FABRE, adjointe au chef du STI et chef du STI/UMO, par intérim du chef du STI.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadia FABRE, dans le cadre d'un intérim formalisé et dans les mêmes conditions, M. Cyprien JACQUOT et M. Vladimir KUGA, adjoints à la chef du STI/UMO.

**4-4** Subdélégation de signature est en outre donné à :

a) M. Bruno DERUAZ, chef de l'unité gestion financière, logistique, immobilier et régies à l'effet de rendre exécutoires les titres de perception, et corrélativement leurs réductions ou annulations éventuelles, notamment relatifs à la TGAP, aux installations classées et aux contrôles techniques ;



b) M. Djilali MEKKAOUI, chef de l'unité régulation et contrôle des transports, et Mme Béatrice PIERI, chef du pôle administratif de l'unité régulation et contrôle des transports à l'effet de rendre exécutoire les titres de perception, et corrélativement leurs réductions ou annulations éventuelles, relatifs aux cotisations versées par les entreprises de transport routier de marchandises participant aux frais de fonctionnement du conseil national et des comités consultatifs des transports ;

c) A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, M. Frédéric TIRAN, chef de l'unité programmation et pilotage des ressources (UPPR), et Mme Georgette MILLION-BACCELLI, chef de la cellule gestion comptabilité de l'UPPR à l'effet de signer les pièces nécessaires au paiement des factures du STI (notamment certificats administratifs, factures destinées au paiement, états d'acompte de marchés de fournitures courantes, services et prestations intellectuelles, états d'acompte de subventions).

#### **ARTICLE 5: Cartes d'achats**

La liste des agents autorisés à utiliser, dans le cadre de leurs attributions et compétences et dans la limite des enveloppes budgétaires qui leurs seront allouées, les cartes achats de la DREAL PACA est définie dans une note interne.

#### **ARTICLE 6 :**

Mme Brigitte CHASTEL, chef comptable, est nommée responsable du rattachement des charges et des produits à l'exercice. Subdélégation de signature lui est également donnée à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences les déclarations de conformité.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte CHASTEL, subdélégation est donnée à Mme Soizic CHRETIEN, adjointe au chef du CPCM.

#### **ARTICLE 7 :**

Toutes les dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

#### **ARTICLE 8 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le secrétaire général de la DREAL PACA sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région PACA.

Pour le préfet et par délégation,  
la directrice régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement,

*signé*

Anne-France DIDIER



## PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

### Secrétariat général aux affaires régionales

---

**Arrêté du 3 décembre 2013 portant subdélégation de signature aux agents de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en tant que responsables de budgets opérationnels de programme et responsables d'unité opérationnelle, en matière d'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes imputées sur le budget de l'État.**

---

#### **La Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2013 nommant M. Michel CADOT, Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, préfet des Bouches du Rhône ;
- Vu l'arrêté ministériel du 6 mars 2013 portant nomination Mme Anne-France DIDIER, en qualité de directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence Alpes Côte d'Azur à compter du 1er avril 2013 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-528 du 31 décembre 2009 relatif à l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2013336-0003 du 2 décembre 2013 portant délégation de signature à Mme Anne-France DIDIER, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence Alpes Côte d'Azur ;

- Vu la convention de délégation de gestion passée entre la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de PACA et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) PACA en date du 18 janvier 2010 modifiée par l'avenant n° 1 en date du 4 août 2010 modifié par l'avenant n° 2 du 28 décembre 2010;
- Vu la convention de délégation de gestion passée entre la Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations Territoires des Alpes de Haute-Provence et la DREAL PACA en date du 16 février 2011 ;
- Vu la convention de délégation de gestion passée entre la Direction Départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations Territoires des Hautes-Alpes et la DREAL PACA;
- Vu la convention de délégation de gestion passée entre la Direction Départementale de la cohésion sociale des Alpes Maritimes et la DREAL;
- Vu la convention de délégation de gestion passée entre la Direction Départementale de la protection des populations des Alpes Maritimes et la DREAL PACA en date du 12 janvier 2011 ;
- Vu la convention de délégation de gestion passée entre la Direction Départementale de la cohésion sociale des Bouches du Rhône et la DREAL;
- Vu la convention de délégation de gestion passée entre la Direction Départementale de la protection des populations des Bouches du Rhône et la DREAL PACA en date du 16 mars 2011 ;
- Vu la convention de délégation de gestion passée entre la Direction Départementale de la cohésion sociale du Var et la DREAL PACA;
- Vu la convention de délégation de gestion passée entre la Direction Départementale de la protection des populations du Var et la DREAL PACA ;
- Vu la convention de délégation de gestion passée entre la Direction Départementale de la cohésion sociale du Vaucluse et la DREAL PACA en date du 24 mars 2011 ;
- Vu la convention de délégation de gestion passée entre la Direction Départementale de la protection des populations du Vaucluse et la DREAL PACA ;
- Vu la convention de délégation de gestion passée entre la Direction Départementale des Territoires des Alpes de Haute-Provence et la DREAL PACA en date du 11 janvier 2011 ;
- Vu la convention de délégation de gestion passée entre la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes et la DREAL PACA en date du 07 février 2011 ;
- Vu la convention de délégation de gestion passée entre la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes maritimes et la DREAL PACA en date du 17 février 2010 modifiée par l'avenant n° 1 en date du 4 août 2010, modifié par l'avenant n° 2 en date du 7 février 2011 ;
- Vu la convention de délégation de gestion passée entre la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône et la DREAL PACA en date du 12 février 2010 modifiée par l'avenant n° 1 en date du 4 août 2010 ;
- Vu la convention de délégation de gestion passée entre la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var et la DREAL PACA en date du 2 mars 2010 modifié par l'avenant n° 2 en date du 29 novembre 2010 ;

- Vu la convention de délégation de gestion passée entre la Direction Départementale des Territoires du Vaucluse et la DREAL PACA en date du 10 mars 2010 modifiée par l'avenant n° 1 en date du 4 août 2010, modifié par l'avenant n° 2 en date du 01 mars 2011 ;
- Vu la convention de délégation de gestion passée entre le CETE Méditerranée et la DREAL PACA en date du 17 février 2010 ;
- Vu la convention de délégation de gestion passée entre la Direction interrégionale de la mer et la DREAL PACA en date du 17 février 2010 ;
- Vu la convention de délégation de gestion passée entre la Direction interdépartementale des routes Méditerranée et la DREAL PACA en date du 1er avril 2010 modifié par l'avenant n° 1 en date du 29 décembre 2010;
- Vu la convention de délégation de gestion passée entre l'ENTE d'Aix-en-Provence et la DREAL PACA en date du 17 février 2010 modifiée par l'avenant n° 1 en date du 11 janvier 2011;
- Vu la convention de délégation de gestion relative aux crédits du CMVRH pour le centre de valorisation des ressources humaines d'Ais-en-Provence en date du 20 août 2013 ;
- Vu le contrat de service DREAL – CPCM en date du 16 décembre 2010 ;

## ARRETE

### **Article 1er :**

Délégation de signature est donnée aux agents figurant dans le tableau en annexe 1 pour signer en son nom les actes d'ordonnateur secondaire de son service et les actes d'ordonnateur secondaire pour le compte des services délégants desquels le directeur de la DREAL a reçu délégation de gestion d'ordonnateur secondaire.

### **Article 2 :**

Le Secrétaire général et le responsable du centre de prestation comptables mutualisées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région PACA et des départements des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Alpes Maritimes, des Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse.

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice régionale de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement,

*signé*

Anne-France DIDIER

Annexe - Subdélégations de signature aux agents du CPCM pour signer les actes d'ordonnateur secondaire au nom des services délégants

Programmes 113, 134, 135, 143, 147, 148, 149, 154, 159, 162, 174, 181, 190, 203, 206, 207, 215, 217, 219, 309, 333, 723, 751

Agent	grade	Fonction	VALIDATION DES ACTES EN MATIERE DE DEPENSES					VALIDATION DES ACTES EN MATIERE DE RECETTES			TRAVAUX FIN DE GESTION				AUTRES ACTES
			Tiers fournisseurs	Engagement juridique	Certification du service fait	Demande de paiement	Comptabilité auxiliaire des immobilisations	Tiers clients	Factures (recettes non fiscales)	Rétablissement de crédit	Clôture des EJ	Bascule des lots	Inventaires	déclarations de conformité	Certificats administratifs au CFR et comptable assignataire
CHASTEL Brigitte	Attachée d'administration	Responsable du CPCM	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
CHRETIEN Soizic	Attachée d'administration	Adjointe au responsable du CPCM	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
COUPET Fabienne	Secrétaire administratif	Référent métier chorus	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
ORSONI Christine	Adjoint administratif	Référent métier chorus	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		
BELLONE-ANGIONI Béatrice	Technicien supérieur	Responsable de pôle	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
TUSCAN Marie-Christine	Secrétaire administratif	Responsable de pôle	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
BOISGEAUD Richard	Secrétaire administratif	Gestionnaire de pôle	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
CADE Chantal	Secrétaire administratif	Gestionnaire de pôle	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
DONNET Adeline	Secrétaire administratif	Gestionnaire de pôle	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
MESSAOUD Najah	Secrétaire administratif	Gestionnaire de pôle	X	X	X	X	X	X	X	X	X				
DIGEON Gisèle	Secrétaire administratif	Gestionnaire de pôle	X	X	X	X	X	X	X	X	X				

JULLIEN Fabienne	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables - Valideur	x		x	x		x			x		x		
CAPPADONA Ghislaine	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables - Valideur	x		x	x		x			x		x		
ROCCHI Annie	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables - Valideur	x		x	x		x			x		x		
PATOLE Frédéric	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables - Valideur	x		x	x		x			x		x		
GONSON Michel	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables - Valideur	x		x	x		x			x		x		
BARTALONI Alain	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables - Valideur	x		x	x		x			x		x		
POUPLIER Sandrine	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x					x							
GAUDEFROY Marie Thérèse	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables						x							
MENZLI Najoua	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables						x							
AKLOUCHE Boualem	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x										
BERNILLON Jacqueline	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x										

BERTOLOT-TO Grégory jusqu'au 31 décembre 2013	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x												
CALICAT Julie	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x												
COMES Claudine	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x												
GARCIA Christelle	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x												
GUERIN Cécile	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x												
GUIDUCCI Ghyslaine	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x												
IKRAM Jamel	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x												
KRIKORIAN CLAIRE	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x												
LACAILLE Philippe	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x												
LEGAY Marie Laure	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x												
LENDEL Marie Anna	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x												
LEOPOLDIE Marie Anna	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x												
LICCIONI Sylvie	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x												

LUCZAK Françoise	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x												
MALEZYCK Jenna	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x												
MANZONI Corinne	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x												
MORET Patricia	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x												
NATIVEL Christine	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x												
NEALE-DU-CLAVE Florence	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x												
NOGUERA Isabelle	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x												
PARRA Béatrice	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x												
PARTOUCHE Louise	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x												
PIEDFORT Céline	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x												
RICHEBOIS Julien	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x												
ROSE Delphine	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x												
SEMPERE Patricia	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x												



TEILLET Corinne	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x											
TOUHAMI Karima	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x											
VANNESTE Josette	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x											
VANHAESE-BROCKE Solange	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x											
VENIAT Alain	Adjoint administratif	Chargé de prestations comptables	x		x											



## PREFET DE REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

### Secrétariat général aux affaires régionales

---

#### Arrêté du 3 décembre 2013 portant subdélégation de signature en matière de marchés publics aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence Alpes Côte d'Azur

---

##### **La Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence Alpes Côte d'Azur**

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant code des marchés publics ;
- Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu le décret du Président de la République du 14 juin 2013 nommant M. Michel CADOT, Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, préfet des Bouches du Rhône ;
- Vu l'arrêté ministériel du 19 octobre 2001 portant désignation des personnes responsables des marchés ;
- Vu l'arrêté ministériel du 6 mars 2013 portant nomination Mme Anne-France DIDIER, en qualité de directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence Alpes Côte d'Azur à compter du 1er avril 2013 ;
- Vu la circulaire du premier ministre du 25 août 2006 (JO du 29 août 2006) relative aux délégations de compétence pour la signature des marchés publics de l'État ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2013336-0003 du 2 décembre 2013 portant délégation de signature à Mme Anne-France DIDIER, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Provence Alpes Côte d'Azur pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État ;

## **ARRETE**

### **Article 1er:**

Délégation de signature est donnée dans le cadre de leurs attributions à :

- M. Marc NOLHIER, directeur adjoint, à l'effet d'exercer les attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés et accords cadres de travaux, fournitures ou services, notamment dans les domaines suivants : politique des transports et déplacements, politiques d'aménagement et du logement, politique de la construction.

En cas d'absence et d'empêchement de Mme Anne-France DIDIER et de M. Marc NOLHIER, délégation est donnée à M. Laurent NEYER à l'effet de signer dans les domaines précités.

- M. Laurent NEYER, directeur adjoint, à l'effet d'exercer les attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés et accords cadres de travaux, fournitures ou services, notamment dans les domaines suivants : eau, nature et paysage ; prévention des risques, énergie.

En cas d'absence et d'empêchement de Mme Anne-France DIDIER et de M. Laurent NEYER, délégation est donnée à M. Marc NOLHIER à l'effet de signer dans les domaines précités.

En cas d'absence et d'empêchement de Mme Anne-France DIDIER, MM. NOLHIER et NEYER, délégation est donnée à M. Jean-François BOYER à l'effet d'exercer les attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés et accords cadres de travaux, fournitures ou services.

### **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-France DIDIER, MM. Jean-François BOYER, Marc NOLHIER et Laurent NEYER, délégation de signature est donnée à Mme Laure PANICHI, secrétaire générale, à l'effet d'exercer les attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés et accords cadres de travaux, fournitures ou services.

### **Article 3 :**

Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau annexé au présent arrêté à l'effet de signer tous les actes et pièces relatifs à la passation et l'exécution des marchés et accords-cadre de travaux, fournitures ou services passés dans le cadre de leurs attributions et compétence, dont le montant total hors taxes est inférieur aux seuils figurant dans dudit tableau pour chacun de ces agents.

Délégation de signature est donnée aux mêmes agents pour signer les actes d'exécution du marché ne modifiant pas les clauses contractuelles et sans incidence financière (notamment ordre de service de démarrage des prestations ou de lancement de phase, décision de réception partielle, actes spéciaux de sous-traitance et leurs avenants), quel que soit le montant du marché auquel ils se rapportent.

### **Article 4 :**

Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

**Article 5 :**

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le secrétaire général de la DREAL PACA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement,

*signé*

Anne-France DIDIER

## Annexe : Liste des agents de la DREAL PACA

BOP	Action, sous-action, titre	Sous action	Service	Nom et Prénom	Montant Hors Taxes du marché public inférieur ou égal à
<b>113 : Urbanisme, paysages, eau et biodiversité</b>	Action 1 Paysages et Publicité	Sous actions : 10 à 11	SBEP	PICQ Paul	90 000 €
				MILLO Claude, par intérim	90 000 €
	Action 7 Gestion des milieux et biodiversité	Sous actions : 3 à 16	SBEP	PICQ Paul	90 000 €
				MILLO Claude, par intérim	90 000 €
				ALOTTE Anne, par intérim	90 000 €
				DEMARTINI Caroline, par intérim	90 000 €
<b>135 : Urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat</b>	Toutes actions	Toutes	STELAC	MICHELS Laurent à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2014	90 000 €
				BIAU Géraldine, par intérim jusqu'à la création du SEL	90 000 €
				AULAGNIER Marc, par intérim	90 000 €
				BOSC Jérôme, par intérim	90 000 €
				VILLARUBIAS Catherine, par intérim	90 000 €
			SECAB, puis à sa création SEL	LE TRIONNAIRE Yves	90 000 €
				MIEVRE Annick, par intérim jusqu'au 31 décembre 2013	90 000 €
				BIAU Géraldine, par intérim à partir de la création du SEL	90 000 €
				TRETOUT Isabelle, par intérim	90 000 €
				<b>174 : Énergie, Climat et après mines</b>	Toutes actions
MIEVRE Annick, par intérim jusqu'au 31 décembre 2013	90 000 €				
BIAU Géraldine, par intérim à partir de la création du SEL	90 000 €				

				FOURNIER-BERAUD Fabienne, par intérim	90 000 €	
<b>181 : Prévention des risques (BOP régional et BOP de bassin)</b>	Toutes actions hors action 9	Toutes	SPR	NORMAND Thibaud	90 000 €	
				BUSSIÈRE Jean Luc, par intérim	90 000 €	
				BERILLE Matthieu, par intérim jusqu'au 31 décembre 2013	90 000 €	
	Action 1	Sous-action 01 "amélioration de la qualité de l'environnement sonore"	STI	FONTAINE Nicolas jusqu'au 31 décembre 2013	90 000 €	
				FABRE Nadia	90 000 €	
				LAMOUREUX-KUHN Catherine	50 000 €	
	Action 10	Sous-action 05 "Hydrométrie, radars météo"	SBEP	PICQ Paul	90 000 €	
				ALOTTE Anne, par intérim	90 000 €	
		Sous-action 06 "Contrôles des barrages et des digues"	SECAB puis à sa création SEL	LE TRIONNAIRE Yves	90 000 €	
				MIEVRE Annick, par intérim jusqu'au 31 décembre 2013	90 000 €	
				SPR	NORMAND Thibaud	90 000 €
					BUSSIÈRE Jean Luc, par intérim	90 000 €
	Action 9 : Contrôle de sûreté nucléaire et de la radioprotection	Toutes	SG	BERILLE Matthieu, par intérim jusqu'au 31 décembre 2013	90 000 €	
				PANICHI Laure	90 000 €	
BOUTALEB Nadia, par intérim formalisé				90 000 €		
<b>203 : Infrastructures et services de transports</b>	Toutes actions du BOP	Toutes	STI	DERUAZ Bruno, par intérim	90 000 €	
				FONTAINE Nicolas (marchés de travaux) jusqu'au 31 décembre 2013	5 000 000 €	
				FONTAINE Nicolas (marchés FCS) jusqu'au 31 décembre 2013	130 000 €	
				FABRE Nadia par intérim du chef du STI (marchés de travaux)	5 000 000 €	

				FABRE Nadia par intérim du chef du STI (marchés FCS)	130 000 €
				FABRE Nadia	90 000 €
				REFFET Frédérique	90 000 €
				MEKKAOUI Djilali	90 000 €
	Action 13 : Régulation et contrôles des transports terrestres	Toutes	STI/URCT	MARTIAL François jusqu'au 31 décembre 2013	50 000 €
				BAILLET Marie-Thérèse à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2014	50 000 €
	Action 1	Toutes	STI/UMO et STI/Mission L2	JACQUOT Cyprien par intérim	90 000 €
				KUGA Vladimir par intérim	90 000 €
				JACQUOT Cyprien	50 000 €
				KUGA Vladimir	50 000 €
				Denis JOZWIAK	50 000 €
				BLANC Philippe	50 000 €
				FOUCHER Jérôme	50 000 €
				BASSI Christelle	50 000 €
				LAMOUREUX-KUHN Catherine	50 000 €
				GASCUEL Martin	50 000 €
				TORLAI Olivier	50 000 €
				LOMBARD Yves	50 000 €
				AYACHE Samuel	50 000 €
<b>203 : Infrastructures et services de transports</b>	Fonctionnement de la DIR Méditerranée		PSI	BOUET Bruno jusqu'au 31 décembre 2013	
				MIEVRE Annick à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2014	
<b>207 : Sécurité et circulation routières</b>	Toutes actions	Toutes actions	STI	FONTAINE Nicolas jusqu'au 31 décembre 2013	90 000,00 €
			STI/UAPTD	REFFET Frédérique	90 000 €
<b>217 : Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer</b>	Action 1	Toutes	STELAC	MICHELS Laurent à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2014	90 000 €
				AULAGNIER Marc, par intérim	90 000 €
				BOSC Jérôme par intérim	90 000 €
				VILLARUBIAS Catherine par intérim	90 000 €

		Sous action 4	SBEP	PICQ Paul	90 000 €
				MILLO Claude, par intérim	90 000 €
	Action 3 et 5	Toutes	SG	PANICHI Laure	90 000 €
				BOUTALEB Nadia, par intérim formalisé	90 000 €
				DERUAZ Bruno, par intérim	90 000 €
	Action 5	Sous action :	PSI/GA Paye et SG: Action sociale, Médecine de prévention	FUENTES Marlène	suivant le budget notifié
				FRANCOIS Sophie	
				MARAIS Christine	
				SABATIER Nadine	
				BOUET Bruno jusqu'au 31 décembre 2013	
				MIEVRE Annick à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2014	
			CHABRIER Denis		
			RUGANI Karine		
	Action 5	Sous action :	CLAS	D'AURIA Sylvianne	suivant budget notifié
	Action 3 et 5	Toutes	MIGT	FAYEIN Laurent, coordonnateur de la 11ème MIGT	90 000 €
		Sur proposition de M. Laurent FAYEIN :			
		PIOLAT Raymonde		4 000 €	
Action 3 et 5	Toutes	MIILOS	TOUREL Jean-François, délégué interrégional de la mission interministérielle d'inspection du logement social (MIILOS)	suivant budget notifié	
Action 3 et 5	Toutes	Bureau des pensions de Draguignan	BOISBOURDIN Philippe, chef du Bureau des pensions	suivant budget notifié	
			Sur proposition de M. BOISBOURDIN Philippe :		
			ROUBIN Martine, par intérim		
			VIEIL Philippe		
<b>309 : Entretien des bâtiments de l'État</b>	Toutes actions	Toutes	SG	PANICHI Laure	90 000 €
				BOUTALEB Nadia, par intérim formalisé	90 000 €
				DERUAZ Bruno, par intérim	90 000 €



<b>333 : Moyens mutualisés des administrations déconcentrées</b>	Action 2		PSI	BOUET Bruno jusqu'au 31 décembre 2013, MIEVRE Annick à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2014, CHABRIER Denis, par intérim DERNIS Marc, par intérim	90 000 €
<b>723 : Contribution aux dépenses immobilières</b>	Toutes actions	Toutes	SG	PANICHI Laure	90 000 €
				BOUTALEB Nadia, par intérim formalisé	90 000 €
				DERUAZ Bruno, par intérim	90 000 €



## PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

### ARRETE

Relatif à la composition du jury d'examen des candidatures au régime d'allocation pour la diversité dans la fonction publique

Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône  
Officier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU l'arrêté ministériel du 5 juillet 2007 relatif au régime des allocations pour la diversité dans la fonction publique modifié par l'arrêté ministériel du 15 avril 2009,
- VU la circulaire interministérielle du 18 juillet 2013 relative à la mise en œuvre des allocations pour la diversité dans la fonction publique pour la campagne 2013-2014,
- VU l'arrêté de délégation de signature de monsieur Gilles BARSACQ, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales n° 2013336-0001 du 2 décembre 2013,
- SUR proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

### ARRETE

#### **Article 1 :**

L'examen des candidatures au bénéfice de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique est effectué annuellement par une commission régionale présidée par le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant et composée comme suit :

- le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence ou son représentant,
- le Préfet des Hautes-Alpes ou son représentant,
- le Préfet des Alpes-Maritimes ou son représentant,
- le Préfet du Var ou son représentant,
- le Préfet de Vaucluse ou son représentant,
- le Préfet délégué pour l'égalité des chances ou son représentant,
- le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ou son représentant,
- le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille ou son représentant,
- le Recteur de l'Académie de Nice ou son représentant,
- le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant,
- le Directeur du centre régional des œuvres universitaires de l'Académie de Nice-Toulon ou son représentant,
- le Directeur du centre régional des œuvres universitaires de l'Académie d'Aix-Marseille ou son représentant,
- le Directeur de Pôle Emploi de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant.

**Article 2 :**

La commission est réunie sur convocation de son président.

**Article 3 :**

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille, le 03 DEC. 2013

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général Adjoint  
pour les Affaires Régionales

Frédéric BEAUDROIT